
2560



MÉMOIRES

DE

GUY JOLI.

TOME PREMIER.





MÉMOIRES
DE
GUY JOLI,
CONSEILLER
AU CHASTELET
DE PARIS.

Nouvelle Edition augmentée d'une Table des Matieres.

TOME PREMIER.

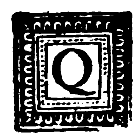


A GENEVE,
Chez FABRY & BARILLOT.

M. D.CC. LI.



PRÉFACE.



Uoiqoe M. Joli, auteur de ces Mémoires, ne soit pas le principal personnage qui paroît sur la Scène, il y joue néanmoins un rôle si brillant & si distingué, qu'il efface en quelque sorte le premier. En effet, il est presque partout l'objet dominant: c'est lui qui donne les avis les plus sages, qui inspire les résolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertés, qui imagine les expédiens les plus décisifs, qui trouve les tempéramens les plus judicieux, & qui se charge avec succès des négociations les plus délicates, & des entreprises les plus diffi-

ciles. Il paroît presque toujours sage dans ses discours, prudent dans sa conduite, éclairé dans le parti qu'il embrasse, fixe dans ses principes, fécond en ressources, hardi dans le danger, constant dans les résolutions. Il regne d'ailleurs dans sa narration un air de sincérité qui plaît; excepté sur la fin de l'Ouvrage, où la malignité des traits satyriques qu'il répand sur le cardinal de Retz fait douter de la bonne foi de l'Historien. La source de ses invectives contre le Cardinal, venoit apparemment de la préférence que le Prélat donna à Malclerc son écuyer, qui avoit trouvé le secret de s'attirer toute la confiance de son Maître.

On ne doit pas prendre ces Mémoires pour une répétition de ceux du Cardinal. Quoiqu'on y rapporte d'abord à peu près les mêmes choses, cependant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonstances, ou entierement

différentes, ou mieux détaillées. Outre cela M. Joli va bien plus loin, & raconte les évenemens de plusieurs années, dont il n'est fait aucune mention dans les premiers Mémoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajouté est la partie la plus curieuse de l'Ouvrage; parce qu'on y voit la vie domestique & les qualitez personnelles du cardinal de Retz, développées & mises dans tout leur jour.

Il y a eu plusieurs Editions des Mémoires de Joli. Nous les avons conférées soigneusement, & nous en avons profité pour mettre dans celle-ci plus d'exactitude & de correction que dans les précédentes.

L'Ouvrage de Guy Joli, Conseiller au Châtelet, est suivi d'un Mémoire touchant les démêlés du cardinal de Retz avec la Cour de France. C'est un extrait d'une Histoire manuscrite composée par Claude Joli, Chanoine de Notre-Dame,

Cet extrait eſt à la tête du troiſiéme Volume, qui finit par les Mémoires de Madame la Ducheſſe de Nemours.

Pour ne rien laiſſer deſirer au Lecteur, nous avons fait faire pour cette Edition une Table des Matieres qui rappelle les principaux faits contenus dans les trois Volumes.

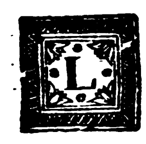


MEMOIRES





MÉMOIRES
DE
GUY JOLI.

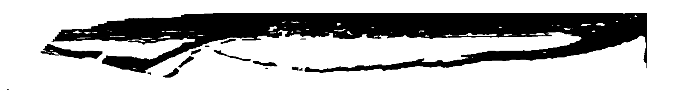


E ministere du cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçûe généralement dans toute la France, avec des témoignages & des sentimens d'une joie qu'on ne peut assez exprimer ; & même comme cette mort fut bien-tôt suivie de celle du roi Louis XIII. & que la régence fut donnée à la Reine, cette joie fut extrêmement augmentée par l'espérance qu'on eut d'un changement avantageux, & que la Reine, qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du cardinal de Richelieu,

prendroit une conduite opposée à celle de ce Ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible à la misere des peuples, & aux disgraces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt après, que la Reine en changeant d'état avoit aussi changé d'humeur & de sentiment ; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du Royaume, & le soin des affaires au cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'Evêque de Beauvais *, à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien ; chacun se figura diversement & à sa mode les raisons de ce choix & de cet attachement à un étranger, de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grands Seigneurs & autres personnes de qualité, même de quelques-uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsiderément de s'attacher à son nouveau favori.

Aussi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablez de nouveaux subsides, les belles espérances qu'on avoit

* Augustin Potier, aumonier & confident de la Reine. Ce fut lui qui proposa aux Hollandois de se faire Catholiques, pour conserver les bonnes graces de la Cour, & se maintenir dans l'alliance de la France.



cues, & les acclamations générales qui avoient été faites lorsque la Reine amena le nouveau Roi à Paris, & qu'elle fut déclarée Régente, se tournerent subitement en murmures, en imprécations, & dans une espece de désespoir, qui est toujours plus violent en ceux qui ont commencé d'espérer, & qui se trouvent tout d'un coup frustrez de leur attente.

Voilà dans la vérité quelle fut la cause des Barricades : car bien qu'elles ne soient arrivées que plus de cinq ans après la régence, les dégoûts qu'on donnoit sans cesse à toutes sortes de personnes, & les impositions qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissoient si fort les esprits, & les tenoient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner que les Barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne se soient pas faites plutôt.

On avoit souffert long-tems avec patience; on avoit laissé mourir le président de Barillon dans la prison d'Amboise où la Reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que personne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Régence. Bien-tôt après que M. le duc de Beaufort eut amené le Roi & la Reine à Paris, on le vit renfermé dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule

contre la vie du cardinal Mazarin, & on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du désordre des finances; on parloit ouvertement contre d'Emery homme violent, & de basse naissance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647. pour l'édit du Tarif, que la Cour fut obligée de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais, & dans les places publiques : & même comme on envoya le régiment des Gardes dans la rue S. Denis pour favoriser l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiset procureur au Châtelet de Paris, & de quelques autres bons bourgeois qui poursuivoient avec chaleur au Parlement une requête qu'ils avoient présentée contre l'édit du Domaine; le peuple s'étoit ému & avoit sonné le tocsin aux Eglises de la même rue & des environs, & s'étoit si bien mis en état de défendre ceux qu'on vouloit arrêter, que les Gardes furent obligez de se retirer aussi-bien que le lieutenant Civil, qui avoit eu ordre d'aller en personne faire cette execution.

Depuis ce tems-là le peuple, dans tous les quartiers de Paris, & pendant toutes les nuits, se mit à faire des décharges d'armes à feu si continuelles, qu'il étoit aisé de voir que tout le monde ne songeoit

pas ſeulement à ſe tenir ſur ſes gardes, mais encore ſe diſpoſoit à quelque choſe de fort extraordinaire.

Cependant, parce que le Parlement & les autres Compagnies ne s'étoient pas encore entierement déclarées, & qu'elles tâchoient toujours de conſerver un milieu entre les violences de la Cour, & les reſſentimens du peuple, les choſes trainoient en longueur, & il ne ſeroit peut-être rien arrivé de conſidérable, ſi l'imprudence du Miniſtre & de ſes ſuppôts n'avoit, au commencement de 1648. fait deux choſes qui choquoient ſi directement les intérêts de toutes les Compagnies ſouveraines, qu'elles furent enfin comme forcées de faire pour leur conſervation particuliere ce qu'elles n'auroient pas voulu pour le bien public.

Ce n'eſt pas qu'il n'y eût dans toutes ces Compagnies bon nombre de fort honnêtes gens dont les intentions étoient droites, & ſans aucun intérêt particulier; mais leurs bonnes intentions étoient tellement traverſées par la cabale, & par la corruption des méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des magiſtrats, ſi elle ne ſe fût embaraſſée elle-même dans ſes deſſeins par ſa mauvaiſe conduite.

Quoi qu'il en ſoit, la premiere des en-

treprises de la Cour, qui commença d'échauffer les Compagnies souveraines, fut l'édit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de douze Maîtres des Requêtes. Car bien que cet édit ne semblât regarder que le corps des Maîtres des Requêtes; les conséquences en retomboient sur toute la Robbe, & il y avoit peu de familles qui n'y fussent intéressées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maîtres des Requêtes s'assemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent opposition à l'édit par des députez de leur corps, qui entrerent à la grand' Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie qui n'avoit pas coutume d'en faire paroître contre les desseins de la Cour, réveilla tout le monde, d'autant plus qu'on sçavoit que cette assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du Chancelier, & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourses particulieres une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur corps qui pourroient être exilez, & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entr'eux avant le rétablissement du Droit annuel, ils se cottiseroient tous pour payer la valeur de la Charge à la veuve, & aux héritiers du défunt.

La seconde chose qui obligea les Compagnies souveraines à se réunir contre la Cour, fut la saisie des gages de Mrs. de la Chambre des Comptes, du Grand Conseil, & de la Cour des Aides, sous prétexte du prêt dans lequel on les voulut comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoique ce prêt n'eût jamais été payé que par les officiers subalternes.

La Comédie en musique qui dans ce même-tems fut représentée pour la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de musiciens & de chanteuses, & qui coûta plus de cinq cens mille écus, fit aussi faire beaucoup de réflexions à tout le monde, mais particulierement à ceux des Compagnies souveraines qu'on tourmentoit, & qui voyoient bien par cette dépense excessive & superflue, que les besoins de l'Etat n'étoient pas si pressans, qu'on ne les eût bien épargnez si l'on eût voulu.

S'ils ne témoignerent pas hautement dans le monde le ressentiment qu'ils avoient de la dureté de la Cour, & du peu de ménagement qu'elle avoit pour eux, ils ne laisserent pas de prendre des mesures secretes entre eux pour leurs intérêts communs ; & jugeant bien que ce qui les regardoit en particulier ne feroit pas assez d'effet dans l'esprit du peuple, & ne feroit

pas assez appuyé, s'ils ne prenoient le prétexte du bien public, & de la réformation des Finances, ils résolurent de ne point parler d'autres choses : ensuite de quoi Mrs. du grand Conseil, & de la Cour des Aides, firent un arrêté d'aller demander à Mrs. de la Chambre des Comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prêt qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par Mrs. de la Chambre des Comptes, qui nommerent sur le champ des députez pour aller avec ceux de la Chambre des Aides proposer à Mrs. du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle après toutes les remises & nonobstant les artifices du cardinal Mazarin, fut résolue par arrêt du 13 Mai 1648. & ordonné qu'à cet effet les députez des quatre Compagnies s'assembleroient à la Chambre de S. Louis, pour y délibérer sur le soulagement du peuple, & le bien de l'Etat.

Cet arrêt d'Union fit un très-grand bruit à Paris & dans toutes les provinces, & la Cour qui ne s'y attendoit pas fit tous ses efforts pour le renverser, jusques à se relâcher à l'égard des Compagnies souveraines, de la demande du prêt. Mais ces

offres faites hors de saison ne furent pas écoutées, les Compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions, que le soulagement du public.

Ainsi la Cour, qui voyoit tous les jours diminuer son crédit & son autorité, résolut de tenter les voies de la force ; & la nuit du jeudi au vendredi devant la Pentecôte, elle fit arrêter les sieurs Turgot & d'Argouges, conseillers au grand Conseil, qui furent conduits au Mont Olympe, & le président Lotin & deux conseillers de la même Compagnie, qui furent menez à Pont-à-Mousson, & les sieurs de Chesel & Guerin conseillers de la Cour des Aides, qui furent releguez à Nanci.

Le Conseil donna aussi des arrêts de cassation contre celui du Parlement du 13 Mai : & le sieur Guenegaud, sécretaire d'Etat, fut envoyé au Palais avec le S. Carnavalet lieutenant des Gardes du corps, pour tirer la feuille du registre où étoit cet arrêt. Mais un petit Commis qui étoit dans le Greffe ne lui ayant pas voulu obéir ; sa résistance fit que le bruit de cette entreprise se répandit aussi-tôt dans la grande Salle, dont les marchands fermerent toutes les portes ; & ils se préparoient à faire pis, si les sieurs Guenegaud & Carnavalet

ne se fussent sauvez par un escalier dérobé, sans executer leur entreprise.

Il y eut encore à peu près dans le même tems une bagatelle qui ne laissa pas d'aigrir extrêmement les esprits même les moins emportez du Parlement : ce fut la précaution ridicule qu'on eut à la Cour d'envoyer un espion devant la maison du président de Mesmes, parce qu'on avoit sû qu'il avoit dans une occasion opiné assez vigoureusement contre sa coutume. Cet espion écrivoit sur des tablettes les noms de tous ceux qui entroient chez le Président, lequel en ayant été averti envoya chercher un Commissaire, & fit mettre l'espion au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine, de sorte qu'il étoit en liberté quand le Parlement envoya au Châtelet, pour le transferer à la Conciergerie : ce qui fut trouvé très-mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu, & une piéce faite à la main pour donner plus de crédit à ce que diroit dorenavant ce Président, dont les avis étoient fort suspects.

Il arrivoit ainsi tous les jours de petits incidens qui augmentoient la chaleur du peuple, & diminuoient son respect pour la Cour, de maniere qu'on déclamoit hau-

tement contre les édits dans tous les lieux publics, & principalement dans la salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'assembloient les samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorsque la Reine y alloit entendre la Messe, lesquelles ne pouvant aborder de Sa Majesté pour lui parler, en étant empêchées par les Gardes, se mirent à crier plusieurs fois, *A Naples*, *à Naples*; pour marquer que si on ne leur faisoit justice, on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choses ne faisoient pourtant pas beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine, ni des Ministres, quoique des exemples de cette nature soient toujours très-dangereux; parce qu'ils entraînent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très mauvais effet: & bien que tout le monde désaprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excès & non pas les raisons, & le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des supérieurs.

La sortie de M. de Beaufort du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la

Pentecôte 1648, augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un chef capable de le défendre contre les entreprises de la Cour : on ne parloit d'autre chose dans le monde, & la haine qu'on avoit contre le cardinal Mazarin fit regarder la liberté de ce Prince comme le commencement de celle du public.

Ce Prince entretenoit depuis long-tems une intelligence secrette avec un de ceux qui le gardoient, appellé Vaugrimaut, lequel ayant fait provision de cordes, & d'autres choses nécessaires pour son dessein; le jour de la Pentecôte, une heure après-midi, il entra dans la gallerie du Donjon, avec M. de Beaufort qui s'y promenoit tous les jours avec le sieur de la Ramée gouverneur du château de Vincennes; & ayant fermé par dedans la porte de la gallerie au verrouil, il se jetta sur cet officier avec M. de Beaufort, & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devants sans façon & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce Prince, qu'il étoit juste qu'il se mît le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie; au lieu que si on venoit à reprendre son Altesse, il en seroit quitte pour garder une prison plus

resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cédé le pas à son libérateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirez tous deux aussi-tôt avec d'autres cordes par des hommes qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin gentilhomme du Duc; & étant monté à cheval, il se rendit lui quatriéme dans le pays du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le curé de la Fleche.

La Cour fut surprise de cet évenement, dont on avoit cependant averti le cardinal Mazarin, quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'abbé de Marivaux & Goiset avocat, qui se méloient d'astrologie. La chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'abbé de Marivaux étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publiée avec toutes ses circonstances : & quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au Cour le jour qu'elle eut son effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il lui répondit froidement qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il falloit qu'elles fussent passées avant qu'il fût en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réitérez qui furent donnez au Cardinal, firent tant d'impression sur son esprit, qu'il dépêcha un exprès au sieur de la Ramée, pour l'avertir de se tenir

sur ses gardes, sans s'expliquer davantage; mais la Ramée n'avoit garde de soupçonner Vaugrimaut, qui étoit son homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munster faisant désespérer de la paix, acheverent de soulever les esprits du peuple, qui rejettoit sur le Cardinal le retardement & les obstacles de sa conclusion.

Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munster M. le duc de Longueville, & Mrs. d'Avaux & Servien en qualité de plénipotentiaires, où après plusieurs difficultez suscitées par Servien qui avoit le secret du Cardinal, on ne laissa pas de convenir de plusieurs articles qui furent trouvez justes & avantageux à la France par Mrs. de Longueville & d'Avaux. Il est même certain que ces deux plénipotentiaires étoient disposez à les signer; mais Servien s'y étant opposé, ils n'eurent pas assez de courage pour le faire, quoique leurs commissions leur donnassent le pouvoir de signer lorsqu'ils seroient deux d'un même avis. Après quoi M. de Longueville étant revenu en France, tous ceux qui avoient été avec lui confirmerent ce qui avoit été écrit de Munster, de sorte qu'on ne douta plus que le cardinal Mazarin n'empêchât la conclusion de la paix pour ses intérêts particu-

fiers, craignant de n'être plus présenta d'a-
& de ne pouvoir plus profiter des de ca-
tions nouvelles qu'il faisoit sans cesse de
le peuple sous prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'assembler par leurs députez à la Chambre de S. Louis, en exécution de l'arrêt d'union, malgré ceux de défense & de cassation, que le Conseil rendoit tous les jours, ce qui tenoit toute la France dans une émotion si générale & dans une espérance si prochaine d'avoir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems-là le 20 Août 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'arrêtant les plus vigoureux du Parlement elle viendroit aisément à bout de tout le reste.

Ces pensées étoient même inspirées par quelques-uns de ce corps, & particulierement par le premier président Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de la Compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit dans le Parlement, & pour faire

sur ses gard… … mieux payé des
mais l… … donnoit tous les
ne… … les jours de nou-
… …fans, qui le gou-
… …doient à la Cour.
… …ussi une jalousie se-
… …oussel, dont la répu-
… …ortable : ce qui a fait
… …e ceux qui donnerent
… …eil d'enlever cet officier
avec quelqu… …res de la même Compagnie, qui n'étoient criminels que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défense contre les entreprises du Ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut exécuté le 26 Août 1648. la Reine ayant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum* qui se chanta sur le midi pour la victoire de Lens : après quoi leurs Majestés s'étant retirées, le régiment des Gardes Françoises & Suisses, qui avoient accoutumé de les suivre, demeurerent dans leurs postes aux environs de Nôtre-Dame ; & en même-tems, le sieur de Comminges, lieutenant des Gardes de la Reine, suivi de quelques soldats, entrerent environ une heure après midi chez le sieur Broussel, logé au port saint Landri, dans le moment qu'il sortoit de table, étant alors en soutane & en pantoufles avec ses enfans.

Le sieur de Comminges présenta d'abord à ce bon homme une Lettre de cachet, par laquelle il lui étoit ordonné de le suivre à l'instant. Ce Conseiller ayant répondu qu'il étoit prét d'obéir en lui donnant le loisir de s'habiller ; la demoiselle de Broussel ajoûta que son pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pourroit avoir besoin de se retirer avant de partir, ce qui lui fut accordé par le sieur de Comminges : mais voyant que le sieur de Broussel tardoit un peu trop, & que le peuple s'assembloit autour de la maison, & avoit méme fait éloigner le carosse préparé pour l'emmener, le sieur de Comminges le pressa tellement qu'il le fit partir en l'état qu'il étoit, où il l'avoit trouvé en simple soutane & sans souliers. En passant par la rue des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un Notaire pour arréter le carosse ; mais il ne laissa pas de passer outre au travers des Gardes, & de gagner le Marché-neuf, & ensuite le quai des Orfévres, où le carosse s'étant rompu, le sieur de Comminges fit arréter celui d'une Dame qui passoit, & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son prisonnier, qu'il mena par la porte de la Conférence, premierement au château de Madrid, & de-là à S. Germain où il coucha. Après cet événement,

les Gardes défilerent jusqu'au lieu où le carosse s'étoit rompu ; occupant tout le Pont-neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le pont Nôtre-Dame, dans la rue S. Honoré, & ensuite partout ailleurs. Plusieurs Bateliers qui étoient à la Greve ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la riviere, passerent dans de petits bateaux au port S. Landri avec des crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez au son du tocsin de S. Landri, armez de hallebardes & de vieilles épées ; ils coururent après le carosse en criant, *tue*, *tue*. Mais ils furent arrêtez par le maréchal de la Meilleraye, qui étant sur le Pont-neuf à la tête des Gardes, s'avança à cheval jusques dans la rue S. Louis pour arrêter le désordre : cependant il fut obligé de se retirer avec assez de peine & de danger ; un Horloger de cette rue ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement ne prit pas feu.

Ce tumulte obligea aussi le lieutenant Civil, le lieutenant Criminel & les autres magistrats de Police d'aller par les rues, & de se rendre chez le premier Président ;

mais ce ne fut pas aussi sans courir de grands risques, le peuple les chargeant à coups de pierre, aussi-bien que le Maréchal, lequel ayant été blessé légérement, tua un crocheteur d'un coup de pistolet vers S. Germain de l'Auxerrois.

Ce fut dans la rue S. Honoré que le maréchal de la Meilleraye blessa le crocheteur; & le Coadjuteur en revenant du Palais mécontent de la maniere dont il avoit été reçu, le confessa dans le ruisseau, ce qui ne contribua pas peu à émouvoir le peuple & à se le concilier: je lui ai oüi dire qu'il l'avoit fait exprès. En arrivant dans la chambre de la Reine en rochet & en camail, qu'il n'avoit pas quitté depuis le *Te Deum*, il entendit Beautru qui disoit à la Reine, *Madame, Votre Majesté est bien malade, le Coadjuteur apporte l'Extrême-onction*, & bien d'autres plaisanteries. La Reine lui dit: *M. le Coadjuteur, le Roi mon fils saura bien punir quelque jour....* Dans ce tems-là le cardinal Mazarin donna un coup sur l'épaule de la Reine, qui lui fit adoucir le discours qu'elle commençoit. Le Coadjuteur en confessant le crocheteur reçut un coup de pierre qui lui fit une contusion aux côtes: la Reine l'envoya prier de venir au Palais Royal le lendemain, mais il s'étoit mis au lit exprès: la Reine lui offrit de faire justice de Beautru, mais

il dit qu'il ne se plaignoit de rien. Il envoya le soir chercher un maître des Comptes nommé Miron, qui fut tué depuis au feu de l'hôtel de Ville : il étoit fort ami du Coadjuteur : il étoit Capitaine de son quartier qui étoit au Chevalier du Guet. Miron proposa les Barricades : il falloit que dans quelque autre quartier que celui du Chevalier du Guet, on battit le tambour. On envoya chez Martineau conseiller des Requêtes, Capitaine de la rue S. Jacque : il étoit yvre. Sa femme, sœur du président de Pommereuil, dont le Coadjuteur étoit amoureux, se leva, fit battre le tambour, & commença les Barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien.

Le Coadjuteur de Paris voulant aussi tâcher d'y apporter du remede, partit à pied du petit Archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénédictions au peuple qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même-tems qu'il falloit leur rendre M. Broussel. Ce prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais Royal, où il parla à la Reine assez fortement du péril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin : mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, & les partisans du Cardinal s'étant moquez de lui ; on a

cru que ce qui se passa en cette rencontre fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la Cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant ce tems-là le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le comte de Montresor, le marquis de Noirmoutier, les sieurs de Saint Ibal, de Laigues, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville : il avoit fait même un Sermon aux Jésuites, le jour de S. Louis, en présence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé fort emporté & séditieux par les courtisans. Aussi disoit-on que les bénédictions qu'il affectoit de donner par les rues, étoient bien plus propres à exciter le peuple qu'à l'appaiser, ce qui étoit vrai, & que les sieurs d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même-tems on arrêta le président de Blancmenil; on alla aussi chez le président Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé : Mrs. Lainé & Loysel en avoient fait de même. Et ceux qui furent envoyez chez eux y laisserent

des Lettres de cachet qui les reléguoient; l'un à Nantes, l'autre à Senlis; mais ils n'y déferent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Mrs. du Parlement à se rendre au Palais, quand le Parlement entra au Palais Royal, la Reine vouloit faire pendre quelques Conseillers aux fenêtres: mon Pere étoit sur la liste; le Cardinal l'en empêcha. J'ai oüi dire que la délibération fut fort belle pour sçavoir si on délibéreroit, n'étant pas *in loco Majorum*: il passa à délibérer. Martineau dit qu'il falloit rendre M. de Broussel, & que le peuple le demandoit de trop bonne grace, ce qui excita un grand murmure: apparemment il n'avoit pas bien cuvé son vin.

Il y eut dès ce moment une espéce d'assemblée des Chambres, où il ne se résolut pourtant rien alors, la délibération ayant été remise au lendemain matin: le peuple parut même un peu s'appaiser sur les six heures du soir, & se retira peu à peu chacun chez soi, après que les Gardes eurent abandonné le Pont-neuf par ordre du maréchal de la Meilleraye, lequel y retourna & fit crier *Vive le Roi*, par des gens apostez. Cependant les boutiques demeurerent fermées, & la plupart des bourgeois en armes à leurs portes, qui eurent même la précaution de faire leur provision de poudre & de plomb. Après tout il y avoit assez

d'apparence que la nuit auroit radouci l'altération des esprits, si le Prevôt des Marchands & les Echevins n'eussent averti par ordre de la Cour, les Officiers de la bourgeoisie de tenir leurs armes & leurs Compagnies en bon état : ce qui fut fait parce qu'on fit entendre à la Reine que les bons bourgeois étoient bien intentionnez, & que les séditieux n'étoient qu'une poignée de canaille aisée à dissiper.

Cependant il est certain que cet ordre donna beaucoup de hardiesse aux bourgeois, qui se voyoient par-là autorisez, en quelque façon, dans ce qu'ils voudroient entreprendre. Outre cela les parens & amis du sieur de Broussel & des autres exilez, avec ceux qui étoient mécontens de la Cour, eurent le soin d'envoyer toute la nuit chez les Officiers & bourgeois de leur connoissance, pour les exhorter à bien faire dans une occasion de cette importance.

Le Coadjuteur, qui étoit piqué de la maniere dont on avoit reçu ses offres de services au Palais Royal, fit aussi solliciter ses amis par le chevalier de Serrigni son parent, par le sieur d'Argenteuil & le sieur de Laigues, qui étoit revenu depuis peu de l'armée, fort irrité contre M. le Prince à l'occasion d'une dispute de jeu, où il avoit été maltraité par son Altesse.

Tout cela n'auroit cependant peut-être servi de rien, si le hazard & la mauvaise conduite de la Cour n'avoient le lendemain matin porté les choses à la derniere extrêmité. Dans la confiance que la Reine & le Cardinal avoient sur les bons bourgeois de Paris, ils voulurent continuer l'affaire avec la même hauteur qu'ils l'avoient commencée, & résolurent d'envoyer M. le Chancelier au Parlement, afin d'empêcher les délibérations de la Compagnie, & leur faire défense à l'avenir de connoître des affaires publiques : ce qui se faisoit de concert avec le premier Président, & quelques partisans du cardinal Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de ralentir la premiere chaleur du Parlement, & de traîner l'affaire en longueur. Mais il arriva que le Chancelier, qui étoit parti de chez lui en carosse, n'ayant pu passer sur le quai de la Megisserie, ni sur celui des Orfevres où les chaînes étoient tendues, fut obligé de se mettre dans sa chaise qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du Pont-neuf, & sur le quai des Augustins jusques à l'hôtel de Luines près le pont S. Michel, où ayant encore trouvé une chaîne tendue, il mit pied à terre. Il fut reconnu par un homme auquel il avoit fait perdre un procès au Conseil, qui étant mêlé dans un pelo-

ton de plusieurs autres, s'écria tout d'un coup : *Voila le Bougre de Chancelier qui vient pour empêcher que le Parlement ne s'assemble, & qu'on ne rende M. de Broussel : il faut l'assommer.* Sur quoi la populace courant vers le Chancelier, il n'eut que le tems de se jetter dans l'hôtel de Luines, où étant monté dans une chambre, il fut caché dans une armoire pratiquée dans le mur, où il demeura fort long-tems.

En moins de rien ce peloton de peuple ayant été grossi d'une infinité de gens qui accoururent de tous côtez, ils entrerent dans la maison & chercherent partout ; mais ne trouvant pas le Chancelier ils y alloient mettre le feu, lorsque le maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, qui écarterent la populace, & donnerent lieu au Chancelier d'entrer dans le carosse du lieutenant Civil d'Aubrai son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques officiers de justice.

La retraite du maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettoit en état de tous côtez de l'empêcher ; ce qui fut cause que les Gardes par son ordre commencerent à faire des décharges en se retirant, & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pistolet à l'entrée du Pont-neuf

une pauvre femme qui portoit une hotte ; ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le Cheval de bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis, plusieurs coups de fusil dont le carosse du Chancelier fut percé en cinq ou six endroits; & Picard, lieutenant du Grand-Prevôt de l'hôtel, qui servoit auprès de lui en fut tué, avec le fils aîné de Sanson le Géographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-neuf: le peuple qui étoit sur le quai de la Mégisserie étant accouru au bruit des mousquetades, après s'être saisi des vieilles ferrailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pû empêcher que le Chancelier ne se sauvât; on vit tout d'un coup cinq ou six cens d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge au bout d'un bâton, & pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du quai vers le grand Châtelet.

Surquoi le Capitaine du quartier, qui étoit en état avec sa Compagnie suivant l'ordre du jour précédent, craignant le pillage, fit tendre la chaîne qui est au bout de la rue vis-à-vis S. Leufroi : & ayant en même-tems fait battre la caisse, tous les bourgeois du quartier sortirent en armes,

& se posterent sur la chaîne ou aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la ville, &, tout le monde s'étant mis à crier aux armes & barricades, avec tant de promptitude & tant d'ordre, qu'en moins d'une demie heure toutes les chaînes furent tendues, avec double rang de bariques pleines de terre, de pierres & de fumier, derriere lesquelles tous les bourgeois étoient en armes en si grand nombre qu'il est presque impossible de l'imaginer.

Ce tumulte arriva vers les dix heures du matin le 27 Août 1648. pendant que le Parlement étoit assemblé pour délibérer sur l'emprisonnement de leurs Confreres, au sujet dequoi plusieurs avis ayant été ouverts plus ou moins vigoureux, il fut enfin résolu, après avoir sû ce qui se passoit dans la ville, que la Compagnie iroit en corps demander leur liberté à la Reine, & qu'en cas de refus elle reviendroit au Palais pour délibérer, & demeureroit assemblée jusques à leur élargissement. Suivant cette délibération Mrs. du Parlement en robbes & bonnets quarrez au nombre de plus de cent soixante, sortirent du Palais sur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par tout les barricades pour lui faire passage, criant *vive le Roi, vive Broussel, vive le Parlement*, & les priant de faire revenir M. de Broussel à quelque prix que ce fût.

Le Parlement étant arrivé au Palais Royal, on leur donna auſſi-tôt audience dans une ſalle où ſe trouverent le Roi, la Reine, M. le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin, le Chancelier, le maréchal de la Meilleraye & pluſieurs autres. Le premier Préſident ayant repréſenté l'état de la ville, & la néceſſité qu'il y avoit de rappeller inceſſamment les exilez; la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur qu'elle ne changeroit pas de réſolution; que le Parlement ſeroit reſponſable au Roi de tout ce déſordre, qui n'étoit pas ſi grand qu'on ne le pût bien appaiſer; que le Roi s'en vengeroit un jour; on prétend même qu'elle ajouta d'un ton plus bas en ſe levant pour ſe retirer dans une autre chambre, *oui je le rendrai, mais je ne le rendrai que mort.* Après quoi, comme la Compagnie commençoit à ſortir, il y eut quelques perſonnes qui firent des propoſitions d'accommodement; mais cela n'ayant eu aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, ſinon qu'en paſſant aux premieres barricades, les bourgeois commencerent à murmurer, criant qu'ils vouloient revoir M. Brouſſel.

Enfin le premier Préſident, ſuivi de toute la Compagnie, s'étant préſenté à la barricade de la Croix du tiroir, un nommé Raguenet marchand de fer, capitaine du

quartier, s'avança avec douze ou quinze bourgeois de sa Compagnie, une hallebarde à la main : & s'adressant au premier Président, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel. A quoi ce Magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient délibérer au Palais ; Raguenet repliqua que c'étoit au Palais Royal, qu'il falloit retourner & ramener M. de Broussel ; autrement qu'ils ne passeroient pas : & plusieurs voix s'étant élevées, on en entendit qui disoient qu'ils sçavoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi-eux, entr'autres lui premier Président, qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qu'il vouloit du mal à M. de Broussel ; que s'ils ne le ramenoient ils n'épargneroient pas un d'eux : paroles qui furent suivies d'outrages envers quelques-uns de la Compagnie, surtout envers le premier Président, qui fut bien tiraillé, & pris enfin à la barbe qu'il portoit fort longue.

Ce tumulte fut en partie excité par ceux du Parlement qui étoient les plus fermes, & qui exhortoient en passant le peuple à prendre courage, & à faire retourner le premier Président : ce qu'il fut enfin obligé de faire, se voyant traité de la sorte, & en péril de l'être plus durement s'il eût résisté. Mais il ne fut pas suivi de toute la

Compagnie; cinq Présidens à mortier & plusieurs Conseillers s'étant sauvez par des rues détournées dans l'appréhension des menaces du peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais Royal, & la Cour ayant été informée de ce qui se passoit, elle jugea qu'il n'étoit pas à propos de résister aux désirs du Parlement & du peuple : elle consentit donc que la Compagnie délibérât dans une des salles du Palais Royal, où il fut arrêté que la Reine seroit suppliée d'envoyer des Lettres de cachet pour le retour du sieur Broussel & des autres exilez, ce qui fut exécuté à l'instant : on fit partir deux carosses, un du Roi, & l'autre de la Reine, pour aller querir les sieurs de Blancmenil & de Broussel, & on remit les Lettres de cachet, qui furent expédiées sur le champ pour le retour des autres exilez, entre les mains de leurs parens qui se chargerent du soin de les leur porter, ou de les leur envoyer dans les lieux où ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six ou sept heures du soir, après quoi Mrs. du Parlement se retirerent chacun chèz soi sans aucun obstacle de la part du peuple, qui avoit sû ce qui s'étoit fait, & qui avoit vû passer les carosses du Roi & de la Reine pour aller prendre les sieurs de Blancmenil & de Broussel.

Ce même jour le Coadjuteur, qui étoit averti de tout ce qui se faisoit, jugeant bien que toute cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes suites, fut porté par quelques-uns de ses amis à prendre des mesures avec M. le duc Longueville, qui n'étoit pas content de la Cour non plus que lui, & à envoyer chez lui le sieur d'Argenteuil pour le prier de trouver bon qu'ils pussent se voir & conférer ensemble sur les affaires présentes. Le Duc accepta la proposition sur le champ, & se résolut d'aller trouver le Coadjuteur; mais comme il ne pouvoit passer par la ville à cause des barricades, il se mit dans un petit bâteau, à l'Abreuvoir qui est au bout de la rue des Poulies, & alla descendre dans un lieu qui s'appelle *le Terrain*, par où il entra dans le petit Archevêché, que le Coadjuteur habitoit alors.

Leur Conférence fut assez longue, & il s'y trouva quelques amis du Coadjuteur, qui dès ce moment auroient bien voulu pousser les affaires plus avant, disant qu'on n'en trouveroit jamais une plus belle occasion; que le peuple étoit disposé à tout entreprendre; que bien des gens crioient dans les rues, qu'il falloit aller droit au cardinal Mazarin; que ce n'étoit rien faire sans cela, & que s'il en revenoit, il n'épargnéroit pas ceux qui l'auroient ménagé dans cette conjoncture.

Mais comme ces ſortes d'entrepriſes ſont plus aiſées à propoſer qu'à exécuter, & qu'elles notent pour jamais auprès du Prince ceux qui s'en déclarent les chefs, il arrive rarement que les grands Seigneurs veuillent s'en charger ; de ſorte que la conférence ſe réduiſit à convenir qu'il falloit ſuivre les mouvemens du Parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les intérêts publics les perſonnes de qualité, particulierement M. le Prince à qui il ſembloit qu'on faiſoit une injure en prenant le moment de la réjouiſſance de ſa victoire pour l'exécution d'une entrepriſe ſi odieuſe. Les choſes en demeurerent donc là, ce qui s'étoit paſſé au Palais Royal ayant beaucoup diminué l'animoſité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas qu'il n'eût vû le ſieur de Brouſſel, malgré les efforts du Prevôt des marchands & des Echevins pour faire rompre les barricades, & quoique le Préſident Blancmenil fût arrivé dès le matin du vendredi. Enfin le ſieur de Brouſſel étant arrivé ſur les dix heures, il fut reçu avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *Vive le Roi*, *Vive Brouſſel* : par tout où il paſſoit, on fit des ſalves, & des décharges générales de mouſqueterie, ce qui fit croire en pluſieurs endroits que

les bourgeois en étoient venus aux mains avec le soldats : mais enfin ce Conseiller étant descendu de carosse à Nôtre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiser; il fallut pourtant qu'il mît encore la tête à ses fenêtres, qui regardoient sur l'eau du côté de la Greve, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passerent la riviere dans de petits bateaux pour le reconnoître.

Après cela il fut au Palais où Mrs. du Parlement l'avoient envoyé prier d'aller reprendre place; ce qu'il fit à son ordinaire & sans aucune démonstration de vanité, ayant répondu avec beaucoup de modestie au compliment que le premier Président lui fit & au président Blancmenil, de la part de toute la Compagnie qui l'en avoit chargé.

On donna ensuite un arrêt pour rompre les barricades & mettre les armes bas, lequel fut exécuté dans un moment, les boutiques ayant été ouvertes, & les carosses roulant une heure après dans les rues comme auparavant. Il y eut pourtant encore quelque rumeur vers le soir, sur le bruit qui se répandit qu'il y avoit des troupes dans le bois de Boulogne; mais ce bruit fut dissipé dans un instant, & on dormit en repos toute la nuit. Quelques-

uns on dit que le duc de Beaufort ayant été averti à la Flêche de ce qui se passoit à Paris, avoit pris la poste, & qu'il y étoit arrivé un peu après la rupture des barricades. S'il eût fait un peu plus de diligence, il se seroit vangé du cardinal Mazarin : du moins il est bien certain qu'il y avoit quantité de gens dans la ville qui avoient le même dessein, & que s'ils avoient eu un chef comme M. le duc de Beaufort, les choses n'en seroient pas demeurées-là.

C'est-ce qui a fait dire à plusieurs personnes, que le cardinal Mazarin avoit eu grand tort d'exposer ainsi en même tems le Roi, la Reine, & lui-même, & que voulant entreprendre d'enlever le sieur de Broussel, & les autres, il ne devoit pas demeurer à Paris, mais au sortir du *Te Deum*, mener le Roi à S. Germain, ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il auroit été aisé de dissiper la rumeur du peuple & les remontrances du Parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la premiere chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent & plus de la majesté de la Cour, d'attendre tranquilement ses remontrances, & on devoit considérer que quand le Chancelier auroit pu arriver au Palais sans obstacle, il y avoit toujours lieu de



craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux exilez.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent gueres d'eux-mêmes a ces dangereuses extrémitez, dans la crainte de se faire remarquer, au lieu qu'on s'abandonne plus aisément à son emportement quand on s'y voit autorisé par les Magistrats : & il falloit n'avoir aucune connoissance de la disposition générale des esprits pour s'imaginer que les bourgeois animez comme ils l'étoient, ayant les armes à la main prissent le parti de la Cour. Les barricades qui furent faites sous Henri III. devoient tenir lieu de leçon ; & si la majesté d'un Roi de son âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la présence d'un Roi enfant, d'une Reine Espagnole & méprisée, & celle d'un Ministre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le respect.

Ce qui put excuser le cardinal Mazarin dans cette rencontre, c'est que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par son moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour qu'en déguisant l'état des choses, & en donnant des con-

seils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la Reine. La plupart des courtisans n'étoient pas même fâchez du désordre, dans l'espérance qu'ils deviendroient plus nécessaires, & qu'ils attireroient plus aisément des récompenses.

Ceux qui étoient dans les principales charges de l'Etat n'auroient peut-être pas aussi été fâchez de la perte du Cardinal, dans la pensée qu'ils pouroient remplir sa place, & que la Reine seroit forcée de se jetter entre leurs bras : ce qui est si véritable que ceux d'entr'eux qui paroissoient les plus échaufez, & qui donnoient les conseils les plus violens, ne laissoient pas d'envoyer sous main par leurs créatures des avis à quelques-uns du Parlement & de la ville pour les affermir dans leur dessein.

Le calme qui parut rétabli pendant quelques jours, ne diminua rien de la haine que tout le monde avoit contre le cardinal Mazarin : son seul nom étant devenu une injure si odieuse, que les Juges donnerent des permissions d'informer contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le peuple, comme il arriva

plusieurs fois. Ce nom même tomba dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espéce d'imprécation contre les choses déplaisantes; & il étoit assez ordinaire d'entendre les chartiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de *bougres de Mazarins.*

D'un autre côté ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étoient appellez MAZARINS, & les autres FRONDEURS, tout le monde se divisant par ces deux noms qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les sœurs; mais avec cette différence, que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la Cour, au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de FRONDEUR vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précédente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en différens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de fronde, malgré les archers qui ne pouvoient les en empêcher: ce que le sieur Bachaumont, conseiller au Parlement, & fils du président le Coigneux, appliqua un jour en riant aux as-

semblées du Parlement, où M. le duc d'Orléans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportez ; ce qui réussissoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit présente : mais en son absence la Compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précédens, & délibéroit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente : surquoi le S. de Bachaumont * dit un jour que la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement, que les archers des leurs à l'égard des Frondeurs ; de sorte que ce nom se donnoit premierement à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le Cardinal, & il devint tellement à la mode qu'il n'y avoit rien de bien fait qu'on ne dit être à la Fronde, les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, & presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain : rien n'étoit ni beau ni bon s'il n'étoit à la fronde, & pour exprimer un homme de bien il n'y avoit pas d'expression plus énergique que celle de bon Frondeur.

* Il est auteur associé à la Chapelle dans le titre du *Voyage* connu sous le nom *de la Chapelle & de Bachaumont*, ouvrage estimé, & souvent réimprimé.

GUERRE DE PARIS.

LEs Barricades n'ayant interrompu que pour quelque tems les délibérations du Parlement sur les affaires publiques; cette Compagnie recommença ses assemblées au sujet des propositions faites dans la chambre de S. Louis, pour les rentes sur l'hôtel de Ville & pour le tarif; & comme la fin des séances ordinaires approchoit, le Parlement se continua de lui-même pendant les vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la Reine des lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la Cour furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la suite.

Cependant la Reine, qui avoit coutume de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise pour lors pour un dessein formé d'assiéger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les troupes s'approchoient, & commettoient de grands désordres dans leur passage.

C'est pourquoi le Parlement s'étant assemblé le 22 Septembre 1648. on résolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, & d'en écarter les troupes; plusieurs de la Compagnie ayant parlé très-haut contre le cardinal Mazarin, comme contre l'auteur de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'arrêt de 1617. par lequel les étrangers sont exclus du gouvernement & du ministere. Mais cet avis ne fut pas suivi, & on se contenta d'ajouter à la délibération, que M. le duc d'Orléans & M. le Prince seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie, pour y délibérer sur les affaires d'Etat.

Mais comme ces deux Princes écrivirent à Mrs. du Parlement pour les prier d'aller conférer avec eux à Ruel, on nomma des députez pour cet effet, qui proposerent beaucoup de choses sur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre & dans les assemblées du Parlement depuis les barricades: & parce que le sieur de Chavigni avoit été arrêté dans ce tems-là, & que le sieur de Châteauneuf, garde des Sceaux, & le marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient été exilez, cela fut cause qu'on insista beaucoup dans ces conférences sur le point de la sûreté publique.

On ne ſait pas préciſement quel fut le ſujet de la priſon du ſieur de Chavigni, ſi ce n'eſt qu'on l'accuſoit de porter M. le Prince à embraſſer les intérêts du Parlement pour ſe vanger du Cardinal, qui lui avoit ôté la charge de Sécretaire d'Etat, pour la donner au ſieur de Brienne; & on diſoit que le ſieur de Chavigni ayant fait confidence de ſon deſſein au préſident Perrault, qui étoit à M. le Prince, ce Préſident en avoit averti le Cardinal, ce qui fit arrêter le ſieur de Chavigni, dont il appréhenda l'eſprit, & la grande liaiſon qu'il avoit avec les principales perſonnes de la Cour & du Parlement, & qui auroit pû faire une intrigue dans le cabinet plus dangereuſe pour le Cardinal, que tous les murmures du peuple & les remontrances du Parlement. Enfin après pluſieurs conférences & beaucoup de voyages des députez, on convint d'une déclaration qui fut publiée le 24 Octobre 1648. par laquelle le Roi accordoit à ſes peuples la diminution d'un cinquiéme ſur les tailles pour les années 1648 & 1649. & la ſuppreſſion de pluſieurs autres droits, avec promeſſe de ne créer aucun office de judicature ni de finance, pendant les quatre années ſuivantes, & que les officiers des Cours ſouveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leur charge par



Lettres de cachet ou autrement, & que tout prisonnier d'Etat seroit interrogé dans 24 heures. Après cette publication le Parlement cessa ses assemblées jusqu'après la S. Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour du mois d'Octobre.

Pendant que ces choses se négocioient; ceux qui s'étoient distinguez dans les barricades voyant que l'intention de la Cour étoit de se vanger, & sachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait jusques-là de consentir au siége de cette grande ville, on pensa de tous côtez à se réunir & à se préparer à la défense.

Plusieurs Conseillers du Parlement des plus zélez s'assembloient régulierement presque tous les jours après midi chez le sieur Longueuil conseiller de la grand' Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les différentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conférences, étoient les sieurs de Croissi, Fouquet, Dorat, Quatre-sous, de Montenelos, l'abbé Amelot, de Caumartin, le Févre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le sieur Coulon, où étoient

ordinairement le ſieur de Bachaumont fils du préſident le Coigneux, Givry, Vialard, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le Coadjuteur par quelques perſonnes de qualité, qui s'étoient unies avec lui, entre autres le marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cauſe de quelques paroles fâcheuſes que S. A. avoit dites de lui après la bataille de Lens, ſous prétexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit, fut pouſſée, quoiqu'il y eût très-bien fait ſon devoir. Mais M. le Prince ne laiſſa pas de faire des railleries de ce Marquis, qui ſe retira de l'armée, & chercha enſuite toutes les occaſions de ſe vanger de M. le Prince, & de la Cour qui lui avoit refuſé la ſatisfaction qu'il demandoit pour cette offenſe.

C'eſt pourquoi le marquis de Noirmoutier fut des premiers à ſe joindre au Coadjuteur, auſſi bien que ſon ami le marquis de Laigues, qui avoit auſſi des raiſons de ſe plaindre de M. le Prince : & comme Noirmoutier avoit des liaiſons avec M. le prince de Conti, qu'il ſavoit être très-mécontent de M. le Prince ſon frere, auſſi bien que madame de Longueville dont M. le Prince avoit dit mille choſes fort outra-

geantes au ſujet du prince de Marſillac ; il crut qu'il ne ſeroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince, & même, à la Cour, dont le prince de Conti ſe plaignoit auſſi à cauſe de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conſeil : ce qui lui avoit été refuſé.

M. de Longueville, qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'étoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyoit pas ſes prétentions comme il l'auroit déſiré, & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction oppoſée à la ſienne, animé comme il étoit par la Princeſſe ſon épouſe, que le prince de Marſillac ménageoit avec une grande attention, jugeant bien dès lors qu'elle auroit une conſidération toute particuliere dans le parti par l'aſcendant qu'elle avoit ſur les princes de Conti & de Longueville, & qu'étant comme il étoit dans ſes bonnes graces, il lui ſeroit aiſé de tirer de grands avantages pour lui quand il ſeroit queſtion de traiter & de s'accommoder avec la Cour. Les meſures étant donc priſes de tous les côtez, on réſolut de ſe trouver à Noiſi, où M. le prince de Conti & madame de Longueville promirent de ſe jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprît le ſiége par ordre de la Cour, comme le

bruit en couroit déja partout. Cette promesse fut très-agréable au Coadjuteur, non-seulement par rapport aux affaires générales, mais aussi parce que depuis quelque tems il avoit des sentimens fort vifs * & fort tendres pour madame de Longueville, & qu'il espéra que le séjour de Paris pourroit lui fournir des occasions de l'entretenir plus souvent, & peut-être de prendre des avantages sur le prince de Marsillac, qu'il regardoit comme son rival.

Cependant le Coadjuteur ne laissoit pas d'agir en même tems du côté de M. le Prince, pour l'engager dans le parti : & il a toujours soutenu que S. A. lui avoit donné parole positive d'y entrer, & qu'ils s'étoient vûs deux fois chez le sieur Broussel, pour s'entredonner de nouvelles assurances. Mais M. le Prince a toujours nié le fait, & il y a bien de l'apparence qu'il n'avoit donné que des paroles générales, qu'on peut expliquer, & dont il est aisé de se dégager quand on veut.

Il est pourtant certain que dans ce tems-là l'esprit de M. le Prince fut extrêmement combattu, & qu'il balança beaucoup entre les raisons de Châtillon, qui vouloit le lier avec les Frondeurs, & celles du maré-

* On prétend que cette passion pour Madame de Longueville n'a jamais eu de réalité.



chal de Grammont, qui le sollicitoit fortement de demeurer uni avec la Cour. Dans la vérité l'affaire étoit assez douteuse & méritoit bien qu'on y pensât : enfin il se détermina en faveur de la Cour dans l'espérance qu'il alloit devenir le maître du Cabinet, & de la fortune du Cardinal, qu'il pourroit même détruire quand il voudroit regagner l'affection publique, (qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems,) en le sacrifiant au Parlement & au peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la Reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de Sa Majesté.

La Reine se voyant assurée de ce côté-là fit représenter à M. le duc d'Orléans, par l'abbé de la Riviere, * qu'il lui étoit très-

* Cet abbé de la Riviere, depuis évêque de Langres, légua en mourant cent écus à celui qui feroit son épitaphe : en voici deux.

Monsieur de L.... est mort testateur olographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'épitaphe,
Les cent écus par lui léguez à cet effet.
Parbleu l'argent est bon dans le siécle où nous sommes ;
Comptez toujours : Cy gît le plus méchant des hommes.
Payez : le voilà fait.

dangereux de souffrir que M. le Prince demeurât seul auprès du Roi & de la Reine ; que ce lui seroit un moyen infallible de se rendre dans peu maître de toutes les affaires, & d'en exclurre S. A. R. qui perdroit ainsi toute sorte de considération, avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquoient sensiblement l'esprit du duc d'Orléans, naturellement jaloux de l'espérance & de la réputation de M. le Prince.

Ce n'est pas que si S. A. R. eût voulu écouter ses véritables amis, & bien examiner les dispositions des esprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux, & qu'en se déclarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maître des affaires sans avoir rien à craindre de la Cour, ni de la trop grande élévation de M. le Prince. Mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses, & il est difficile de porter à des résolutions vigoureuses, ceux qui

Cy gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort
sage,
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

ſont prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laiſſé perſuader par les émiſſaires de la Reine ; le ſiége de Paris fut réſolu : & les troupes commencerent à s'en approcher de tous côtez : ce qui ne put ſe faire ſi ſecrétement, que le Parlement & la Ville n'en fuſſent avertis de toutes parts.

C'eſt pourquoi le Parlement étant rentré à la S. Martin, on commença à délibérer ſur l'approche des troupes, & ſur l'inéxécution de la déclaration du 24 Octobre : ce qui obligea M. le duc d'Orléans, & M. le Prince à ſe rendre à leur aſſemblée, où le dernier parla même une fois avec beaucoup de chaleur & de hauteur, interrompant le préſident Viole, & faiſant un ſigne de la main, comme pour le menacer : ce qui ayant ſoulevé toute la Compagnie, il y tint le lendemain un diſcours beaucoup plus modéré. Les choſes traînerent ainſi en confuſion & en murmure, le Cardinal ne pouvant ſe réſoudre à cauſe du ſouvenir tout récent des barricades. Il voyoit bien que les ſuites d'une entrepriſe de cette nature, ſi elle ne réuſſiſſoit pas, retomberoient néceſſairement ſur lui : il ſavoit bien auſſi que quand elle réuſſiroit, il ne pouvoit manquer de tomber dans la dépendance de M. le Prince, ce qu'il craignoit ſur toutes choſes : de ſorte qu'il y a bien de l'appa-

rence

rence que s'il en avoit été le maître, on n'auroit pas assiégé Paris. Mais comme il étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plupart des courtisans le poussoient même sur ce sujet en l'accusant de timidité devant elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonner aux événemens, d'autant plus que le sieur le Tellier disoit que le siége de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois jours de marché.

On commença donc à la Cour, à prendre tout de bon les mesures nécessaires pour le siége, & on fit différentes propositions sur ce sujet, qui partagerent pour quelque tems les esprits. M. le Prince & M. le maréchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arsenal, & qu'on se rendît maître des portes S. Antoine & S. Bernard, & de l'isle Nôtre-Dame, ce qui auroit sans doute causé un grand désordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de réduire cette Ville par la force. Mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la campagne. Le Roi & la Reine, M. le duc d'Anjou, & le Car-

dinal sortirent le jour des Rois 1649. à deux heures après minuit par la porte de la Conférence, où s'étoient rendus M. le duc d'Orléans & M. le Prince, M. le Prince de Conti, le maréchal de Villeroi, le Chancelier, les sécretaires d'Etat, & autres gens de la Cour, qui s'en allerent tous à S. Germain, sans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette sortie étant venue à la connoissance du peuple causa sur le champ une très-grande émotion parmi les bourgeois, qui se saisirent aussi-tôt & sans ordre des portes S. Honoré, de la Conférence, & de plusieurs autres. Mrs. du Parlement en ayant été informez s'assemblerent à l'instant, quoiqu'il fût fête, & ayant sû que la Cour avoit laissé une Lettre adressée aux Prevôt des marchands & Echevins, on envoya aussi-tôt pour savoir le contenu de cette Lettre qui leur fut apportée. Elle portoit en substance que le Roi ayant été obligé de sortir de sa bonne ville de Paris, pour ne pas demeurer exposé aux desseins pernicieux de quelques officiers du Parlement, qui après avoir attenté contre son autorité en diverses rencontres, & abusé long-tems de sa bonté, se seroient portez jusqu'à conspirer de se saisir de sa propre personne, & à former des intelligences avec les ennemis de l'Etat, S. M. avoit

bien voulu faire part aux Prevôt des marchands & Echevins de sa résolution, leur ordonnant très-expressément de s'employer en tout ce qui dépendroit d'eux, pour empêcher qu'il n'arrivât rien dans la Ville, qui pût en troubler le repos, ni faire préjudice au service du Roi, S. M. se réservant de les informer plus amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eut désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu faire tomber ces soupçons; mais comme elle ne nommoit personne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la Reine, de M. le duc d'Orléans & de M. le Prince, par lesquelles ils leur faisoient savoir que c'étoient eux qui avoient conseillé au Roi sa sortie & même la maniere de l'exécuter. Ainsi le Parlement résolut, sans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les portes de la Ville seroient gardées par les bourgeois; qu'on poseroit des corps de garde aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, & que les chaînes seroient tendues si le besoin y étoit, enjoignant au lieutenant Civil, & officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, &

de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les villes & villages à vingt lieues à la ronde, avec défense aux places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une Lettre particuliere pour M. le Coadjuteur par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à S. Germain, à quoi il fit démonstration de vouloir obéir; mais son carosse fut arrêté dès le Marché-neuf, où quelques-uns de ses partisans se jetterent de concert avec lui, sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la ville, & de continuer à soûtenir les intérêts du peuple : à quoi il déféra sans se faire beaucoup prier, sachant bien qu'il seroit plus en sûreté à Paris qu'à S. Germain.

Le lendemain 7 Janvier, un lieutenant des Gardes du Roi apporta au parquet des Gens du Roi une Lettre de cachet adressée à eux, & une autre pour le Parlement, que les Gens du Roi porterent aussi-tôt à l'assemblée des Chambres, & dirent que par celle qu'ils avoient reçue ils voyoient que la volonté du Roi étoit que le Parlement se transferât à S. Germain * & attendît-là ses ordres. Sur quoi la Compagnie résolut de rendre cette Lettre sans l'ouvrir, & délibéra ensuite sur les autres

* Le premier Président Molé, quoiqu'attaché à la Cour, dit qu'il étoit premier Président de Paris, & non de Montargis.

articles des Lettres du jour précédent, adressées au Prevôt des marchands & aux Echevins : elle ordonna que les Gens du Roi iroient trouver la Reine à S. Germain, & la supplieroient de donner les noms de ceux qui avoient calomnié la Compagnie, pour être procédé contre eux selon la rigueur des loix de l'Etat.

Les Gens du Roi allerent à S. Germain ; mais ils furent obligez de s'en revenir sans voir la Reine, qui leur refusa audience, leur faisant dire qu'il n'étoit plus tems, & qu'ils eussent à se retirer sans coucher à S. Germain. Mais comme il étoit neuf heures du soir lorsqu'ils reçurent cet ordre, & qu'ils n'auroient pû retourner à Paris, sans un péril manifeste, ils demeurerent où ils étoient, mais sans se coucher, pour exécuter l'ordre de la Reine à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congédiez avec de bonnes paroles, & si au lieu de prendre tout le Parlement à partie, elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondée à quelques particuliers ; il y a bien de l'apparence que tout le corps ne se seroit pas déclaré, une bonne partie d'entre eux étant découragée & appréhendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere, le Parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de

mesures à garder, donna le 8 un arrêt sanglant contre le cardinal Mazarin, comme l'unique auteur des désordres de l'Etat, enjoint à lui de se retirer de la Cour dans les vingt-quatre heures, & du royaume dans huit jours, sinon ordonne à tous sujets du Roi de lui courir sus, & défense à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un arrêt le samedi matin à l'occasion d'une seconde Lettre aux Prevôt des marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le Parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir; & il fut ordonné qu'on feroit un fond de deniers pour lever des troupes: ce qui fut reçu avec un applaudissement si général, qu'il se trouva en peu de tems un fond de quatre ou cinq millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottisez.

Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere création faite sous le ministere du cardinal de Richelieu étoient si mal reçus dans la Compagnie, que les Présidens ne leur distribuoient jamais de procès, & prenoient à peine leurs avis aux audiences, de sorte que ces charges étoient dans un étrange rebut, & ceux qui en étoient pourvus ne trouvoient pas aisément des acheteurs, qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le

sieur Boylesire, chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ces charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux donnassent chacun 15000 livres pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de différence entre les charges anciennes, & les leurs, & qu'on leur distribueroit des procès comme aux autres. La proposition fut acceptée, & les vingt nouveaux Conseillers ayant financé, furent depuis considérez comme les anciens. On ne laissa pas pourtant de les appeller *les quinze-vingt*, parce qu'ils étoient vingt qui avoient donné chacun 15000 livres.

Dès qu'on sut qu'il y avoit de l'argent dans la caisse publique, les officiers & gens de qualité vinrent offrir leurs services au Parlement & à la Ville. Le marquis de la Boulaye fut le premier qui se présenta, peut-être un peu par rapport à un grand procès qu'il avoit au Parlement. Le duc d'Elbeuf le suivit de près avec Mrs. ses enfans, & il fut déclaré Général des armées du Roi sous l'autorité du Parlement: ce qui lui donna un si grand crédit dans la Ville, pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maître absolu. Il s'en apperçut si bien qu'il écrivit aussi-tôt à la

Reine pour lui offrir ses services, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture qu'il prévoyoit bien ne pouvoir être de longue durée.

En effet M. le prince de Conti, M. le duc de Longueville, le prince de Marsillac, & le marquis de Noirmoutier, ayant quitté S. Germain pour se jetter dans Paris, le crédit du duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup, & le prince de Conti fut déclaré Généralissime malgré l'opposition du duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire bien du bruit, s'il avoit bien connu ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il est certain que le Duc fut pendant un jour entier le maître de faire chasser ce Prince hors la Ville, s'il avoit voulu. Mais le Coadjuteur, qui commençoit à établir son autorité parmi le peuple, ayant fait connoître que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit long-tems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roi, ce qui fut confirmé par le président de Novion, à qui le Coadjuteur avoit confié ce secret, tout le monde tourna de ce côté-là, & le reconnut pour Généralissime, & Mrs. d'Elbeuf, de Bouillon, & de la Mothe-Houdancourt pour lieutenans Généraux, avec un pouvoir égal, qu'ils exerceroient alternativement, avec

cette seule distinction, que M. d'Elbeuf devoit commencer, & avoir la premiere séance au conseil de guerre qui se tiendroit toujours chez M. le prince de Conti: après quoi ce Prince alla loger à l'hôtel de Ville, pour effacer la défiance qui pouvoit rester dans l'esprit du peuple contre lui. Madame la duchesse de Longueville sa sœur y prit aussi un appartement par la même raison, de sorte que la maison de Ville fut le lieu où tout le monde alloit faire sa cour, les Officiers de robbe & d'épée s'y rendant régulierement tous les soirs, & le Coadjuteur pour des raisons générales & particulieres. Dans ce tems-là madame de Longueville accoucha d'un fils, que le corps de Ville tint sur les fonts, & le nomma Charles-Paris. Cependant M. de Longueville alla dans son gouvernement de Normandie pour y servir le parti, n'ayant point voulu prendre de qualité entre les autres Généraux qu'il croyoit au dessous de lui. Il y eut aussi beaucoup d'autres Seigneurs qui s'engagerent avec le Parlement & la Ville, comme les ducs de Chevreuse, de Luines, de Brissac, le marquis de Vitri, de Fosseuse, de Silleri, &c.

M. de Beaufort ne manqua pas de se rendre aussi à Paris, où il fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, qui dans

la suite n'eut de véritable confiance qu'en lui & au Coadjuteur, avec lequel le Duc s'unit très-étroitement. Jusques-là le Coadjuteur n'avoit pas eu de voix délibérative dans le Parlement; mais on la lui donna le 21 Janvier 1649. en l'absence de Monseigneur l'archevêque de Paris son oncle, & il y prit sa place après avoir fait le serment accoutumé.

Pendant tout ce tems-là il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les bourgeois de Paris s'emparerent seulement de la Bastille, dont le sieur de Broussel fut fait Gouverneur, & le sieur de Louviers son fils, qui étoit lieutenant aux Gardes, son Lieutenant. D'un autre côté M. le Prince, qui commandoit l'armée du Roi, se rendit maître des postes importans de S. Cloud, de S. Denis & de Charenton; mais il ne garda pas long-tems le dernier. Le Parlement s'occupoit aussi à faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les gens de guerre. Il donna pour cet effet des arrêts pour prendre dans toutes les recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenans au cardinal Mazarin ou à ses partisans, avec promesse du tiers aux dénonciateurs: mais cette recherche fut assez inutile & ne produisit pas grande chose. On ne laissa pas ce-

pendant de délivrer de l'argent aux Officiers; & le Coadjuteur leva un Régiment de cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au chevalier de Serrigni son parent, qui fut appellé le régiment des Corinthiens, parce que ce Prélat étoit archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier sous le nom d'un Prêtre ne fut pas approuvée de tout le monde, & ne réussit pas avantageusement pour son auteur: car le chevalier de Serrigni étant sorti à la tête de son Régiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu & on n'en fit que rire; cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens*. Les officiers ne furent pas long-tems à former leurs Régimens, tout le monde s'empressant à prendre parti, & l'armée du Parlement se trouva dans peu de jours composée de plus de douze mille hommes effectifs, mais mauvais soldats, particulièrement la cavalerie, qui n'étoit remplie que de cavaliers faits à la hâte par chacune des portes cocheres suivant l'ordre du Parlement; & comme le marquis de la Boulaye en avoit le principal commandement, on l'appella par dérision le *Général des portes cocheres*.

L'armée du Roi n'étoit pas si nombreuse, & ne passoit pas neuf ou dix mille

hommes; mais c'étoient de vieilles troupes & bien meilleures. Le duc de Bouillon avoit proposé un expédient qui ne fut pas suivi, mais qui auroit été bien plus avantageux pour Paris & de moindre dépense. C'étoit d'envoyer une somme de cinq cens mille livres à M. de Turenne son frere pour distribuer dans l'armée d'Allemagne qu'il commandoit, & l'amener au service du Parlement. M. de Turenne & la plupart des Officiers généraux étoient disposez à prendre ce parti; mais la Cour ne leur laissa pas le tems d'exécuter leur dessein; & le sieur d'Herlac ayant été envoyé par le Cardinal dans cette armée avec de l'argent, il trouva moyen de retenir au service du Roi plusieurs Officiers étrangers, particulierement le colonel Rosen, ennemi déclaré de M. de Turenne, qui par ce moyen fut obligé de quitter l'armée avec ses amis: ce qui ne seroit pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'argent à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le Parlement, tant de gens gagez, qu'il ne faut pas s'étonner si ceux qui étoient bien intentionnez ne purent rien faire de considérable pendant la guerre. On ne laissoit pourtant pas de se réjouir à Paris: il ne se passoit pas de jour qu'il ne se fit quelque chanson nouvelle contre le cardinal Mazarin, la plûpart fort spirituelles & de la

façon de M. de Marigni. Le sieur Scaron fit aussi alors sa Mazarinade, * & il paroissoit tant d'autres écrits si injurieux même contre la Reine, que le Parlement fut obligé de faire défense d'en débiter de cette nature. Mais ces défenses n'empêcherent pas le cours de ces libelles, & la Reine étoit tombée dans un mépris si général, que le menu peuple ne la nommoit plus que *Madame Anne*. Cette licence de parler étoit une des choses qui contribuoit le plus à entretenir l'animosité du peuple, & à diminuer le chagrin qu'on avoit de voir qu'il ne se faisoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtant d'ouvrir le passage de Corbeil, & il se mit en marche à grand bruit avec un gros détachement de bourgeois de la Ville, qui devoient faire des merveilles; mais ils n'eurent pas le courage de passer Juvisi, ayant apris qu'il étoit sorti des troupes de S. Germain pour les couper. Il fut plus heureux dans une autre rencontre, étant sorti avec trois cens chevaux au devant d'un grand convoi que le marquis de Noirmoutier amenoit du côté d'Etampes, & qui arriva heureusement, quoiqu'il eût été attaqué par les troupes du Roi, qui le pousserent

* Cette Mazarinade se trouve parmi les œuvres de Scaron.

jusques au village de Vitri, à l'entrée duquel M. de Beaufort fit face, & se mêla de bonne sorte avec les ennemis. On fit même courir le bruit qu'il avoit tué Nerlieu qui commandoit le régiment du cardinal Mazarin, quoique d'autres assurassent qu'il avoit été blessé à plus de cinquante pas de lui.

Cette journée fut très-glorieuse à ce Prince, non-seulement par cette action, mais parce que le bruit s'étant répandu qu'il étoit aux mains avec les ennemis, les bourgeois prirent les armes d'eux-mêmes, & sortirent au nombre de plus de 30000. en moins d'une heure, y ayant eu même des femmes qui suivirent avec des épées, des hallebardes & des broches, & autres instrumens de cette sorte: & quand M. de Beaufort rentra le soir dans la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des rues où il passa, le monde criant *Vive Beaufort*.

Le marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la vallée de Grosbois avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage, étoient sorties du lieu où il les avoit mises, pour charger quelques escadrons du parti contraire. Le marquis de Silleri fut pris dans cette occasion, & le prince de Marsillac y fut blessé dangereusement avec le comte de Roian.

On fit encore une autre sortie presque générale du côté des portes de S. Denis & de S. Martin, pour faire entrer un convoi de bled & autres provisions, si nombreux que les charrettes ne cesserent de défiler nuit & jour pendant deux fois vingt-quatre heures. Le marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin; & le marquis de la Motte jusqu'à Gonesse. Mais tout cela fut fort mal distribué.

Le marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas estimé des gens de guerre, il ne laissoit pas d'être fort agréable au peuple.

Enfin les Généraux s'aviserent de faire un camp à Villejuif, où l'on mit la plupart des troupes, le reste étant dans les villages voisins, & particulierement au port à l'Anglois, pour la défense d'un pont de bateaux qu'on avoit construit sur la riviere de Seine.

Voilà les principales actions de guerre, qui se firent durant le siége de Paris par les troupes de la Ville. Celles du Roi ne furent pas beaucoup plus importantes. Après s'être rendus maîtres de Lagni & de Brie-Comte-Robert, M. le Prince attaqua Charenton où l'on avoit jetté un corps de troupes assez considérable pour conserver ce poste, qui étoit très-important pour la

subsistance de la Ville. Le marquis de Clanleu qui y commandoit y fut tué, n'ayant pas voulu de quartier avec plusieurs Officiers distinguez. Il n'y eut presque que le marquis de Coignac, petit-fils du maréchal de la Force, qui se sauva heureusement par la riviere sur un glaçon qui l'apporta auprès de Paris, après avoir rempli très-bien son devoir à la tête de son régiment. M. le Prince y perdit aussi beaucoup de monde, entre autres le duc de Châtillon qui fut emporté d'un coup de canon, * & qui fut fort regretté dans les deux partis.

Les Généraux de Paris sortirent bien avec leurs troupes pour empêcher cette attaque; mais M. le Prince s'étoit posté si avantageusement avec les sept à huit mille hommes qu'il avoit, qu'on ne jugea pas à propos de l'aller attaquer avec de nouvelles troupes, n'y ayant eu que le Coadjuteur qui fût d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonné deux jours après par M. le Prin-

* D'un coup de mousquet dans les reins, dont il mourut le lendemain dans le château de Vincennes.

te, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de paix. Les partisans de la Cour prirent de-là occasion de se réveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien évêque de Dole nommé Cochon, où il rendoit compte de toutes choses au cardinal Mazarin, disant que l'évêque de Glandéve, religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom de P. Faure, confesseur de la Reine, & le sieur Delaune conseiller au Châtelet, le servoient fort bien; que le Parlement feroit bien-tôt la paix à telles conditions qu'on voudroit, & que les Officiers Généraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des Gardes: on en devoit aussi donner à l'évêque de Glandéve, mais on ne le fit pas parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya chez Delaune pour l'arrêter; mais ayant été averti de bonne heure, il se retira à S. Germain. On surprit plusieurs autres lettres sans signature, qui disoient encore davantage, & qui venoient de quelques officiers du Parlement. On en fit beaucoup de bruit; mais l'affaire fut étouffée. On ne poursuivit pas aussi, comme on auroit pû, l'affaire du chevalier de la Valette, bâtard de la maison d'Espernon,

qui fut arrêté jettant la nuit des billets par la Ville, pour émouvoir le peuple.

Fondée sur ces intelligences secretes, la Cour avoit envoyé quelques jours auparavant un héraut d'armes chargé de lettres pour le Parlement, pour M. le prince de Conti, & pour les Prevôt des marchands & Echevins. Ce héraut s'étant présenté à la porte S. Honoré y fit sa chamade; & le Capitaine * qui y étoit de garde l'ayant arrêté à la Barriere, en fut aussi-tôt donner avis au Parlement, qui après de longues déliberations arrêta de ne point entendre le héraut, ni recevoir ses lettres, & d'envoyer les gens du Roi à S. Germain, pour dire à la Reine que le refus de la Compagnie ne venoit que du respect qu'ils avoient pour elle, les hérauts n'étant envoyez qu'à des Souverains

* C'étoit le Président de Maisons fils, qui étoit à la porte St. Honoré, quand le héraut se présenta: il refusa de le laisser entrer; le héraut mit la Lettre sur la barriere. M. de Maisons qui étoit alors Conseiller vint rendre compte au Palais de ce qu'il avoit fait. J'ai ouï dire au cardinal de Retz & à mon pere, que ce qui fut dit dans cette occasion, est ce qu'ils ont entendu de plus beau dans leur vie, où tout le monde des differens partis réunis tous au même avis dirent par respect pour Sa Majesté Royale, tout ce qu'on peut s'imaginer de plus éloquent, & qui faisoit bien connoître qu'on n'en vouloit qu'au cardinal Mazarin.

ou des ennemis, & qu'ils suplioient sa Majesté de leur faire savoir sa volonté de sa propre bouche, l'assurant de la continuation de leur fidelité pour le service du Roi.

C'étoit-là proprement ce que la Cour souhaittoit pour avoir lieu d'entrer en négociation, à quoi elle n'avoit encore pu réussir, & il y a lieu de croire que cette mommerie de héraut avoit été concertée avec ceux du Parlement qui étoient dans les interêts de la Cour, à dessein d'engager la Compagnie à faire cette demarche. Aussi la Reine ne perdit pas cette occasion; elle fit dire aux gens du Roi que Sa Majesté étoit satisfaite des assurances qu'ils lui donnoient; mais qu'elle en désiroit des effets véritables, après quoi on se pouvoit promettre des témoignages sinceres de sa bienveillance envers toute sorte de personnes sans exception.

Cette réponse gracieuse donna lieu aux délibérations qui se firent depuis au contentement de la Cour. A quoi la venue d'un autre héraut,* envoyé dans le même tems

* J'amais l'Archiduc n'a envoyé de trompettes: on fit faire un habit de ses livrées, & cette fable fut concertée a Paris par Laigues qui par sa correspondance avec madame de Chevreuse avoit imaginé de rendre le cardinal Mazarin odieux, en proposant la Paix générale.

par l'Archiduc gouverneur des Païs-Bas, & chargé de lettres pour le Parlement ne contribua pas peu, les Emissaires de la Cour s'étant adroitement servis de cette conjoncture pour faire voir qu'il y avoit des gens, qui entretenoient des correspondances avec les Espagnols, ce qui étoit odieux, & de dangereuse conséquence. Dans la vérité il y avoit plusde quinze jours que cet Envoyé étoit à Paris, quelques-uns de la Compagnie ayant travaillé pendant ce tems à lui dresser une créance, dont on accusoit particulierement le président de Believre & le sieur de Longueil.

Quoi qu'il en soit, cet homme s'étant presenté au Parlement, on résolut, après plusieurs contestations, de l'entendre, & de lui donner séance dans la Compagnie, quand il eut fait voir ses créances. Il s'appelloit Don Joseph Illescas Arnolphini, homme de peu de considération, mais qui ne manquoit pas d'esprit. Il avoit été choisi par Mad. de Chevreuse qui étoit à Bruxelles, & il avoit ordre de négocier principalement avec le Coadjuteur, & avec ceux qui étoient le plus dans la confidence de cette Dame. Dans le discours qu'il fit au Parlement, il dit qu'il ne pouvoit douter que sa présence ne fût agréable à la Compagnie, puisqu'il apportoit des offres d'une paix générale tant désirée dans

le monde Chrétien ; que le cardinal Mazarin n'avoit pas voulu la conclure à Munster, quoiqu'il le pût à des conditions avantageuses à la France ; mais que depuis la sortie du Roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les rebelles, & de reduire Paris à la raison ; que S. M. C. n'avoit pas estimé qu'il fût sûr ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme déclaré ennemi de l'Etat par arrêt du Parlement, où les traitez de paix doivent être vérifiez pour être authentiques ; qu'ainsi le Roi son maître l'avoit envoyé à la Compagnie, pour lui déclarer qu'il se soumettoit volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelques-uns de leur corps en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris où il envoyeroit ses plenipotentiaires pour y conclurre une paix entre les deux Couronnes, & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les troupes du Roi son maître pour en disposer, & les faire commander par des officiers François, déclarant au surplus qu'en cas que le Parlement n'eût pas besoin de ces troupes, elles demeureroient sur la frontiere sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la paix.

Ce discours, & le rapport fait par les

Gens du Roi, de ce qui s'étoit passé à S. Germain, fut suivi d'une déliberation où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont elle avoit reçû les Gens du Roi, pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris, & pour lui porter copie de la lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son Envoyé : surquoi le Parlement n'avoit pas voulu déliberer sans savoir la volonté de Sa Majesté à laquelle ils étoient prêts d'obéïr, & de lui témoigner qu'ils étoient fidéles serviteurs du Roi.

Ainsi le premier Président avec le président de Mesmes & des députez de toutes les Chambres, étant partis pour S. Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit des commissaires à Ruel, avec plein pouvoir de conclurre un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette conférence, les passages seroient ouverts pour laisser entrer des vivres à Paris.

Cet expédient fut accepté par le Parlement, où les partisans de la Cour faisoient proposer tous les jours de nouvelles taxes pour la guerre, afin de dégoûter le peuple. De leur côté les Frondeurs faisoient courir le bruit de la venuë de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes;

mais comme ces bruits n'étoient suivis d'aucun effet, les partisans de la Cour s'en prévaloient pour décrier la foiblesse du parti, & décourager ses sectateurs.

Cependant le peuple ne laissoit pas de continuer dans sa fermeté, & de crier à toute occasion qu'il ne vouloit pas de paix : mais la conférence de Ruel ayant été arrêtée, les députez s'y rendirent de part & d'autre, & l'on y convint enfin de quelques articles qui furent rapportez à Paris, pour les faire ratifier, à quoi on trouva de grandes oppositions, fondées sur ce qu'il n'y avoit rien de précis pour les intérêts des Officiers Généraux ; que l'article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on souhaitoit, & que les députez avoient permis que le cardinal Mazarin signât le traité : sur quoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla au Parlement pour délibérer, que le peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les députez quand ils sortiroient : ce qui obligea M. de Beaufort de sortir pour parler à eux, & pour les appaiser.

Il falut donc en venir à une nouvelle délibération, malgré le premier Président & le président de Mesmes, dans laquelle il

fut résolu que les mêmes députez retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des Officiers Généraux, qui pour cet effet envoyerent aussi leurs agens; & on leur recommanda de faire en sorte que le Cardinal ne signât pas le traité.

Cette délibération dura depuis le matin jusqu'au soir, & à la sortie il falut que le Coadjuteur & le duc de Beaufort accompagnassent le premier Président pour le garentir de la fureur du peuple. Une lettre de cachet, qui fut envoyée dans le même tems au sujet des Généraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second arrêt pour faire réformer encore d'autres articles pour le prêt, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les Officiers Généraux ayant choisi le duc de Brissac, & le comte de Maure pour assister à la conférence, & ayant réduit en apparence tous leurs intérêts à l'éloignement du cadinal Mazarin, les députez du Parlement eurent ordre d'insister aussi fortement sur cet article: & ils l'auroient obtenu si les Généraux eussent été aussi parfaitement unis qu'ils le paroissoient, d'autant plus que l'Archiduc à qui on avoit envoyé le marquis de Noirmoutier, & de Laigues, étoit enfin entré en France avec l'armée du Roi d'Espagne, & avoit écrit à M. le prince de

Conti, que nonobstant sa marche il seroit toujours prêt d'entendre aux propositions de la paix générale, & de s'arrêter au cas qu'on voulût nommer des députez. Cette lettre ayant été communiquée au Parlement, il ordonna qu'on en donneroit avis à la Reine, & l'affaire en demeura là. Si les Espagnols eussent fait dès le commencement cette démarche, ils en auroient sans doute tiré de grands avantages; mais ils s'en aviserent trop tard, & leur entrée dans le Royaume ne servit qu'à terminer plutôt l'accommodement, tout le monde étant déja las & rebuté de la guerre.

Enfin la Cour ayant eu l'adresse de diviser le Parlement, elle eut aussi celle de diviser les Généraux, par les promesses qui furent faites sous main à M. le prince de Conti de lui donner entrée au conseil du Roi & un gouvernement de place, à M. le duc de Longueville le gouvernement du Pont-de-l'Arche, au duc d'Elbeuf une somme d'argent & un domaine considérable en Normandie, au duc de Bouillon satisfaction entiere sur ses prétentions, & au prince de Marsillac des lettres de Duc & Pair, ce qui facilita la réconciliation de Madame de Longueville avec M. le Prince : après quoi la paix ne reçut plus aucune difficulté, & le premier Président à son retour avec les autres dépu-

tez rapporta une déclaration du Roi qui fut vérifiée le premier Avril 1648. portant amnistie générale pour tous ceux qui avoient été dans le parti, spécialement pour le marquis de Noirmoutier, de Laigues, le comte de Fiesque, Saint Ibal, la Sauvetat & la Boulaye, sans faire aucune mention du cardinal Mazarin, qui demeura, comme il étoit, le maître de toutes les affaires, & en état de se vanger à sa discrétion du Coadjuteur & du duc de Beaufort, qui avoient paru les plus affectionnez au parti, & sans aucun intérêt.

Comme la paix ne fit avoir à aucun des partis tous les avantages qu'on s'étoit promis, ce ne fut proprement qu'une suspension d'armes, & nullement d'intrigues & de cabales. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir le cardinal Mazarin en place; ils appréhendoient ses ressentimens, & pour s'en défendre ils tâchoient d'entretenir l'animosité dans les esprits. Le Cardinal de son côté tâchoit de rétablir son crédit, espérant que le tems lui fourniroit les occasions de se vanger: mais ce qui l'inquiétoit davantage étoit l'autorité que M. le Prince avoit prise dans les Conseils pendant la guerre, dont il appréhendoit les suites. M. le Prince nullement disposé à en souffrir la diminution prétendoit conserver l'avantage qu'il avoit, comme dû à sa

naiſſance & à ſes ſervices ; & quoiqu'il n'eût pas deſſein de perdre le Cardinal, il vouloit le retenir dans le reſpect & dans la dépendance. Deplus, dans la penſée que les Frondeurs pouvoient traverſer une partie de ſes deſſeins, il cherchoit ſur toutes choſes à les perdre, ou du moins à les abaiſſer, & à leur ôter la faveur du peuple, qui étoit entiere & ſans partage pour les chefs du parti.

Avec tant de vûes différentes il étoit difficile que tous ces partis s'accommodaſſent bien enſemble : auſſi leur arrivoit-il ſouvent de ſe barrer & de s'entrechoquer, quelquefois même ſans deſſein. Une des premieres actions d'éclat qui réveilla la chaleur des eſprits, fut l'arrivée du duc de Candale à Paris, où l'on crut que la Cour l'avoit fait venir à deſſein pour inſulter le duc de Beaufort, afin de voir de quelle façon cela ſeroit reçu du peuple. Quelques-uns diſoient pourtant qu'il y étoit venu de ſon mouvement & ſans aucun concert avec la Cour. Quoi qu'il en ſoit, s'étant remontré un ſoir aux Thuilleries avec quelques-uns de ſes amis, il ſe mit à plaiſanter tout haut ſur la liberté qu'il diſoit être alors pour tout le monde ſur le pavé de Paris, tournant en ridicule certaines choſes de la guerre, qui dénotoient aſſez intelligible-

ment le duc de Beaufort, ſans néanmoins nommer perſonne.

Ces diſcours ayant été faits publiquement, furent bien-tôt rapportez au duc de Beaufort & à ſes amis, leſquels ayant ſû que le duc de Candale devoit ſouper peu de jours après dans le jardin de Renard au bout des Thuilleries, * ils réſolurent d'y aller, ſous prétexte de la promenade, pour l'inſulter à leur tour. Cela ſe fit comme il avoit été projetté. Le duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le duc de Candale étoit à table, lui dit en riant qu'il venoit ſe réjouir avec lui familiere-

* Ce Renard avoit été laquais de l'évêque de Beauvais, & enſuite ſon valet de chambre. Comme il entroit au Louvre par le moyen de ſon maître, il étoit accoutumé de préſenter tous les matins un bouquet à la Reine, qui aimoit les fleurs. Ces petits préſens étant bien reçûs, Renard obtint de S. M. quelques récompenſes, & entre autres la jouiſſance d'une partie du jardin des Thuilleries. Il y bâtit une maiſon, & l'embellit ſi bien, que ce lieu devint un réduit pour les perſonnes de la plus haute qualité. On s'y divertiſſoit, on y jouoit, & ſouvent même on y tenoit des conférences ſur les affaires du tems. Renard ſe fit peindre en jeune garçon qui préſentoit des fleurs à la Fortune, pour tirer quelques préſens de la Déeſſe. La Fortune tendoit la main pour recevoir le bouquet, & faiſoit en ſouriant tomber une pluie d'or dans le ſein du jeune garçon.

ment, & avec la liberté qui régnoit alors ſur le pavé de Paris. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur, & le duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un bout de la nappe, & renverſa tout ce qui étoit ſur la table. Le duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empéché par ſes amis, qui virent bien que la partie n'étoit pas bien faite pour eux: on ſe ſépara donc de part & d'autre, & le duc de Candale ſortit de Paris le lendemain matin dans le deſſein de faire appeller le duc de Beaufort; mais la Cour empêcha que la choſe allât plus loin. Cette bruſquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans la querelle envers & contre tous.

Il penſa encore arriver du bruit à l'occaſion d'un bateau chargé de bombes & de grenades à l'Arcenal, & qui deſcendant la riviere comme pour aller à S. Germain, fut arrêté vers le Pont-rouge, & pillé par le peuple, qui diſoit tout haut qu'on avoit deſſein d'aſſieger Paris une ſeconde fois.

Le duc de Beaufort étant tombé malade dans le même-tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empoiſonné. Le peuple alloit tout le long du jour en proceſſion à l'hôtel de Vendôme pour ſavoir de ſes nouvelles, & quoique ſa maladie ne fût

rien, les Frondeurs la faisoient passer pour périlleuse. Cependant ses gens avoient ordre de faire entrer une partie de ceux qui se présentoient, dont plusieurs le voyant au lit se jettoient à genoux pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui comme pour leur pere & leur libérateur.

Tous ces incidens joints à l'animosité qui paroissoit encore dans les discours du peuple contre le cardinal Mazarin, lui firent juger qu'il ne faisoit pas encore bon à Paris pour lui : aussi ne put-il se résoudre d'y retourner, quoique la Reine l'en pressât beaucoup, & que M. le Prince se chargeât de l'y conduire en toute sûreté. On dit même que pour justifier sa crainte, & faire voir qu'elle n'étoit pas sans fondement, il envoya un chariot couvert de ses armes à Paris, qui fut pillé à l'entrée de la Ville par des gens apostez, de sorte que la Cour, pour laisser refroidir cette chaleur, alla de S. Germain à Compiegne, à la réserve de M. le Prince, qui fut seul à Paris, où il fut complimenté par le Parlement qui lui députa exprès, ce qui ne fut pas approuvé du peuple qui ne regardoit ce Prince qu'avec aversion, comme le principal auteur de tous ses malheurs, jusques-là, que s'il avoit séjourné plus longtems à Paris, il n'y auroit peut-être pas trouvé toute la sûreté qu'il s'imaginoit ;

mais il s'en alla bien-tôt en Bourgogne, laiſſant ainſi le Cardinal ſeul auprès de leurs Majeſtez, bien-aiſe de ſe voir délivré de ſa préſence qui l'incommodoit fort.

Le peuple de Paris eut auſſi beaucoup de joie du départ de S. A. comme il le fit connoître dans une affaire qui arriva peu de tems après, & qui fit aſſez de bruit. Beautou avocat au Conſeil ayant été arrêté au ſujet d'une piéce offenſante pour S. A. dont on l'accuſoit d'être l'auteur, intitulée, *Diſcours ſur la députation du Parlement à M. le Prince;* la Cour témoigna y prendre beaucoup de part, & s'intéreſſer fortement à la ſatisfaction de M. le Prince, ne négligeant rien pour faire punir cet innocent.

La ſubſtance de cet écrit étoit, que le Parlement n'avoit pas dû députer à M. le Prince, parce que cette Compagnie n'avoit jamais fait cette démarche que pour le Roi & M. le duc d'Orléans, & que M. le Prince ayant été l'auteur du ſiége de Paris, le protecteur du Cardinal, & la cauſe de tout ce qu'ils avoient ſouffert, il n'étoit pas juſte de ſe réjouir de ſon retour; & à la fin l'auteur * apoſtrophant M. le Prince, lui pronoſtiquoit qu'il ſeroit la

* C'étoit un nommé Portail, avocat au Parlement.

victime du Miniſtre, qui le jetteroit dans une priſon d'où il ne ſortiroit que par la généroſité de ceux qu'il avoit perſécutés ſans ſujet : ce qui arriva effectivement depuis.

Si M. le Prince eut fait alors une réfléxion ſérieuſe ſur cette prédiction, il ne ſe ſeroit peut-être pas ſi fort emporté dans cette rencontre, & il auroit dû juger que les ſollicitations publiques de la Cour n'étoient que pour l'engager davantage dans cette affaire, & pour rejetter ſur lui toute la mauvaiſe humeur qui reſtoit dans l'eſprit pu peuple. En effet tous les mouvemens qu'il ſe donna auprès des Juges ne produiſirent que de nouveaux écrits plus forts, qui furent publiez ſous prétexte de la défenſe de Beautou, lequel fut enfin déchargé de l'accuſation par le Parlement, après avoir couru riſque d'être condamné à mort par le Châtelet : ce qui ſeroit certainement arrivé, ſi le ſieur Joli * conſeiller au Châtelet, qui commença de ſe faire remarquer dans cette occaſion, n'avoit engagé quelques-uns des Juges à s'oppoſer avec lui aux opinions de ceux qui étoient dévouez à la Cour. Ce conſeiller, par un pur eſprit de généroſité, entreprit la défenſe de l'accuſé avec tant de chaleur,

* C'eſt lui qui eſt l'auteur de ces Memoires.

qu'il alla plusieurs fois dans le cachot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit à faire & à dire : mais ce malheureux étoit si troublé, qu'au lieu de profiter des conseils qui lui avoient été donnez, il pensa se perdre lui-même par ses réponses. Le sieur Joli avoit été jusques alors infiniment uni avec le sieur d'Aubrai lieutenant Civil, dont il rapportoit tous les procès ; mais ils rompirent dans cette occasion, & en vinrent même à des paroles assez fortes.

Il arriva dans ce tems une affaire de la même nature à l'occasion d'un nommé Marlot, qui avoit été condamné à être pendu, pour avoir imprimé un libelle très-sale & offensant contre l'honneur de la Reine, intitulé *la Custode*. Mais comme il sortoit de la Conciergerie pour être mené en Grève, plusieurs garçons Libraires & Imprimeurs se trouverent à la porte du Palais, qui chargerent brusquement les archers à coups de pierre ; & criant sur eux *aux Mazarins*, ils furent secondez par les gens de boutiques du quartier, de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant eu plusieurs archers de blessez, & même le sieur le Grani, lieutenant Criminel qui les commandoit, & qui eut assez de peine à se sauver, après avoir reçu plusieurs coups de bâtons.

Tous ces évenemens étonnoient la

Cour. Le Cardinal vouloit s'en servir pour différer le retour du Roi à Paris; mais on lui fit connoître qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en seroit absolument nécessaire. On lui disoit aussi qu'il falloit accoutumer le peuple à la présence du Roi; que c'étoit le seul remede pour refroidir la chaleur des esprits, & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus près ceux qui étoient bien intentionnez, & qui étoient las de la continuation de ces désordres.

Ainsi le cardinal Mazarin se résolut enfin de venir à Paris, après avoir pris toutes les mésures possibles contre la mauvaise volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit fut de faire parler à Madame la duchesse de Montbazon qui gouvernoit absolument le duc de Beaufort, de laquelle on obtint à force de promesses, que ce Duc ne traverseroit point le dessein du retour. On auroit bien voulu l'engager d'aller à la Cour; mais il fallut se contenter de la parole que Madame de Montbazon donna pour lui. Le Coadjuteur ne fut pas si difficile; il alla sans beaucoup de façon à Compiegne, sur les instances qui lui en furent faites, quoique plusieurs de ses amis l'en détournassent, dans la pensée que ce

voyage ne lui étoit proposé que pour le décrier dans l'esprit du peuple ; mais il n'écouta pas ces raisons, & il se figura qu'il suffisoit de publier à son retour, qu'il n'y avoit été que pour rendre ses devoirs au Roi & à la Reine, sans voir le Cardinal. La vérité est pourtant qu'il le vit, & qu'il eut une conférence avec lui de trois ou quatre heures pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin de s'assurer des Corps de métier, par le moyen du lieutenant Civil, du Prevôt des marchands & de plusieurs autres, jusques à se servir de la Ratiere partisan, pour ménager les batteliers en les faisant boire & en leur distribuant de l'argent. On employa aussi M. de Longueil, conseiller de la grand' Chambre, en lui promettant la Surintendance des finances pour le président de Maisons son frere.

Le Cardinal crut aussi qu'il seroit bon de faire une entreprise d'éclat, qui rétablît sa réputation. C'est pourquoi il fit assiéger Cambrai par le comte d'Harcourt, & il y alla lui-même pour faire des présens d'épées, de baudriers & de gands de senteur à la plupart des Officiers. Mais toute cette dépense mesquine ne servoit qu'à lui attirer la raillerie publique, d'autant plus que le siége fut levé : de sorte qu'il fallut en revenir aux premieres mesures pour pré-

parer les bourgeois de Paris au retour de la Cour, que tout le monde leur conseilloit plus que jamais, & à ce que le Cardinal n'auroit jamais donné les mains, si M. le Prince n'eût répondu du succès de l'affaire.

La Cour revint donc enfin à Paris au mois d'Août 1649. le Cardinal étant à la portiere du carosse du Roi avec M. le Prince, qui lui servoit comme de brave : & pour signaler ce retour on fit une cavalcade du Palais Royal aux Jésuites de la rue S. Antoine le jour de S. Louis, cette Eminence étant encore dans le carosse du Roi, & M. le Prince à cheval avec toute la Cour dans des habits magnifiques, dont l'éclat n'empécha pas la continuation des murmures : le peuple étant toujours si animé, qu'il eût fallu peu de chose pour faire repentir le Cardinal de n'avoir pas suivi les conseils de sa prudente timidité.

M. le Prince lui donna peu de jours après d'autres sujets d'inquiétude, en menaçant de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, sur le refus qu'il faisoit de donner, suivant sa promesse, le Pont de l'Arche à M. de Longueville. Cette raison n'étoit à le bien prendre qu'un prétexte : car M. le Prince avoit d'autres raisons personnelles & plus essentielles de se plaindre de ce Ministre, qu'il ne pouvoit pas dire. Il n'étoit pas content de l'alliance

que M. le Cardinal vouloit faire avec la maison de Vendôme, en donnant une de ses niéces à M. de Mercœur : il étoit indigné avec justice de ce qu'après lui avoir fait espérer que le Roi traiteroit de la Principauté de Montbeillard pour la lui donner, & ayant dépêché Hervart en apparence pour négocier cette affaire, il lui avoit néanmoins donné des ordres secrets de ne rien conclurre. Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Ministre le traversoit sous main en toutes rencontres, quoiqu'il lui fit des démonstrations d'une considération toute particuliere.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souffrir la maniere outrageante dont M. le Prince parloit de ses niéces, ayant dit, au sujet du mariage qui se négocioit avec M. de Mercœur, que les niéces du Cardinal n'étoient pas trop bonnes pour les gentilshommes, & que s'il le fâchoit, il obligeroit Champfleuri, capitaine des Gardes de S. E. de lui amener son maître par la barbe à l'hôtel de Condé. Il crut aussi que la folle déclaration d'amour que Jersay eut l'audace de faire à la Reine, venoit de M. le Prince, qui dans la vérité donna sa protection à Jersay, quoique banni de la Cour pour ce sujet. Les soupçons du Cardinal allerent même plus loin : il s'imagina comme bien d'autres qui voyoient les

choses de plus près, que M le Prince n'avoit fait parler Jersai, que pour se mettre par ce moyen tout-à-fait à la place du Cardinal. Il y avoit plusieurs autres raisons de part & d'autre, qui ne venoient que de la concurrence d'autorité que le Cardinal vouloit se conserver, & que M. le Prince auroit été bien aise de prendre pour lui. Cependant tout cela ne paroissoit pas, & dans le monde il n'étoit question que du Pont de l'Arche, surquoi le Cardinal ne se pressoit pas de satisfaire M. de Longueville : ses apréhensions étant presque entierement dissipées, & les affaires commençant à se rétablir, pour vérifier le proverbe de son pays, *passato il pericolo, se vien gabbato il Santo.*

Enfin cette mesintelligence fit beaucoup de bruit, & S. A. poussa les choses si loin, qu'il alla deux ou trois fois de suite chez le Coadjuteur, comme pour prendre des mesures avec lui & avec les Frondeurs, pour perdre le Cardinal. Le duc d'Orléans paroissoit même être de concert avec M. le Prince; jusques-là que ces deux Princes se pelotterent un jour à coups d'orange, dans un soupé comme par débauche, & on remarqua qu'en buvant à la santé du Cardinal, M. le Prince dit tout haut à la Reine, *à la Riviere,* & cela d'un ton qui donnoit à douter s'il la portoit à l'abbé de la Riviere qui étoit présent, ou

s'il vouloit dire qu'il falloit noyer le Cardinal ; & le lendemain on prétend qu'ils lui envoyerent une lettre avec cette inscription, *à l'Illustrissimo Signor Facquino.*

Les choses étant en cet état, le Coadjuteur, le duc de Beaufort, & les chefs des Frondeurs commencerent à s'assurer de leurs amis, les avertissant de se tenir prêts pour les occasions qui pouvoient se présenter à tous momens. Mais il arriva que M. le Prince s'accommoda tout d'un coup avec M. le Cardinal, qui lui donna satisfaction sur le Pont de l'Arche, & lui promit de lui procurer & à ses amis tous les avantanges qui dépendroient de lui. De son côté S. A. s'engagea à soutenir de toutes ses forces les intérêts du Cardinal, & à abandonner entierement les Frondeurs qu'il recommença de haïr plus que jamais, d'autant plus qu'il sentoit bien qu'il les avoit offensez.

Les Frondeurs extrêmement irritez se plaignirent hautement de M. le Prince, disant qu'il ne les avoit recherchez que pour les sacrifier à ses intérêts ; & rappellant le souvenir de ses premieres infidélitez, ils n'oublierent rien pour le rendre odieux au peuple, & pour lui faire regarder son accommodement avec le Cardinal, comme une perfidie horrible, & qui étoit sans exemple. Effectivement on avoit

vû M. le Prince en public avec le Coadjuteur, pendant que le démêlé dura, & jusques à son accommodement. Aussi n'eut-il rien à dire de bon pour se justifier, sinon que le Coadjuteur ne lui ayant proposé que des enlevemens, & des barricades fort hazardeuses, il n'avoit pu se résoudre à ces extrêmitez, qui auroient été suivies d'un désordre général.

Il sembloit que cette résolution devoit entraîner la perte des Frondeurs, & que la Cour alloit entrer dans l'exercice de son autorité arbitraire dont elle étoit si jalouse : mais ceux qui connoissoient le fond des choses jugerent bien que cet accommodement forcé ne dureroit pas longtems, & que le Cardinal Italien chercheroit à se venger des affronts qui lui avoient été faits, & de se tirer de la nécessité où il s'étoit mis d'accorder à M. le Prince tout ce qu'il voudroit demander.

Cependant le cardinal Mazarin ne paroissoit occupé que du soin de détruire les Frondeurs, amusant ainsi S. A. qui le souhaitoit plus que lui, & qui s'imaginoit que leur perte rendroit celle du Cardinal plus facile. De leur côté les Frondeurs chercherent les moyens de se soutenir, & de profiter des occasions qui pourroient entretenir la mauvaise humeur du peuple.

La Cour leur en fournit elle-même un

beau sujet en prenant sous sa protection les fermiers des Gabelles, qui avoient été condamnez par plusieurs arrêts du Parlement à fournir les fonds pour payer les rentes de l'hôtel de Ville, de sorte que les rentiers voyant que le Prevôt des marchands & les Echevins gagnez par la Cour négligeoient les intérêts du public, commencerent à s'assembler dans la maison de Ville, où sur la proposition du sieur Joli conseiller au Châtelet, ils arrêterent qu'ils choisiroient parmi eux des Syndics pour veiller à la conservation de leurs rentes: ce qui fut arrêté, nonobstant un arrêt de la Chambre des Vacations, qui leur défendoit de s'assembler, & qui n'empécha pas qu'ils ne le fissent toutes les semaines, quelquefois jusqu'au nombre de cinq cens personnes. On passa même outre à l'élection des Syndics, & on nomma les sieurs Charton président aux Requêtes, Joli conseiller au Châtelet, Matharel, Labory, & des Coutures sécretaire du Roi, du Portail avocat en Parlement, Maréchal avocat au Conseil, Delote, & quelques autres au nombre de douze. Après quoi on afficha des billets imprimez pour avertir les rentiers de se trouver à l'hôtel de Ville, où les principaux n'oserent pourtant pas aller de peur d'être remarquez, se contentant d'appuyer

fous main la conduite des autres.

Toute la conféquence de cette affaire ne fut pas affez comprife dans le commencement, ni par la Cour, ni par les Frondeurs. On ne la fentit bien que quelques jours après, qu'on vit qu'il y avoit peu de perfonnes dans Paris & dans les provinces, qui n'y euffent quelque intérêt directe, ou indirecte. La Cour s'avifa trop tard d'en prévoir les fuites; & les Frondeurs comprirent à la fin qu'ils ne pouvoient avoir de prétexte plus favorable pour entretenir dans l'efprit du peuple la chaleur qu'ils défiroient. Ils commencerent donc à rechercher ceux des Syndics qu'ils croyoient avoir le plus d'autorité dans les affemblées, particulierement Joli, qui étoit connu pour avoir des fentimens fi fermes pour la juftice & pour l'intérêt public, qu'ils ne doutoient point, en le gagnant, de faire du peuple ce qu'ils voudroient. Après avoir pris enfemble leurs mefures, ils convinrent que les rentiers iroient en corps demander protection au Coadjuteur, & au duc de Beaufort: ce qui fut exécuté fort folemnellement. Il y eut même un d'entr'eux qui harangua ces deux Meffieurs, qui répondirent fort honnêtement, & avec toutes fortes d'affurances de leur affection pour le bien public.

Afin de donner plus de poids à cette

affaire, & d'assurer les personnes qui s'étoient chargées du Syndicat ; Joli proposa aux Frondeurs, avec qui il commença d'avoir grande liaison, de présenter une Requête au Parlement pour demander la confirmation du Syndicat, & de la faire signer de quelques Conseillers interessez dans les rentes, afin que si la grand'Chambre, dont le premier Président étoit le maître, vouloit entreprendre quelque chose contre les rentiers, elle ne le pût sans une assemblée générale de toutes les Chambres. Cette ouverture plut, parce qu'elle tendoit à faire assembler le Parlement, ce que les Frondeurs souhaitoient sur toutes choses, sachant bien qu'après cela il leur seroit aisé de faire naître des incidens favorables, comme fut l'affaire du Parlement de Bourdeaux, qui avoit envoyé des députez à celui de Paris pour demander qu'il se joignît à eux, afin d'obtenir du Roi l'éloignement du duc d'Epernon gouverneur de la Province. Ainsi la requête fut signée de près de cinq cens rentiers, entr'autres du sieur de Loisel conseiller au Parlement, qui n'avoit aucune relation avec les Frondeurs, des sieurs de Croissi, Fouquet, Daurat, Quatre-sous, Caumartin, la Barre, Vialar, tous conseillers du Parlement, qui signerent à la priere du Coadjuteur & du duc de Beau-

fort : de ſorte que cette affaire fit grand bruit, auſſi-tôt après la S. Martin de 1649. la requête ayant été préſentée à la grand' Chambre qui prétendit en connoître ſeule, quoique Mrs. des Enquêtes euſſent demandé l'aſſemblée des Chambres à ce ſujet, & euſſent arrêté entr'eux de confirmer le Syndicat.

La Cour étoit engagée trop avant & trop intéreſſée dans cette affaire, pour reculer : c'eſt pourquoi au lieu de penſer à ſatisfaire les rentiers, elle s'appliqua uniquement à rejetter la requête, jugeant bien que l'établiſſement du Syndicat alloit à dépoſſéder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle réſolut donc d'employer toute ſon autorité pour traverſer ſon établiſſement, & elle donna ordre au premier Préſident d'empêcher l'aſſemblée des Chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui ſe diſoit dans la Ville, s'aviſa de faire expédier des Brevets à pluſieurs perſonnes, portant permiſſion d'aſſiſter aux aſſemblées des rentes & par tout ailleurs, d'y parler, & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance & découvrir les ſentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur rap-

port. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France, où l'on n'avoit jamais vû d'eſpions de cette nature : auſſi ce nouveau tour de politique fut ſi ſecret qu'on n'en découvrit rien, & que perſonne même ne s'en douta que long-tems après. On voyoit ſeulement que le premier Préſident s'oppoſoit avec fermeté à l'aſſemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la meritoient, principalement l'audience qui étoit demandée par les députez du Parlement de Bourdeaux.

Néanmoins les rentiers ne ſe relâcherent point de leurs pourſuites ; & ſe ſentant fortement appuyez par la Chambre des Enquêtes, le premier Préſident fut enfin obligé de propoſer une conference chez lui, où il y auroit des députez de toutes les Chambres, & où les rentiers ſeroient reçus pour y ſoutenir leurs interêts : ce qui fut executé le Samedi 4 Decembre chez le premier Preſident, où quelques Préſidens à mortier ſe rendirent avec les députez, & un grand nombre de rentiers. Dans le commencement les choſes furent aſſez paiſibles, le premier Préſident ayant fait entendre à l'aſſemblée, que l'affaire ſe pourroit accommoder en donnant ſatisfaction aux rentiers : mais Meſſieurs des Enquêtes dirent qu'il falloit auſſi donner ordre à la connivence du Prévôt des Marchands &

des Echevins : on dit qu'il falloit laisser entrer quelques-uns des rentiers pour savoir quelles étoient leurs prétentions ; mais en petit nombre : surquoi les portes ayant été ouvertes, Joli & deux autres furent introduits pour représenter leurs raisons.

D'abord le premier Président tâcha de les éblouïr par des propositions specieuses, & qui n'étoient rien dans le fond : à quoi Joli répondit que la premiere chose par où il falloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Syndicat, & qu'il supplioit l'assemblée de vouloir bien faire cette justice au public : ce qui ayant été entendu par quelqu'un des rentiers, ils crierent, *des Syndics, des Syndics*. Mais comme le premier President n'en vouloit pas, il rompit l'assemblée jusques au Samedi suivant : à la sortie les rentiers crierent encore plusieurs fois en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, & les traitterent de traîtres & de Mazarins ; & j'en vis même quelques-uns tiraillez sans aucun respect,& la plûpart furent obligez de se sauver par des escaliers derobez. Pendant tout ce vacarme, le S. de Champlatreux, fils aîné du premier Président, s'étant aproché de Joli, lui dit plusieurs paroles injurieuses, le traitant

de feditieux, & le menaçant de lui faire son procès. Joli répondit aussi avec chaleur, se sentant apuyé de plusieurs rentiers, qui s'étoient approchez: après quoi chacun se retira, sans que les autres qu'on avoit fait venir, osassent approcher. Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux partis.

Le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des rentiers qui avoient paru les plus échauffez à la conference ; & il résolut d'en faire arêter cinq ou six à la premiere assemblée, qui devoit se tenir le Samedi suivant en ce méme lieu, où il y auroit des gens armez tout prêts à se saisir de ceux à qui on en vouloit, & le Régiment des Gardes s'y rendroit en méme tems, pour appuyer l'exécution qui devoit en être faite sur le champ par ordre de certains Commissaires apostez, qui les feroient pendre aux grilles du Palais.

On aura peut-être peine à croire que ce Ministre eût voulu en venir à cet excès de violence ; mais il n'y a pourtant rien de plus veritable que c'étoit son dessein : & quoique les Frondeurs n'en fussent pas avertis alors, comme ils le furent depuis d'une maniere à n'en pouvoir douter, ils sûrent cependant que la Cour avoit un grand dessein contre eux; que la Garde se redoubloit tous les jours pour favoriser

l'execution; qu'on devoit commencer par les rentiers, & attaquer ensuite le Coadjuteur, le duc de Beaufort & les autres chefs, partout où on les rencontreroit.

Cet avis général fut donné par une personne qui le savoit d'un de ceux qui avoient assisté à la delibération. C'en étoit assez pour engager les interessez à se tenir sur leurs gardes: aussi n'y manquerent-ils pas. Pour cet effet le comte de Montresor, les marquis de Noirmoutier, de Fosseuse, & de Laigues s'assemblerent chez le Coadjuteur, où ils firent venir aussi le Sr. Joli, le tout à l'insçû du duc de Beaufort, du marquis de la Boulaye & de plusieurs autres, parce qu'on n'étoit pas assûré du secret, sur tout à l'égard de madame de Montbazon, à qui le duc de Beaufort ne celoit rien. Ceux qui étoient de cette conférence se trouverent assez embarrassez, jugeant bien que la Cour pourroit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise, qui seroit irréparable, de sorte qu'ils résolurent, après bien des contestations, de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant la conférence qui devoit se tenir chez le premier Président, ne doutant pas que la Cour ne prît ce jour pour executer son dessein.

La difficulté fut à trouver des prétextes suffisants

suffisans & des raisons assez pressantes pour assembler le Parlement. Le Coadjuteur proposa plusieurs projets fondez sur le crédit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugez assez solides. Le marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de faire une entreprise feinte sur le duc de Beaufort, ou sur le Sr. de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus, ou masquez : ce qu'on suposoit devoir faire un soulevement général. Mais on trouva des difficultéz dans le projet, attendu qu'il falloit ètre d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit, ce qui ne se pourroit faire avec ledit Sr. Broussel, ou avec le duc de Beaufort. On craignoit le défaut de secret. Le Coadjuteur se proposa aussi; mais il n'appuya pas assez pour faire croire qu'il le souhaittât tout de bon.

Enfin Joli, qui avoit déja conferé sur ce sujet avec le comte de Montresor, & le Sr. d'Argenteuil, resolut de se proposer luimême, disant qu'à la verité il pouvoit n'être pas assez connu, ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple, mais que sa qualité de Syndic des rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroit sans doute son effet, & produiroit du moins l'assemblée des Chambres, par

le bruit que les rentiers qui étoient tous les jours au Palais ne manqueroient pas d'y faire impetueusement au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la compagnie, où il n'y avoit assurément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'exécution le marquis de Noirmoutier se chargea de donner un gentilhomme qui étoit à lui, très-brave & très-adroit, nommé d'Estainville, pour tirer un coup de pistolet au Sr. Joli, lorsqu'il passeroit dans son carosse, suivant les mesures qui seroient prises entre eux; & le marquis de Fosseuse promit de fournir à d'Estainville un bon cheval pour se sauver.

Pour concerter les moyens de l'exécution, Argenteuil & Joli furent le vendredi au soir chez le marquis de Noirmoutier qui demeuroit dans la rue S. Merri, dans la maison où l'Amiral de Chatîllon étoit logé quand il fut tué à la journée de S. Barthelemi. Ils y trouverent d'Estainville qui les attendoit dans une chambre fort écartée, où on ajusta le pourpoint & le manteau de Joli sur un morceau de bois, dans une certaine attitude, une des manches du pourpoint étant pleine de foin sur laquelle d'Estainville tira un coup de pistolet, avec tant de justesse qu'il la perça précisement

où elle devoit être percée, après quoi il fut arrêté entre eux que le veritable coup seroit tiré le lendemain sur les sept heures & demi du matin, dans la rue des Bernardins, vis-à-vis la porte où logeoit Argenteuil, qui n'étoit pas bien éloignée de celle du président Charton, où Joli alloit presque tous les jours.

La chose fut faite comme on l'avoit projettée. D'Estainville s'aprocha du carosse; Joli se baissa, & le coup passa pardessus sa tête & fut si bien ajusté qu'il se raportoit parfaitement à la situation où Joli devoit être dans le carosse, derriere lequel il n'y avoit pas de laquais, qui avoient été envoyez exprès en differens endroits, de peur qu'ils n'empéchassent le dessein. Après le coup, d'Estainville se sauva le plus vîte qu'il put; mais ce ne fut pas sans danger, son cheval s'étant malheureusement abbatu sur le pavé. Il vint about cependant de trouver l'hôtel de Noirmoutier par des chemins détournez; & la nuit il renvoya le cheval du marquis de Fosseuse, qui le fit mener à la campagne & empoisonner, pour en ôter tout-à-fait la connoissance.

Il arriva encore une autre chose qui étoit capable de tout gâter. D'Estainville avoit mis dans son pistolet, pour servir de bourre, un dessus de Lettre qui lui avoit été adressée; mais par bonheur son nom

se trouva brûlé : le reste du papier fut ramassé avec les balles encore toutes chaudes par le Sr. Bignon Avocat général, qui demeuroit dans le cloître des Bernardins : ce qui contribua beaucoup à persuader le public.

Aussi-tôt après l'action, Joli fut conduit chez un chirurgien au bout de la rue des Bernardins, vis-à-vis S. Nicolas du Chardonnet, où ayant été deshabillé, on lui trouva au bras gauche, à l'endroit où les bales devoient avoir passé, une espece de plaie qu'il s'étoit faite lui-même la nuit avec des pierres à fusil, de sorte que le chirurgien ne douta pas que ce ne fût l'effet du coup : & il y mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems d'Argenteuil fit & dit tout ce qu'il put pour insinuer que cette entreprise ne pouvoit venir que de la part de la Cour, qui vouloit se défaire de celui des Syndics, qui paroissoit le plus affectionné. Il alla ensuite chez le président Charton, qui s'imagina que c'étoit à lui qu'on en vouloit ; & comme il étoit colonel du quartier, il fit batre du tambour. Cependant Joli se retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été porté bientôt au Palais, les rentiers suivis de plusieurs autres Frondeurs coururent en

foule à la Tournelle où l'on tenoit l'audience, & demanderent justice de l'assassinat de Joli qu'ils disoient être mort : ce qui fit cesser l'audience, & obligea Mrs. des Enquêtes d'aller aussitôt bien échauffez prendre leurs places à la grand' Chambre, où le président Charton se rendit aussi en équipage de guerre, l'epée au côté, disant que c'étoit à lui qu'on en vouloit ; que l'entreprise s'étoit faite à sa porte, & cela avec un emportement si grand & si naturel, qu'il répéta plus de cinquante fois *je dis ça*, au lieu qu'il ne le disoit que sept ou huit fois aux Requêtes du Palais par une mauvaise habitude, étant d'ailleurs un fort honnête homme, plein d'affection & de fidelité pour ses amis. Ce bon Président poussa même la chose si loin, qu'il alla jusqu'à demander des gardes à la Compagnie ; mais personne n'étant persuadé comme lui, on éluda sa demande, & il eut le déplaisir d'entendre dire au Sr. Viole Douzenceau, conseiller-clerc de la grand' Chambre, qu'il étoit d'avis qu'on donnât des gardes au président Charton, mais qu'il falloit un charpentier qui les fit. On ne fit pas grand' chose ce jour-là au Parlement, ayant été seulement arêté qu'il seroit informé de l'assassinat commis en la personne du Sr. Joli, par les Srs. Champion & Doujat, qui furent aussi chargez de s'informer

de l'état où il étoit. Cependant le marquis de la Boulaye ayant vû l'émotion du Parlement, crut que l'on pouvoit pousser la chose plus loin, & se jetta dans les rues avec environ deux-cents hommes qui crioient aux armes, disant que la Cour avoit fait assassiner un Conseiller, Syndic des rentiers, & qu'on en vouloit faire autant à M. de Beaufort. Ce Marquis alla ainsi de côté & d'autre, particulierement chez le Coadjuteur & chez le Sr. de Broussel, mais il ne fut pas trop écouté : il y eut seulement quelques boutiques fermées en differens endroits de la ville ; & le principal effet de cette levée de bouclier fut qu'en un instant le pain fut enlevé dans tous les marchez au double du prix ordinaire.

Il est à remarquer que le marquis de la Boulaye ne savoit rien de l'affaire de Joli, & qu'il n'avoit pris aucunes mesures avec ceux du parti, à la reserve du duc de Beaufort, lequel ayant sû la blessure de Joli, jugea que la chose pourroit avoir des suites, & se tint tout le matin pret à monter à cheval avec ses amis, pour apuyer le Marquis, si le peuple s'étoit remué : mais les bourgeois étant demeurez tranquilles, chacun demeura chez soi.

Les Conseillers Commissaires, qui étoient venu dès le matin chez Joli, y retournerent l'après dîné, & trouverent fort

mauvais qu'on eût levé l'appareil de son bras sans les attendre : mais enfin on leur donna contentement en le faisant relever en leur présence par les medecins & chirurgiens du Parlement, dont l'un, savoir le Sr. Guenaud,* eut ordre de la Reine d'aller le soir au Palais Royal, pour rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il avoit vû : ce qu'il fit en assurant qu'on ne pouvoit pas douter de la verité de la chose ; qu'il avoit trouvé beaucoupe de fiévre à M. Joli, & que le plus grand comedien du monde ne pouvoit porter la dissimulation si loin dans une affaire de cette nature.

Le soir du même jour le marquis de la Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus temeraire, en attaquant M. le Prince sur le Pont-neuf à son retour du Louvre à l'hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou trois-cents personnes dans l'Isle du Palais & aux environs : mais le Cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le Prince. Ainsi on résolut de faire mettre dans le carosse de S. A. & dans

* C'est à ce Guenaud qu'en veut Gui-Patin dans ses Lettres. Guenaud étoit medecin de la Reine & grand partisan de l'antimoine. Il marchoit toujours à cheval. C'est pour cela qu'on disoit en parlant de lui, *Guenaud & son cheval*. Il mourut en 1667.

celui de M. de Duras qui le ſuivoit ordinairement, quelques laquais dont il y en eut un fort bleſſé d'un coup de piſtolet ; & ſi M. le Prince y eût été, il eſt certain qu'il auroit couru très-grand riſque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le Cardinal étoit l'auteur de cette entrepriſe, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par ſon ordre : mais il n'y a guere d'apparence ; quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ſes amis pendant ſa retraite à l'hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat ſur M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, ſachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplu au Cardinal, qui lui avoit fait propoſer par Mad. de Montbazon dès le mois d'Octobre, de le faire arrêter en plein jour ſur le Pont-neuf.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que les autres chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part ; que l'affaire de Joli ne venoit pas du même conſeil, & n'avoient aucun rapport l'une à l'autre. Cependant M. le Prince ne laiſſa pas de s'imaginer le contraire, & le Cardinal n'eut pas de peine à lui perſuader tout ce qu'il voulut ſur ce ſujet, & que c'étoit une belle occaſion de perdre tous les chefs de cette caballe, que le peuple avoit abandonnée dans cette rencontre ; & que le Parlement ne pouvoit ſe

dispenser de condamner sur les preuves d'une conjuration aussi évidente.

Effectivement pendant les premiers jours l'affaire parut tourner d'une maniere assez favorable pour la Cour, & le Roi ayant envoyé le Lundi 13. Decembre une lettre de cachet au Parlement pour ordonner à cette Compagnie d'informer de ce qui s'étoit passé le Samedi, comme d'une conspiration dangereuse contre l'Etat; on fit pendant toute la semaine différentes informations qui furent tenues fort secretes, dont les principaux témoins étoient les espions à brevet, dont il à été fait mention. Mais comme on n'avoit pas encore découvert cette belle intrigue, & que les Conseillers bien intentionnez pour le parti n'avoient osé rien dire contre la lettre de cachet, tout le monde étoit si consterné, que si la Cour eût poussé la chose avec vigueur, elle auroit fait tout ce qu'elle auroit voulu, & dissipé tous les chefs. Il est même constant que le Coadjuteur, le duc de Beaufort & les plus considérables de la faction étoient presque résolus de sortir de Paris & de se retirer à Peronne, où ils espéroient d'être reçus par le maréchal d'Hoquincourt, ami intime des duchesses de Chevreuse & de Montbazon; mais le comte de Montresor leur fit connoître que ce seroit tout perdre; qu'il falloit aller tête

levée au Parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faisant bonne mine, le peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informé que le contenu aux informations ne contenoit que des bagatelles, & n'intéressoit proprement que la Boulaye qui s'étoit retiré à l'hôtel de Vendôme, ils résolurent d'aller tous ensemble au Parlement à la suite du Coadjuteur & des ducs de Beaufort & de Brissac, afin de contrecarrer M. le duc d'Orleans, M. le Prince & plusieurs autres Seigneurs qui se présenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une requête présentée par Joli au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier Président ayant voulu empêcher qu'on ne délibérât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoître qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le Mercredi suivant, lorsque le premier Président, après la lecture des informations & des conclusions des gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le duc de Beaufort & le Sr. de Broussel seroient assignez pour être oüis, voulut faire retirer ces trois Mrs.

comme étant accusez : car le Coadjuteur & le duc de Beaufort s'étant levez pour se retirer, le Sr. Coulon conseiller s'y opposa, & le Sr. Brousel dit tout haut qu'il ne sortiroit pas que le premier Président ne sortît aussi, attendu qu'il étoit partie au procès, puisqu'il prétendoit qu'on avoit voulu l'assassiner, ajoûtant qu'il étoit son ennemi particulier; qu'il l'avoit voulu perdre en plusieurs occasions, & qu'il en donneroit de bonnes preuves à la Compagnie.

La déclaration résolue de ce bon Vieillard changea en un moment la face des affaires, & il s'éléva un bruit si grand & si continuel contre le premier Président, qu'il ne fut pas possible de délibérer pendant tout le jour, quoique l'assemblée eût commencé à sept heures du matin & ne finit qu'à quatre heures du soir : & comme on sut peu après dans toutes les salles du Palais, où il y avoit plus de dix mille hommes, ce qui se passoit dans l'assemblée, on donna par tout de grands signes de joie ; & lorsque le duc de Beaufort sortit, ceux qui étoient au passage s'étant mis à crier *Chapeaux bas, c'est M. le duc de Beaufort*, tout le monde mit aussi-tôt le chapeau à la main & se mit à crier *vive Beaufort, vive Broussel*, & ces acclamations continuerent toujours quand on s'assembloit, au lieu que la plûpart murmuroient

dès qu'ils voyoient paroître M. le duc d'Orleans ou M. le Prince.

Depuis ce jour-là les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du peuple, & les dispositions favorables du Parlement. Pour cet effet ils s'assemblerent tous les soirs chez le sieur de Longueil pour concerter les délibérations du lendemain, & ils résolurent qu'on donneroit des requêtes de récusations contre le premier Président au nom du Coadjuteur & du duc de Beaufort & des sieurs Broussel & Joli, fondées sur l'intérêt personnel que ce Magistrat avoit dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avoit voulu l'assassiner. Ces requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier Président avoit plusieurs partisans dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours pour savoir si les requêtes seroient reçûes ou non. Il y eut aussi des récusations présentées contre M. le Prince, qui offrit de se retirer: mais la Compagnie ne le voulut pas souffrir, & on n'insista pas à son égard comme à celui du premier Président.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de récusations, qui

soulevèrent partout les esprits du peuple ; quelques amis communs proposerent de passer outre au jugement du fond du procès, sans délibérer sur les récusations, promettant au Coadjuteur, au duc de Beaufort, & au Sr. de Broussel de les tirer d'affaire sur le champ, n'y ayant aucune preuve considérable contre eux, ce qui engagea ces Messieurs à retirer leurs requêtes, se laissant endormir par de fausses apparences. Mais comme ce désistement ne pouvoit se consommer sans le consentement de Joli, qui avoit aussi récusé le premier Président ; le Coadjuteur, qui avoit grande envie de sortir de cet embarras, alla chercher Joli dans la grande salle du Palais, pour l'obliger à retirer aussi sa requête. Mais il lui répondit qu'il n'en seroit rien, ajoutant que cette proposition d'accommodement étoit un piége pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayant pas voulu y donner les mains, & ayant au contraire prié le sieur Lainé, qu'il avoit chargé de sa requête, de la rapporter sur le champ, elle fut lûe, & on la trouva si forte & si précise contre le premier Président, qu'il s'éleva tout d'un coup un murmure général, ensuite de quoi le Coadjuteur & le duc de Beaufort ayant remis aussi-tôt leurs requêtes entre les mains des Conseillers qui devoient les rapporter, il fut ordonné

que le premier Président passeroit le barreau, & qu'il répondroit au contenu des requêtes : ce qu'il fit assez bien, mais pourtant avec des marques de douleur trop sensibles, ayant la larme à l'œil.

Celui des Conseillers qui se distingua le plus en cette occasion, & qui marqua le plus de fermeté pour soutenir la récusation, fut le sieur Daurat, conseiller en la troisiéme des Enquêtes, qui parloit toujours avec tant de justesse, d'éloquence & de bon sens, que dès qu'il ouvroit la bouche il se faisoit un silence général, qui ne finissoit pas qu'il n'eût cessé de parler.

Enfin après plusieurs contestations, les voix étant presque partagées, il passa de fort peu en faveur du premier Président, qu'il demeureroit juge : ce qui arriva par le caprice & la légereté de quelques-uns de ceux qui passoient pour être des plus zélez, entre autres les Srs. l'Abbé, Amelot, & Bachaumont.

Mais les Frondeurs eurent bien-tôt lieu de se consoler de ce petit désavantage, par les mesures qu'ils prirent avec le Cardinal pour la prison de M. le Prince, dont ils n'étoient pas plus contens que de lui. Jusque-là le Cardinal n'avoit rien osé entreprendre contre S. A. dans la crainte que se réunissant avec les Frondeurs, ils ne le perdissent entierement. Il avoit cru aussi

qu'après avoir subjugué le parti avec M. le Prince, il seroit aisé de le réduire lui-même avec l'autorité du Roi ; & c'est-ce qui lui avoit fait prendre la résolution de commencer par eux. Mais il vit bien par les suites du procès criminel, qu'ils étoient encore trop puissants, & qu'il étoit dangereux de les pousser à bout, ayant sû qu'ils avoient fait venir un grand nombre de leurs amis dans la Ville, qui tenoient leurs armes toute prêtes pour éclatter à la premiere occasion.

C'est ce que Mad. de Chevreuse prit soin de faire sentir au Cardinal de concert avec eux, & de lui offrir en même-tems leur amitié contre M. le Prince, qu'il accepta enfin après bien des difficultez, pour se délivrer tout d'un coup de l'embarras présent où ils l'avoient réduit, & des inquiétudes continuelles que lui donnoit la trop grande autorité de S. A.

Le mariage du duc de Richelieu, que M. le Prince venoit de faire avec la fille du marquis de Vigean sans la participation de la Cour, contribua beaucoup à déterminer le Cardinal : ce Prince ayant mené lui-même les nouveaux mariez à Trie chez Mad. de Longueville, & fait partir dès la même nuit le duc de Richelieu pour se jetter dans la Hâvre. Ce qui fit apréhender de plus grands desseins.

entreprendre contre lui, non-seulement à cause de ses services passez, mais aussi par rapport au besoin présent dans la situation où étoient les affaires du dedans & du dehors. D'ailleurs ils avoient grand soin de l'endormir l'un & l'autre par de bonnes paroles pour lui & pour les siens. Enfin il jugea fort bien que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui, sans parler à M. le duc d'Orléans; mais il ne supposa pas que S. A. R. pût s'empécher d'en parler à l'abbé de la Riviere : & ce fut ce qui contribua le plus à le tromper.

Ainsi quoique M. le Prince eût reçû plusieurs avis des conférences nocturnes du Cardinal avec le Coadjuteur en habit de cavalier, il n'en voulut rien croire, & il se contenta d'en rire avec le Cardinal, qui lui répondit sur le méme ton sans s'embarrasser, que sans doute ce seroit une chose fort plaisante de voir le Coadjuteur avec de grands canons, un bouquet de plumes, un manteau rouge, & l'épée au côté, & qu'il promettoit à S. A. de la réjouir de cette vûe s'il prenoit envie à ce Prélat de le visiter dans cet équipage. Il lui donna tout cela d'un air si libre & si dégagé, que M. le Prince y fut trompé; mais il pensa découvrir toute l'affaire quelques jours après, ayant surpris brusquement le Cardinal dans son cabinet, qui

faisoit écrire par le sieur de Lionne les ordres pour l'arrêter avec le prince de Conti & le duc de Longueville. La résolution en étant donc prise, il ne restoit plus que l'exécution : mais comme le Cardinal étoit naturellement incertain & timide, & qu'il différoit toujours, peut-être dans l'espérance que le tems feroit naître des incidens qui le dispenseroient d'en venir à cette fâcheuse extrêmité; les Frondeurs furent obligez d'en venir aux menaces pour le déterminer : ils prirent même des mesures secrettes contre lui du côté du Parlement, bien résolus de s'en servir, si l'affaire eût traîné davantage. Ils eurent aussi le soin de lui représenter les sujets qu'ils avoient de craindre que M. le duc d'Orléans naturellement peu discret ne se lassât de garder le secret; que depuis quelques jours, il n'alloit plus aux assemblées du Parlement, sous prétexte d'une indisposition feinte; qu'il disoit hautement que le procès criminel n'étoit qu'une bagatelle, comme pour faire entendre à M. le Prince qu'il ne devoit pas le poursuivre; qu'il pourroit en dire davantage par la suite, & donner lieu à S. A. de juger que la Cour auroit changé de sentiment. Enfin ils en dirent tant, que le Cardinal se résolut. Pour cet effet il fit entendre à M. le Prince, qu'il avoit reçû avis que des

Coutures, un des principaux ſujets du procès criminel, étoit caché dans une maiſon dans la rue Montmartre, d'où il devoit le faire enlever l'après-diné, & que pour le faire plus ſûrement il falloit donner ordre aux gendarmes & chevaux-légers de monter à cheval & de ſe tenir prets à tout événement derriere le Palais Royal: ce que S. A. approuva. Le Miniſtre lui dit auſſi qu'il avoit reçû des dépêches d'Allemagne ſur leſquelles il falloit aſſembler le Conſeil, & qu'il ſeroit bon que S. A. fît avertir M. le prince de Conti & M. le duc de Longueville de s'y trouver: ce qu'il fit auſſi-tôt. Ainſi ces trois Princes s'étant rendus à l'heure ordinaire du Conſeil au Palais Royal, fûrent arrêtez par le ſieur Guitaut capitaine des Gardes de la Reine, & par le ſieur de Comminges * ſon neveu le 18 Janvier 1650. Et bien-tôt après être deſcendus par l'eſcalier qui conduit au jardin, on le leur fit traverſer pour monter enſuite dans le même caroſſe, où le ſieur de Comminges monta ſeul avec eux. Ils fûrent menez au château de Vincennes avec une eſcorte de cinquante chevaux tant gendarmes que gardes de la Reine, commandez par les ſieurs de Mioſſens, depuis maréchal d'Albret, & de

* Reçû en ſurvivance de cette Charge.

Comminges. Ils arriverent fort tard à Vincennes, le carosse s'étant rompu en chemin: ce qui donna occasion à M. le Prince de proposer à Miossens de le sauver. Mais il répondit à S. A. que la fidélité qu'il devoit au Roi ne le lui permettoit pas; & le sieur de Comminges ayant entendu la proposition, & remarqué que S. A. jettoit les yeux de toutes parts pour voir s'il ne lui venoit pas de secours, lui dit qu'il étoit son très-humble serviteur, mais que quand il étoit question du service du Roi, il n'écoutoit que son devoir, & que s'il venoit du monde pour les sauver, il les poignaderoit plutôt que de les laisser sortir d'entre ses mains, & de ne pas rendre bon compte de leurs personnes à S. M. qui lui en avoit confié la garde. Ce discours, quoique dur, n'empécha pas que M. le Prince n'eût une entiere confiance au sieur de Comminges pendant les premiers jours de sa prison. Elle fût même si grande, que S. A. ne voulut pas permettre que les officiers du sieur Guitaut qui les servoient, fissent l'essai des viandes devant eux. Mais cela ne dura pas, le sieur de Bar ayant été nommé pour les garder; & on leur donna en même tems des officiers du Roi pour les servir.

Quand on annonça cette nouvelle à M. le duc d'Orléans, S. A. R. dit: *Voilà un*



beau coup de filet ; on vient de prendre un lion, un singe, & un renard. On arrêta aussi dans le même tems le président Perraut, intendant de M. le Prince, & on alla chez d'autres personnes qui ne se trouverent pas. Il n'y eut que Mad. la Princesse Douairiere qui fût épargnée : mais bientôt après elle fut reléguée dans une de ses maisons de campagne.

Pendant tout ce tems-là, le Coadjuteur étoit à l'hôtel de Chevreuse avec le duc de Beaufort, qui y avoit diné, la porte de la maison étant fermée, avec défense de laisser entrer qui que ce fût ; parce qu'alors ils écrivoient des billets à tous les Curez de Paris, pour les avertir de la détention des Princes. Ce qu'ils faisoient avec si peu de précaution, qu'il auroit été aisé à plusieurs de ceux qui étoient présens, s'ils avoient été plus curieux, de jetter les yeux sur ces billets, & d'en avertir S. A. encore à tems. Mais la destinée des Princes ne le permit pas, & la nouvelle de leur prison fut apportée chez le Coadjuteur par Brillet écuyer du duc de Beaufort, qu'on avoit envoyé exprès au Palais Royal, pour venir donner avis de ce qui se passeroit, dès qu'il en auroit l'ordre du marquis de Noirmoutier ou de Laigues, qui commencerent à paroître ce jour-là chez la Reine un peu avant que les Princes fussent arrêtez.

Ces Mrs. auroient peut-être mieux fait de ne se point trouver à cette action, attendu que leurs personnes seules étoient capables de faire soupçonner & découvrir le dessein; mais la Reine avoit souhaité que cela fût. Ils avoient eu même tant d'envie de se vanger de M. le Prince, & de paroître les auteurs de sa prison, qu'ils ne pûrent s'empêcher de se donner ce plaisir: outre que ceux du parti doutoient toujours de la fermeté du Cardinal, & jugerent qu'il ne falloit pas l'abandonner à son incertitude dans le tems de l'exécution.

Le bruit s'étant répandu dans Paris, qu'on avoit arrêté quelqu'un au Palais Royal, sans dire qui, le peuple s'imagina que c'étoit M. de Beaufort: ce qui obligea plusieurs bourgeois à prendre les armes particulierement dans le quartier des Halles & vers la porte Dauphine. Tout le reste auroit bien-tôt suivi, si la Reine n'eût envoyé en diligence chercher ce Duc au palais d'Orléans, où lui & le Coadjuteur étoient allez dès que Brillet leur eut porté la nouvelle. Il fallut même que le duc de Beaufort montât à cheval avec quantité de flambeaux, pour se montrer au peuple, étant suivi de trois ou quatre cens chevaux depuis neuf heures du soir jusqu'à deux heures après minuit, dont quelques-uns

crierent qu'il falloit aller assommer la grande barbe, c'est-à-dire, le premier Président, jusqu'à prendre la bride de son cheval pour le faire tourner de ce côté-là.

Pendant que tout cela se passoit, des amis de M. le Prince, qui s'étoient assemblez à l'hôtel de Condé, proposerent de monter à cheval & d'aller attaquer le duc de Beaufort, pour mettre la confusion dans le peuple, qui auroit pû s'imaginer que c'étoit une entreprise du Cardinal : & dans la vérité, si la chose avoit été bien conduite, elle auroit pû réussir. Mais l'avis ne fut pas suivi, & tous ses partisans ne penserent qu'à se retirer. Madame de Longueville étoit partie dès le commencement de la nuit, pour aller en Normandie, escortée de soixante chevaux conduits par le duc de la Rochefoucault. Le duc de Bouillon prit le chemin de Bourdeaux, le vicomte de Turenne, celui de Stenai, le sieur de Bouteville (depuis duc de Luxembourg & maréchal de France) & quelques autres, celui de Bourgogne : de sorte que dès le lendemain on convint que le parti des Princes seroit assez considérable : ce qui n'empêcha pas que le peuple ne fit des feux de joie en plusieurs endroits de la Ville, la plûpart des bourgeois disant que le Cardinal n'étoit plus Mazarin après un coup de cette nature.

Ainsi

Ainsi le procès criminel fut bien-aisé à juger, & tous les accusez furent déchargez des plaintes contre eux, & renvoyez hors de cour & de procès, avec des termes plus ou moins avantageux. L'arrêt de Joli fut le plus favorable de tous, ayant été non seulement déchargé de l'accusation, mais ayant obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le sieur de Champlatreux y contribua un peu, dans l'appréhension qu'étant privé de la protection de M. le Prince, on ne se servît de l'affaire de Joli, pour le pousser : ce qui auroit été aisé, sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pû se trouver assez embarrassé : c'est pourquoi il alla trouver le duc de Noirmoutier, pour accommoder l'affaire, offrant pour cela deux mille écus à Joli, ce qui donna lieu à rire à ceux qui étoient du secret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joli répondit que volontiers il prendroit de l'argent; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un acte devant Notaire. Ce qui n'étoit pas le compte de Champlatreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ses parens sortiroient, lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joli; & qu'aucun d'eux ne seroit de ses juges; & Joli promit de son côté qu'il ne poursui-

vroit pas son information. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une amnistie en faveur du marquis de la Boulaye, & pour abolir ce qui s'étoit passé le 11 Décembre 1649.

Cette amnistie confirma le soupçon de ceux qui croyoient que le marquis de la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement après la mort de ce Ministre, parce que la Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlât pas si ouvertement. Mais il y a bien de l'apparence qu'il a plutôt dit cela pour se disculper, & pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la vérité.

Le commencement de la prison des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde de M. de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit, avanceroit sa fortune, & lui feroit d'un grand mérite à la Cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou le quatriéme jour de leur prison avec leurs amis.

Le sieur de Montreuil, sécretaire de M. le prince de Conti, étoit celui qui conduisoit le commerce si adroitement & par

des inventions si subtiles, que le sieur de Bar étoit souvent lui-même l'instrument dont il se servoit pour faire tenir les lettres aux Princes. Pour cela on avoit fait faire des écus creux, qui se fermoient à vis, qu'on méloit avec ceux qu'on envoyoit de tems en tems aux prisonniers pour jouer, & que l'on confioit au sieur de Bar, pour les leur remettre lui-même entre les mains. On se servoit aussi quelquefois du ministere des officiers de la Chambre, &même d'un valet du sieur de Bar, sans plusieurs autres finesses dont les prisonniers ne manquent jamais.

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles : car quoique leurs amis se donnassent de grands mouvemens au dedans & au dehors du Royaume ; le Cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des Frondeurs. C'est pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec de grandes attentions, disant partout qu'il étoit fort aise d'être devenu Frondeur. Mais ses prospéritez lui ayant enflé le cœur, il les négligea dans la suite, & les força de prendre les mesures qui furent suivies de la liberté des Princes, & d'une ligue presque générale contre lui.



La premiere démarche que le Ministre fit contre les Princes fut d'envoyer au Parlement une déclaration assez mal digérée, concernant les raisons de leur emprisonnement; qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs, si les réponses qui furent faites par les partisans des Princes, n'avoient été encore plus mauvaises.

Ensuite il mena le Roi & la Reine à Rouen pour en chasser Mad. de Longueville qui fut obligée de se retirer à Dieppe, & delà en Flandres, d'où elle alla trouver le vicomte de Turenne à Stenai. Le duc de Richelieu abandonna aussi le Havre, & le Roi demeura maître de toute la Province, & des places que le duc de Longueville y avoit. La même chose arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bien-tôt soumis après la réduction de Bellegarde.

Cependant Mad. la Princesse douairiere ayant présenté une requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de solliciter l'élargissement de Mrs. ses enfans; on n'y eut aucun égard, quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle, le premier Président qui étoit des amis de M. le Prince ayant fait sous main, & sans trop se déclarer, tout son possible pour en favoriser le succès. Mais M. le duc d'Orléans avec le Coadjuteur & le duc de Beaufort,

étant allez au Parlement firent rejetter la requête; & toutes les sollicitations de cette Princesse demeurerent inutiles, aussi-bien que les soumissions indignes d'elle & de ses enfans, qu'elle fit au Coadjuteur à l'entrée du Palais, en s'abbaissant jusqu'à embrasser ses genoux. Bassesse qu'il est bien difficile de pardonner, à une mere de ce rang, quelque désolée qu'elle puisse être.

Quelque tems après, le Cardinal étant revenu à Paris résolut tout d'un coup d'aller à Bourdeaux, où Mad. la Princesse & M. le duc d'Enguien avoient été reçus avec les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & avoient engagé le Parlement à donner un arrêt portant qu'il seroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conseilloient pas ce voyage, parce qu'il y falloit mener beaucoup de troupes & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils disoient encore que pendant l'absence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le Parlement & dans la ville de Paris; qu'on pouvoit remédier aux désordres de Bourdeaux en y envoyant un habile Général avec des troupes; qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires & le cœur de l'Etat, où il falloit nécessairement s'arrêter. Mais ce Ministre

passa pardessus toutes ces considérations ; & comme les Espagnols venoient de lever le siége de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas si-tôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'assurer de Bourdeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de résistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roi & la Reine, laissant à Paris M. le duc d'Orléans en qualité de Lieutenant Général de la Couronne avec le Sr. le Tellier sécretaire d'Etat, qui avoit le secret & la confidence du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent aussi de demeurer fidélement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'opposer aux cabales que les partisans des Princes pourroient faire dans le Parlement & dans la Ville, & même auprès de Mr. le duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le confident, depuis la disgrace de l'abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu après la prison des Princes.

Le Cardinal se reposa sur Mad. de Chevreuse du soin de ménager les Frondeurs, & sur le garde des Seaux de Châteauneuf, par le moyen de Mad. de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'hotel de Chevreuse où ces Mrs. ne manquoient pas de se rencontrer. Mais comme le Garde des Seaux étoit vieux, & que Mad. de

Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance intéressée, elle étoit bien plus disposée à servir les Frondeurs, & elle découvroit beaucoup plus de choses en leur faveur par le moyen du Garde des Seaux, qu'il n'en découvroit par elle en faveur du Cardinal, auquel il n'étoit pas lui-même fort attaché.

Ces précautions n'empêcherent donc pas les inconveniens qui avoient été prédits au Cardinal. Le siége de Bourdeaux, qui dura plus qu'il n'avoit cru, donna lieu aux Espagnols d'entrer en campagne, où ils se rendirent Maîtres de la Capelle, de Rhetel & de Château-Porcien; & les amis des Princes trouverent le moyen de faire déliberer plusieurs fois le Parlement sur ce qui se passoit à Bourdeaux, d'où il étoit venu deux députez avec des Lettres.

Ces deux incidens commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols, qui pouvoient aisément venir de Rhetel à Vincennes, obligea la Cour à penser à en tirer les Princes pour les transférer ailleurs: mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit proposer le Havre: mais les Agens de Princes s'y opposerent de toutes leurs forces, & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mît dans un lieu qui dépendît si absolument du Cardinal. Ils auroient

mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu près les maîtres : & ce fut le sentiment du Coadjuteur & du duc de Beaufort. Mais le Sr. le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les partisans de la Cour auprès de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre. Le marquis de Laigues consulté par le duc d'Orleans ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille ; mais il n'approuva pas aussi la citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Aussi M. le duc d'Orleans, après plusieurs déliberations, se resolut de lui-même, de les faire transferer à Marcoussi, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation deplût fort à la Cour, & le Cardinal en ayant été informé commença de se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre maître des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le duc d'Orleans eût envoyé le marquis de Verderonne, & le comte d'Avaux à l'Archiduc sur de nouvelles propositions de paix faites par ce Prince, disant que cela ne venoit que du Coadjuteur qui avoit voulu faire la paix sans lui. Il est vrai que cette négociation fut poussée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé don Gabriel de Tolede à Paris : mais on decouvrit bien-tôt que

la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des passeports au Nonce du Pape & à l'Ambassadeur de Venise, qui avoient été nommez pour médiateurs, & qui s'étoient avancez en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le cardinal Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du Parlement à la Cour, ménagée par S. A. R. sous prétexte d'informer le Roi des propositions des députez de Bourdeaux; mais en effet pour tâcher de terminer la chose par un accommodement, s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit suscité cette affaire pour lui ôter l'honneur de réduire Bourdeaux par la force.

Toutes ces plaintes que le Cardinal faisoit publiquement réfroidirent les esprits, & le Coadjuteur irrité commença dès lors d'écouter le Sr. Arnauld, général des Carabins, ami des Princes, & le sien, qui venoit le voir la nuit dans un grand secret. Il cacha cependant son ressentiment, quoiqu'il vît bien que ce Ministre cherchoit à lui faire une querelle d'Allemand, & qu'il seroit bien-tôt obligé de se détacher de ses interêts, les amis des Princes ayant mis leurs affaires sur un pied qui mettoit les Frondeurs hors d'état de leur résister, sans perdre leur crédit dans

le Parlement & parmi le peuple.

En effet les déliberations du Parlement alloient si avant sur les affaires de Bourdeaux, qu'on ne parloit pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des Princes, mais aussi de l'éloignement du Cardinal : sur quoi le Coadjuteur & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambigue se faisoient un fort grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toujours odieux.

Les amis des Princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs avanturiers, qui se mêlant dans la salle du Palais & déclamant hautement contre le Cardinal, engageoient une infinité de gens de crier à tous momens, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin* : ce qui causoit un tel bruit, & une si grande confusion, que S. A. R. délibera plus d'une fois de rentrer dans la grande salle, ses Gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoiqu'assistez du duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut repoussé aussi bien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains : cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir fort bien reconnu. Mais il n'y a

guere d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la grande salle du Palais, sans que personne le vit. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement savent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espece, aussi bien que de ses bonnes fortunes avec les Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs demeurerent fermes, & empêcherent qu'il ne fût rien ordonné contre le Cardinal, ou pour la liberté des Princes; & toutes les déliberations du Parlement sur les affaires de Bourdeaux se terminerent à un second envoi de députez, par l'entremise desquels le traité fut enfin signé, portant la révocation du duc d'Epernon gouverneur de la Province, une amnistie générale pour la Ville, & pour tous ceux qui avoient pris les armes, particulierement pour les ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & permission à Mad. la Princesse de se retirer avec M. son fils à Montrond, ou en quelqu'une de ses maisons d'Anjou.

La paix de Bourdeaux étant faite, les déliberations du Parlement cesserent aussi: mais les partisans des Princes ne discontinuoient pas pour cela leurs intrigues pour se rendre les peuples favorables. Ils s'aviserent entre autres choses d'exposer un matin le portrait du Cardinal à mi-corps en

habit rouge attaché à un poteau, la corde qui passoit à l'endroit du col, comme s'il eût été pendu, avec un écriteau portant differens crimes pour lesquels il étoit declaré digne de mort. Ce portrait fut exposé à la Croix du Tiroir & au bout du Pont-neuf, vis-à-vis la rue Dauphine, & cette bagatelle ne laissa pas de plaire au peuple, & d'y causer de l'émotion, jusques-là qu'un Exempt qui alla ôter un de ces tableaux, pensa être assommé.

Il y eut aussi du bruit au sujet du meurtre d'un des gentilhommes de M. de Beaufort, nommé saint-Eglan, lequel allant querir ce Prince à l'hôtel de Montbazon, fut tué dans son carosse dans la rue S. Honoré sur les onze heures de nuit. Cet assassinat fit faire bien des raisonnemens: quelques-uns voulurent le faire passer pour un simple vol, plusieurs l'imputerent aux amis de M. le Prince; mais l'opinion la plus généralle, apuyée par les émissaires des Princes, fut que le Cardinal avoit fait faire le coup, mais que ses gens s'étoient mépris, ayant cru que c'étoit le duc de Beaufort. Quoi qu'il en soit, on n'en a jamais bien pû découvrir la verité; ceux des assassins qui furent executez ayant dit simplement qu'ils étoient conduits par un homme qui s'étoit sauvé, & qui avoit

servi dans un des Regimeus de M. le Prince.

Le corps d'un de ces misérables ayant été abandonné aux chirurgiens, on lui trouva toutes les parties transposées, le cœur & la rate au côté droit, & le foye au côté gauche. Cela fut remarqué comme une chose fort extraordinaire, quoiqu'elle ne soit pas sans exemple ; puisque dans le même tems ou à peu près on trouva la même conformation dans le corps d'un chanoine de Nantes.

Pendant que toutes ces choses se passoient, les confidens des Princes sollicitoient puissamment le Coadjuteur, sans lequel ils voyoient bien qu'ils ne pouvoient rien faire auprès du duc d'Orleans. Ils savoient d'ailleurs qu'il étoit piqué des plaintes du Cardinal, & il s'en étoit ouvert à Mad. de Chevreuse en lui faisant connoître en même tems les offres qui lui étoient faites de la part du Prince. Cette Dame lui représenta qu'il ne devoit pas se séparer si legerement de la Cour, ni rentrer avec tant de précipitation dans les interêts de M. le Prince, dont la fidelité devoit lui être suspecte, après les experiences du passé ; qu'il ne devoit pas tant s'arrêter à des bruits qui pouvoient être répandus par les émissaires des Princes ; & qui, quand ils seroient vrais, n'étoient pas

assez importans pour le porter aux extrémitez, & qu'enfin avant de se déterminer, il faloit voir si la Cour lui refusoit la nomination au Cardinalat, qu'elle lui avoit fait esperer, & que c'étoit uniquement par cette pierre de touche qu'il devoit juger de ses bonnes ou mauvaises volontez à son égard.

Le Coadjuteur se fit prier, disant qu'il ne vouloit rien demander au Cardinal; mais Mad. de Chevreuse, qui savoit combien il désiroit la chose, ne laissa pas d'en parler au Sr. le Tellier, le priant d'en écrire incessamment au Cardinal, & de lui faire bien sentir qu'il lui étoit de la derniere conséquence de retenir le Coadjuteur dans ses interêts, à quelque prix que ce fût. Le Sr. le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition qu'il savoit bien ne devoir pas être agréable, elle en écrivit elle-même au Cardinal, qui lui répondit en termes généraux, qui ne signifioient rien dans son langage; mais il ne laissoit pas de lui donner quelque lieu d'esperance.

Cette réponse retint le Coadjuteur quelque tems jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échapées au Cardinal contre lui & contre ses amis, dont Mad. de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en

quelque défiance, d'autant plus que le Sr. de Laigues ſon ami étoit mêlé dans ce diſcours, le Cardinal ayant dit que ce marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur pour ſe pouvoir fier en lui. C'eſt pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce Miniſtre ſur l'affaire du Chapeau : ce que n'ayant pû obtenir, elle lui dit, en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque choſe de ſa froideur à ſon égard. Sur quoi le Cardinal ayant fait réflexion, il envoya chez elle le lendemain matin, & ayant ſû qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empreſſement le marquis de Laigues auquel il donna des paroles preſque poſitives, dans la crainte qu'il avoit que le Coadjuteur ne le traverſât dans le deſſein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere choſe dont la Reine entretint M. le duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien ſe charger de la priſon des Princes, ou de ſouffrir qu'on les menât au Havre : à quoi S. A. R. s'oppoſa pendant quelque tems avec aſſez de fermeté ; mais enfin il ſe rendit aux inſtances de la Reine : &

le Cardinal craignant qu'il ne retractât son consentement, fit expedier les ordres sur le champ par le Sr. le Tellier, auquel il dit en même tems de s'absenter ou de se cacher si bien qu'on ne le pût trouver au cas que S. A. R. l'envoyât chercher pour lui défendre de passer outre à l'exécution des ordres. Cela ne manqua pas d'arriver; mais il n'étoit plus tems.

Cette translation fut fort sensible aux amis des Princes, qui étoient sur le point d'executer un dessein concerté depuis longtems pour les sauver. Dans cette vûë ils avoient gagné quatre gardes des sept qui étoient dans l'appartement des Princes, qui devoient se rendre maîtres des autres trois, ou les poignarder en cas de résistance. Ils s'étoient aussi assurez de quelques-uns des officiers & soldats qui veilloient à la garde des dehors sur la terrasse du chateau de Marcoussi, au pied de laquelle un homme s'étoit chargé de faire trouver un bateau, dans lequel les Princes devoient passer le fossé, pour aller joindre à 20. pas delà le duc de Nemours, qui les auroit conduits avec une bonne escorte en lieu de sûreté.

Ainsi le comte d'Harcourt, qui vouloit bien se charger de la conduite des Princes, s'acquita de cette comission sans beaucoup de peine; mais il s'attira le blâme de tous

les honnêtes gens, qui trouverent cette action indigne de lui & de la belle reputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Cela donna lieu à cette chanson : *

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant
Recors de Jules Mazarin.

Peu de tems après, la Cour étant revenue à Paris, Mad. De Chevreuse ne manqua pas de presser le Cardinal sur le chapeau promis au Coadjuteur. Mais ce Ministre se voyant maître des Princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au marquis de Laigues à Fontainebleau. Le Coadjuteur avoit toujours bien prevû qu'il en useroit de la sorte, & Mad. de Chevreuse commençoit à s'en douter; mais comme elle avoit

* Mr. le Prince fit cette chanson dans son carosse pendant qu'on le transferoit.

beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on auroit eu beaucoup de peine à l'en détacher, & on n'en seroit pas venu à bout, si l'on ne s'étoit pas avisé de lui proposer le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec M. le prince de Conti.

Cette affaire avoit déja été ménagée par Mad. de Rhodes avec la Princesse Palatine, qui avoit toute la confiance des Princes. Le Coadjuteur & Mademoiselle de Chevreuse la desiroient sur toutes choses. Il n'en étoit pas de même de Mad. de Chevreuse, qui en reçut d'abord la proposition avec assez d'indifference, parce que le marquis de Laigues s'y opposoit directement, ne pouvant se résoudre, non plus que le marquis de Noirmoutier, à trahir le Cardinal dont ils avoient sujet d'être contents, & qui leur avoit tenu parole sur tout ce qu'il leur avoit promis. D'ailleurs ces deux Messieurs avoient des raisons personnelles pour ne se pas raccommoder avec M. le Prince, dont ils apprehendoient la vengeance & la legereté. Ils disoient que tout étoit à craindre du côté de S. A. & presque rien du côté du Cardinal, qui ne s'empresseroit peut-être pas de leur accorder toutes les graces qu'ils pourroient desirer de lui, mais qui seroit toujours obligé de garder de certaines mesures avec eux, & qu'enfin le mariage de

Mademoiſelle de Chevreuſe n'étoit pas une aſſurance ſuffiſante pour eux, quand M. le Prince leur tiendroit parole ſur ce chef : ce qu'il pourroit bien ne pas faire, s'il ſe voyoit une fois en liberté.

A la verité ces raiſons étoient plauſibles & bien capables de faire impreſſion ſur l'eſprit des Frondeurs. Mais la négociation du mariage fut ſi ſecrette, qu'il n'y eut que le Sr. Caumartin qui en ſût quelque choſe en qualité d'ami de Mad. de Rhodes, & de confident du Coadjuteur, & de Mad. de Chevreuſe, dont il étoit fort conſideré, parce que, tout jeune qu'il étoit, il avoit un eſprit prévenant, ſouple, & délicat, avec une grande connoiſſance des affaires du Parlement : cequi faiſoit que l'orſque le Coadjuteur avoit à parler dans la Compagnie, c'étoit Caumartin ou Joli, qui dreſſoient le projet de ſon diſcours, & ſouvent l'un & l'autre enſemble.

Enfin malgré les contradictions, Mademoiſelle de Chevreuſe, Mad. de Rhodes, le Coadjuteur & Caumartin firent ſi bien auprès de Mad. de Chevreuſe & du marquis de Laigues, qu'ils obtinrent leur conſentement pour le mariage & pour le Traité avec les Princes, dont le Coadjuteur fut chargé pendant que Mad. de Chevreuſe tâcheroit de perſuader M. le duc d'Orleans : cela ne fut pas aiſé. Ce

n'est pas que S.A.R. ne convînt aisément qu'il étoit bon de diminuer un peu la grande autorité du Cardinal; qu'il ne seroit plus tems d'y penser si l'on attendoit tranquillement la majorité du Roi qui aprochoit fort, & qu'enfin l'unique moyen de le réduire étoit de se réunir avec les Princes. Le comte de Bethune, en qui le duc d'Orleans avoit une grande confiance, aida bien à lui faire sentir cette nécessité; mais il appréhendoit toujours les suites de cette réunion, & que M. le Prince n'en tirât un trop grand avantage. Il y donna pourtant enfin les mains sur la proposition qui fut faite de Mademoiselle d'Orleans avec M. le duc d'Enguien.

Il ne restoit donc plus qu'à écrire; mais comme il y avoit eu des avis differens parmi les Frondeurs, il y en eut aussi parmi les amis des Princes, dont quelques-uns, étant entrez en négociation avec le Cardinal, qui leur faisoit esperer dans peu la liberté des Princes, soûtenoient qu'il falloit tout attendre de ce côté-là. Les autres disoient que toutes les paroles qu'il donnoit n'étoient que pour amuser leurs amis, & qu'il ne falloit rien se promettre de lui que par force, & en se rendant superieurs: ce qui ne se pouvoit que par l'union avec les Frondeurs. Mais ce qui les divisoit davantage étoit un article que ces Mes-

sieurs vouloient insérer dans le traité pour engager les Princes à travailler de concert avec eux à l'éloignement du Cardinal : à quoi plusieurs d'entre eux ne pouvoient consentir, parce qu'ils étoient anciens Mazarins, & ennemis jurez des Frondeurs.

Cependant comme M. le Prince remit cette négociation entre les mains de Mad. la princesse Palatine, du président Viole, & de Croissi, qui n'avoient aucune raison de ménager le Cardinal, ils ne s'arrétérent point à ces considérations, & ils entrérent en conférence avec le Coadjuteur, qui alloit toutes les nuits *incognito* chez la Palatine, souvent avec Caumartin.

Tout cela ne pouvoit pas être si secret qu'il n'en revînt quelque chose à la connoissance du Cardinal ; mais comme les avis qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il négocioit lui-méme avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucup en peine, s'imaginant être au dessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne, & de Bourdeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soumettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-méme en ces quartiers-là, & il y fut si heureux, que non-seulement il reprit Rhetel, mais il eut la fortune que l'ar-

mée du Roi, commandée par le maréchal du Plessis, défit celle du vicomte de Turenne près de Saumepuis : après quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût ni osât lui résister après cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit : car le traité des Princes ayant été signé peu de jours après, Mad. la Princesse présenta une requête au Parlement avec une Lettre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des délibérations que le Cardinal ne put éviter avec tous ses artifices, & il fut arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, & que M. le duc d'Orléans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

S. A. R. n'étoit pas entré dans ces délibérations, quoique dès-lors il témoignât publiquement desirer la liberté des prisonniers, & qu'il eût déclaré hautement que leur translation au Havre s'étoit faite sans son agrément : mais comme son traité avec eux n'étoit pas encore conclu, il n'avoit pas jugé à propos de s'engager avant d'avoir pris ses sûretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout par deux traitez qu'il fit avec Mad. la princesse Palatine, qui avoit reçu pour cela un pouvoir de M. le Prince sur un morceau d'ardoise, & une promesse de Mad. de Lon-

gueville d'agréer, pour les Princes, tout ce dont on seroit convenu avec leurs agens. Dans le premier traité, qui regardoit S. A. R. en particulier, on stipuloit le mariage d'une de Mesdemoiselles ses filles avec M. le Prince, & plusieurs autres conditions d'un attachement & d'une union très-étroite de part & d'autre. Par le second, qui regardoit le Coadjuteur, le duc de Beaufort, & le reste du parti, dont la plûpart ne savoient pourtant rien, on convenoit du mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conti, en s'engageant à une intelligence réciproque contre le cardinal Mazarin dans les termes les plus forts & les plus pressans. Il y avoit aussi un article pour assurer l'amirauté au duc de Beaufort, M. le Prince renonçant pour cet effet à toutes les prétentions qu'il pourroit avoir sur cette charge. Ce dernier traité fut signé par le Coadjuteur & le duc de Beaufort, qui n'étoit point entré dans le détail de la négociation, & auquel on prit soin de cacher l'article du mariage de Mademoiselle de Chevreuse, dans l'appréhension que Mad. de Montbazon ne rompît l'affaire à cause de la jalousie qu'elle portoit à Mad. & à Mademoiselle de Chevreuse: le Coadjuteur qui se chargea de la lecture de ce traité ayant passé adroitement cette clause,

ſans que le Duc s'en apperçût. On a prétendu auſſi, que pour faciliter la ſignature, on avoit promis au nom des Princes une ſomme conſidérable à Mad. de Montbazon. Tout le monde étant d'accord, il ne fut plus queſtion que de la maniere dont on s'y prendroit pour faire élargir les Princes. Quelques-uns propoſerent de ſe rendre maîtres de la perſonne du Cardinal, & de le faire mettre à la Baſtille, le Coadjuteur ayant offert le miniſtere du marquis de Chandenier, premier capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit, & la choſe fut pouſſée ſi loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ſes amis de ſe tenir prêts, & que l'affaire ſeroit exécutée à un ſouper que le Sr. Tubeuf ſurintendant de la Reine devoit donner au Cardinal.

Mais S. A. R. n'ayant pû s'y réſoudre; on prit le parti de preſſer la réponſe de la Cour aux remontrances du Parlement, qui avoit toujours été différée ſous différens prétextes & par les maneges du premier Préſident, qui ne pouvoit ſouffrir, quoi qu'ami des Princes, que les Frondeurs euſſent la gloire de leur rendre la liberté. Mais enfin il ne fut plus poſſible ni à la Cour, ni à lui de réſiſter aux empreſſemens & aux inſtances de la Compagnie; il fallut céder & répondre, d'autant plus

plus que plusieurs Conseillers du Parlement commençoient à mêler le Cardinal dans les avis, & à prendre des conclusions contre lui. La Reine déclara donc enfin pour réponse aux remontrances, que S.M. consentoit à la liberté des Princes; mais qu'il étoit juste auparavant que Mad. de Longueville & le vicomte de Turenne, qui étoient en possession de la ville de Stenai, remissent cette Place entre les mains du Roi, & rentrassent dans l'obéissance : après quoi S. M. donneroit les ordres nécessaires pour l'élargissement des Princes. Cette réponse fut regardée comme un artifice du Cardinal, qui vouloit gagner du tems & éluder les fins de la requête par une proposition captieuse, dont l'exécution auroit fait certainement languir l'affaire des Princes, & l'eût peut-être entierement ruinée.

Aussi la lecture fut suivie aussi-tôt d'un cri des Enquêtes, disant qu'il falloit délibérer : à quoi le premier Président ne put s'opposer après que le Coadjuteur eut déclaré que S. A. R. jugeoit la liberté des Princes nécessaire au bien du Royaume.

La délibération fut longue & les avis fort partagez, les Frondeurs concluant toujours à l'éloignement du Cardinal, & les amis des Princes ne pouvant y consentir. Surquoi quelques-uns ayant proposé

d'inviter M. le duc d'Orléans à venir prendre sa place au Parlement, tout le monde se rangea de cet avis, & on envoya prier S. A. R. de donner cette satisfaction à la Compagnie. Ce Prince s'en excusa pendant quelques jours, mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre dit pour rendre le parti odieux, produisit un effet tout contraire, jusques-là que S. A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens il résolut d'aller au Parlement, quoique la Reine fit tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Conseil, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul écuyer, & sans gardes, pour lui marquer la confiance qu'elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gens-d'armes & aux Chevaux-légers de monter à cheval. Mais tout cela ne produisit rien. C'est pourquoi le Cardinal, voyant qu'il n'y avoit rien à espérer du

côté de S. A. R. dépécha en diligence le maréchal de Grammont ami de M. le Prince, au Havre pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclurre. Cependant M. le duc d'Orléans étant allé au Parlement, & la Cour voulant empêcher la délibération, envoya le marquis de Rhodes, grand Maître des Cérémonies, avec une lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie de se trouver à neuf heures au Palais Royal pour y apprendre la volonté de Sa Majesté: à quoi le premier Président répondit qu'il falloit obéir. Mais plusieurs conseillers des Enquêtes s'y opposerent, disant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens: & que puisque S. A. R. étoit présente il falloit délibérer. Cela alloit passer malgré le premier Président, si M. le duc d'Orléans n'avoit proposé sur l'heure de députer au Palais Royal pour savoir la volonté de la Reine, & que cependant la Compagnie demeureroit assemblée pour délibérer incessamment après le retour des députez. Ce qui fut exécuté sur le champ par le premier Président, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles S. A. R. demeura dans la grand' Cham-

bre. Au retour, le premier Président avec une affectation assez grossiere, pour mieux faire sentir la majesté de la Cour, dit que le grand nombre des carosses, & la foule des courtisans leur avoit rendu l'accès du Palais fort difficile, mais qu'enfin ayant été introduits en la présence du Roi & de la Reine, du duc d'Anjou, du Cardinal & de plusieurs officiers de la Couronne, le Garde des Seaux leur avoit fait ce discours :

» Messieurs, la Reine vous a mandez » pour vous dire que depuis deux jours M. » le Coadjuteur, pour émouvoir les es- » prits, va publiant par tout que le cardi- » nal Mazarin a tenu des discours désa- » vantageux de votre Corps. Elle a voulu » vous assurer que cela est faux, & vous » informer en même tems de ce qui se » passa Mercredi dans le Conseil, où sur le » sujet des affaires, M. le Cardinal dit » qu'il voyoit bien qu'on n'en vouloit pas » seulement à lui, mais à l'autorité Roya- » le, & qu'après s'être défait de lui on en » viendroit à la personne de Monsieur, » & ensuite à celle de la Reine, & que M. » le Coadjuteur étoit auteur de tous ces » désordres ; à quoi S. A. R. avoit répon- » du qu'on n'en vouloit qu'au Ministre » & à sa mauvaise conduite : qu'après le » Conseil il se plaignit à la Reine du Dis-

» cours du Cardinal, & que le lendemain
» il lui manda par le maréchal de Villeroi
» & le Sr. le Tellier, qu'il n'assisteroit
» plus au Conseil, tant que le Cardinal
» s'y trouveroit : ce qui est d'autant plus
» fâcheux à la Reine, qu'elle a toujours
» traité avec S. A. R. en pleine confiance,
» sans lui rien céler des délibérations les
» plus secretes, & qu'elle ne peut attri-
» buer son éloignement qu'aux mauvais
» conseils de M. le Coadjuteur; que quant
» à la liberté des Princes, elle la desire
» plus que lui, qui doit l'appréhender, &
» qu'enfin elle conjure S. A. R. de vouloir
» bien rentrer dans le Conseil, l'assurant
» que toutes choses se raccommoderont
» par sa présence.

Après cela le premier Président dit que la Reine avoit pris la parole, & les avoit chargez de dire à S. A. R. qu'elle ne pouvoit assez exprimer le déplaisir qu'elle ressentoit de son éloignement, & qu'elle le conjuroit de retourner au Palais Royal pour y ordonner de toutes choses comme S. M. même; qu'elle les avoit ensuite assurez que le Roi ne sortiroit pas de Paris; que s'il en étoit dehors il reviendroit, & qu'enfin pour la liberté des Princes elle la promettoit pure & simple sans aucune condition, & qu'au retour du maréchal de Grammont on verroit qui l'avoit plus

désirée d'Elle ou du Coadjuteur, aux conseils duquel elle prioit S. A. R. de ne se pas laisser surprendre. Ensuite le comte de Brienne sécretaire d'Etat, laissa au Parlement un écrit conforme au récit du premier Président, & dit à M. le duc d'Orléans de la part de la Reine, qu'elle le prioit d'aller au Palais Royal, où elle souhaittoit de conférer avec lui sur l'état présent des affaires. S. A. R. répondit que le rapport de M. le premier Président étant de la derniere conséquence, il falloit auparavant voir ce qu'il y auroit à faire. Le premier Président reprit aussi-tôt la parole pour dire à M. le duc d'Orléans, qu'il ne devoit pas refuser cette satisfaction à la Reine; que son refus mettroit la confusion & le désordre dans l'Etat; qu'on pourroit tout accommoder dans une conférence; sinon que le Parlement feroit tout ce que S. A. R. pourroit désirer; qu'il l'en conjuroit pour le bien & pour le repos de la France. En cet endroit le premier Président, qui avoit prononcé son discours avec force & véhémence, parut comme un homme saisi de douleur, les larmes aux yeux, & comme ayant peine à trouver ce qu'il vouloit dire, & finit par ces mots: *Monsieur, ne perdez pas le Royaume, vous avez toujours aimé le Roi.*

Ce discours émut tellement toute la

Compagnie, qu'il y eut un silence général, qui n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le duc d'Orléans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit. Mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'assemblée. Ainsi le premier Président reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour demander où étoit la sûreté de Monsieur. Encore cela ne fit pas un grand effet, le premier Président ayant répondu, *Ah! Monsieur, elle est toute entiere ; le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur, qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif & dit : M. S.A.R. vous a déja déclaré qu'elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie : l'avis de la Compagnie n'est pas celui de deux ou trois, c'est pourquoi il faut délibérer.

A ces mots tout le monde reprit courage, & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix qui disoient qu'il falloit délibérer, qu'à la fin le premier Président fut obligé de céder. M. le duc d'Orléans reprit aussi ses esprits, & après avoir chan-

gé le comte de Brienne de faire ses excuses à la Reine, il fit le discours suivant :

» Messieurs, par ce que vous venez » d'entendre il semble que la Reine me » veut charger d'un changement notable » en ma conduite, qui me pourroit être » reproché, si je négligeois de la justifier » à la Compagnie. Pour le faire, je suis » obligé de reprendre la chose de plus » haut & de remonter au Conseil qui se » tint il y a dix-huit mois à Compiegne » sur les troubles de Guyenne, où je dis » que pour les appaiser je ne voyois pas » de meilleure voie que de rappeller le » duc d'Epernon. Le cardinal Mazarin » me témoigna n'être pas content que » j'eusse ouvert cet avis; il m'en fit parler » par la Reine; & dans un autre Conseil » qui se tint à Paris pour la même affaire, » yant vû que je persistois dans mon sen» timent, il le combattit & le fit passer » pour fort extraordinaire. Je me tus par » respect pour S. M. Depuis il fut question » de la prison des Princes, qu'on me re» présenta comme absolument nécessaire, » & sur laquelle on ne me donna pas le » peu de tems que j'avois demandé pour » me résoudre. Au retour des voyages de » Normandie & de Bourgogne, on pro» posa celui de Bourdeaux. Je m'y op» posai autant que je pus; remontrant la

» péril où l'on s'exposoit en abandonnant
» les frontieres aux entreprises des en-
» nemis. Mes raisons ne firent qu'aigrir le
» Cardinal : sans s'y arrêter il fit résoudre
» le voyage, qu'on pouvoit éviter en
» retirant le duc d'Epernon de cette Pro-
» vince, & en y envoyant un nouveau
» Gouverneur. Quelque tems après, j'ap-
» pris la résistance de Bourdeaux, l'ir-
» ruption des Espagnols en Champagne,
» & la prise du Catelet. Pour remedier à
» tant de désordres je jugeai qu'il étoit à
» propos de députer quelques-uns de
» votre Corps pour aller aider à pacifier
» les troubles de Guyenne : vous savez,
» Messieurs, la maniere dont ils furent
» reçûs. La guerre continua ; il fut résolu
» d'envoyer de nouveaux députez. Le
» Cardinal m'en sût mauvais gré ; il se
» plaignit que j'avois empêché le succès
» des armes, & m'en fit écrire en ces
» termes par la Reine.

» Quand Mad. la Princesse sortit de
» Bourdeaux, il eut avec elle une longue
» conférence sans m'en donner avis; ensui-
» te les ennemis pénétrant plus avant dans
» le Royaume, il vous vint des nouvelles
» de plusieurs endroits, que dans vingt-
» quatre heures ils se pouvoient rendre au
» Bois de Vincennes. Pour la sûreté de
» Mrs. les Princes, je les fis transferer à

» Marcoussi ; on s'en plaignit à la Cour.
» Les Espagnols s'étant retirez, j'écrivis
» trois fois à la Reine pour savoir si elle
» souhaitoit qu'on les ramenât au Bois
» de Vincennes ; elle ne me fit point de
» réponse. Le Roi étant de retour à Fon-
» tainebleau, je m'y rendis aussi-tôt. On
» me proposa de souffrir qu'ils fussent con-
» duits au Havre : la Reine m'en fit les
» dernieres instances, & pour ne pas l'ir-
» riter, je fus obligé d'y consentir. Peu
» après je mandai M. le Garde des Seaux
» & le Sr. le Tellier, pour leur déclarer
» que je n'approuvois point cette trans-
» lation, & que dans une affaire de cette
» importance, il falloit me vaincre par
» des raisons, & non par des prieres. M.
» le Cardinal m'en fit faire des reproches
» par la Reine, & m'en témoigna même
» quelque chose. Depuis il a conservé
» tant d'aigreur contre moi, que la plus
» grande partie des Conseils s'est passée
» en dispute. Il m'a derobé la connois-
» sance de plusieurs affaires ; il a proposé
» ses desseins violens contre cette Com-
» pagnie. Il m'a pressé d'abandonner mon
» neveu de Beaufort & M. le Coadjuteur.
» Il a inspiré au Roi des sentimens de dé-
» fiance à l'égard de ses sujets, & des
» maximes de dangereuse conséquence.
» Enfin Mercredi dernier en parlant de

» vos assemblées, il osa dire qu'il voyoit
» bien qu'on en vouloit au Roi, qu'on
» prétendoit commencer par lui comme
» on avoit fait en Angleterre par le vice-
» Roi d'Irlande, & qu'après on n'épargne-
» roit ni moi, ni la Reine, ni le Roi lui
» même; mais que si je voulois le laisser
» faire, il viendroit bien à bout des fac-
» tieux. Je lui répondis que le Parlement
» de Paris n'étoit pas comme celui de
» Londres; que vous étiez tous gens de
» bien, bons sujets du Roi, & que vous
» n'en vouliez qu'à la personne du Minis-
» tre, que vous regardiez comme l'unique
» cause des desordres. Enfin voyant qu'il
» continuoit les mêmes discours, je dis à
» la Reine que je ne les pouvois plus souf-
» frir, ni me trouver avec un homme qui
» donoit de si mauvaises impressions au
» Roi. Le lendemain je mandai M. le Gar-
» de des Seaux, le maréchal de Villeroi,
» & le Sr. le Tellier, pour leur déclarer
» que je n'irois plus au Conseil ni au
» Palais Royal, tant que le Cardinal y
» seroit. Voilà, Mrs. un compte exact
» de ma conduite, dans la quelle je ne
» crois pas qu'on puisse remarquer aucun
» interêt particulier. Tout le monde sait
» comme j'en ai usé jusqu'ici, quel res-
» pect j'ai toûjours eu pour la Reine: je
» ne m'en éloignerai jamais, encore

» moins du service du Roi, qui toujours
» m'a été plus cher que toute chose. *

Ce discours, quoique sans préparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement général, & d'une répetition continuelle qu'il falloit déliberer. Cependant le premier Président, & le Président le Coigneux ne laisserent pas d'insister encore sur une conference de S. A. R. avec la Reine: mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non plus que les conclusions de l'Avocat général, qui commença à dire fort gravement que les éclipses des corps célestes n'arivoient que par l'interposition des corps étrangers: ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureusement contre le Cardinal, mais il tomba tout d'un coup en priant S. A. R. de conferer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer, comme le premier Président: mais ce jeu fut traité, comme il le méritoit, de badin & de ridi-

* La fermeté de ce Prince ne repondoit pas à son éloquence, qui manquoit à M. de Beaufort. Sur quoi l'on fit ce quatrain.

Beaufort brille par les combats:
Gaston par la harangue.
Ah! que Beaufort n'a-t-il sa langue!
Ah! que Gaston n'a-t-il son bras!

cule. Le premier Président n'en demeura pas-là : il revint encore à la charge avec ses mêmes artifices, & dit à M. le duc d'Orleans, » Ah ! Monsieur, toute la Com» pagnie voit manifestement que votre » cœur est ému : au nom de Dieu, Mon» sieur, au nom du Roi & de l'Etat, ne » préférez point les voies extrêmes, vous » ferez plus par vos raisons sur la Reine, » que toutes ces assemblées. » Mais ayant malheureusement avancé qu'il osoit répondre de la liberté des Princes ; qu'ils étoient peut-être déja libres ; que le maréchal de Grammont étoit parti exprès pour cela, & que la Reine lui avoit commandé d'en assûrer la Compagnie : S. A. R. lui répondit, M. le premier Président, vous en savez donc plus que moi; car tout ce que je sai là-dessus, c'est que le maréchal de Grammont est allé seulement pour négocier sans aucun pouvoir, pour la liberté des Princes. Ainsi le premier Président ayant perdu toute esperance, commença à prendre les avis, qui furent, suivant l'usage des grandes assemblées, entremêlez de bonnes choses, & de quantité de bagatelles. Tout le monde s'attendoit que le Coadjuteur alloit faire une apologie dans les formes pour justifier sa conduite, mais il fut plus sage qu'on ne pensoit. Il se contenta de dire : Messieurs,

pour me défendre des calomnies qu'on m'impose,* *In difficillimis Reip. temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui.* Ce n'est pas que je ne ressente un déplaisir extrême des mauvaises impressions qu'on a données au Roi & à la Reine contre moi : mais ce qui me console, est d'être calomnié par un homme dont les gens de bien méprisent jusqu'aux louanges. Après les témoignages dont M. le duc d'Orleans a bien voulu m'honorer, je ne dois point chercher de justification : c'est pourquoi mon sentiment est que la Reine doit être suppliée d'envoyer une Déclaration d'innocence pour Mrs. les Princes; d'éloigner M. le cardinal Mazarin d'auprès la personne du Roi, & de ses Conseils, & que non-seulement on doit se plaindre des paroles injurieuses qu'il a dites contre le Parlement ; mais en demander une réparation publique.

Enfin M. le duc d'Orleans opina en rejettant quelques avis qui avoient été proposez, d'informer, de décreter, & de faire le procès au Cardinal : ce qu'il dit n'être pas à propos pour le présent ; & il conclut que le Roi & la Reine seroient très-hum-

* Le Coadjuteur composa sur le champ ce Latin, que la plûpart des Assistans prirent pour un passage tiré de Cicéron, ou de quelque fameux Auteur de l'antiquité.

blement suppliez d'envoyer incessamment les ordres nécessaires pour mettre les Princes en liberté, & ensuite une Déclaration de leur innocence, comme aussi d'éloigner le Cardinal de la Cour & du Conseil, & de s'assembler le Lundi suivant sur la réponse. Cet avis fut suivi, l'assemblée ayant duré jusqu'à quatre heures du soir en présence d'un peuple extraordinaire, qui témoigna beaucoup de joie par les cris redoublez qu'il fit en voyant passer S. A. R. de *Vive le Roi, point de Mazarin.*

Cet Arrêt surprit la Cour qui ne s'y attendoit pas; mais elle ne désespera pas d'y remedier en changeant de batteries. Voyant donc que les paroles dont elle avoit chargé le premier Président pour la liberté des Princes, n'avoient pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, elle résolut de les désavouer, dans l'esperance que les amis des Princes, qui avoient opiné pour l'éloignement du Cardinal, pourroient revenir à changer d'avis en leur faisant sentir qu'ils n'obtiendroient rien pour les Princes tant qu'ils toucheroient cette corde. C'est pourquoi la Reine envoya le Garde des Seaux, le maréchal de Villeroi, le Sr. le Tellier au Luxembourg, pour déclarer qu'elle desavouoit ce que le premier Président avoit avancé touchant la liberté des Princes; sur-quoi

le Conſeil n'avoit rien arrêté depuis la réſolution qui avoit été priſe en préſence de S. A. R. le preſſant toujours de retourner au Palais Royal. A quoi M. le duc d'Orleans répondit ſeulement qu'il falloit auparavant finir ce qui regardoit la liberté des Princes.

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport à la Compagnie du ſujet de ce meſſage : ce qui excita un étrange murmure contre le premier Préſident, & même des termes injurieux, de ſorte qu'il demeura dans une confuſion extrême, qui augmenta encore par les queſtions qui lui furent faites ſur les remontrances que la Compagnie avoit ordonnées par le dernier Arrêt. Et comme on vit qu'il avoit reculé cette affaire, il s'éleva de nouveaux bruits contre lui, & tout le monde entra dans de grandes défiances du côté de la Cour, d'autant plus que S. A. R. ſe plaignit en même tems des dêfenſes que la Reine avoit envoyé faire au Prévôt des Marchands & à tous les Officiers de lui obéïr, quoiqu'il fût Lieutenant Général de la Couronne. Ainſi le Parlement ordonna de rechef que très-humbles remontrances ſeroient faites à la Reine, & que M. le duc d'Orleans ſeroit remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choſes étant dans cet état, le Car-

dinal jugea bien qu'il falloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement pour éviter les insultes fâcheuses qui lui auroient pu arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelqu'un de ses confidens, il y en eut qui lui conseilloient d'emmener le Roi & la Reine, & de se moquer ensuite de toutes les déliberations du Parlement en se mettant à la tête d'une armée qui reduiroit les partisans des Princes à la necessité de venir à lui pour solliciter leur liberté, dont il demeuroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil après la bataille de Rethel; & s'il l'eût suivi dans ce tems-là, il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient désunis & mécontens les uns des autres. Mais ce Ministre étant enyvré de la victoire & des avantages qu'il avoit remportés en Normandie, en Bourgogne & Guienne, il crut qu'il lui seroit aisé de reduire l'un des partis en s'attachant à l'autre, après quoi rien ne lui résisteroit: ce qui n'arriva pas comme il se l'étoit imaginé. Quoi qu'il en soit, les affaires ayant changé de face, il ne lui étoit plus ni sûr ni possible de prendre ce parti, ses ennemis ayant pris des mesures pour l'en empêcher, & ayant fait venir de

tous côtez des gens de guerre qui montoient à cheval toutes les nuits, & faisoient des rondes continuelles autour du Palais Royal.

M. le duc d'Orléans autorisoit toutes ces précautions, & se tenoit lui-même prêt à monter à cheval, & à se mettre en campagne au premier avis, aussi bien que les duc de Beaufort, de Nemours, &c. avec un fort grand nombre de noblesse, qui avoient obtenu la permission de S. A. R. de s'assembler. Le Cardinal bien informé de toutes ces choses résolut donc de se retirer seul, dans l'espérance que son éloignement appaiseroit les esprits, & donneroit lieu aux négociations. Ainsi ce Ministre sortit de Paris à pied le 6 Février 1651. sur les onze heures de nuit, en habit gris, accompagné seulement de son écuyer, & de trois autres personnes qui le menerent par la porte de Richelieu jusqu'au rendez-vous, où ils trouverent des chevaux tout prêts, lesquels ayant montez, ils allerent joindre un gros de cinq cens chevaux, qui le conduisirent à S. Germain. Cette retraite fut bien-tôt sûe dans la Ville : & la Reine en ayant fait informer M. le duc d'Orléans par le comte de Brienne, ce Prince en apporta aussi-tôt la nouvelle au Parlement, où il déclara que cette démarche ne suffisoit pas pour

qu'il entrât en conférence avec la Reine, ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la Cour eût mis les Princes en liberté. * Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde : & pour la confirmer, le Parlement ordonna que la Reine seroit très-humblement suppliée dès le même jour de faire expédier incessamment les ordres nécessaires pour la liberté des Princes ; que leurs Majestez seroient remerciées de l'éloignement du Cardinal, & priées de lui commander de sortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une déclaration pour exclurre à l'avenir des Conseils du Roi, tous étrangers, même les naturalisez, & en général tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres Princes que le Roi. Suivant cet Arrêt, le premier Président suivi des autres députez étant, allé au Palais Royal, la Reine leur dit seulement qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son Conseil, dont

* *Dans une note de l'Edit. de Paris on lit ce qui suit* : Avant que le duc d'Orléans eût signé le traité pour faire sortir les Princes de prison, M. de C. l'avoit porté trois jours dans sa poche, sans pouvoir l'y résoudre. Enfin entre deux portes au Luxembourg il le fit signer, son chapeau servant de table à Monsieur.

M. le duc d'Orléans étoit chef, & que s'il n'y vouloit pas aller, elle seroit obligée d'assembler les Grands du Royaume, pour les consulter sur l'état présent des affaires. Conformément à cette réponse, la Reine envoya les ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les maréchaux d'Etrées, Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroi, Duplessis, d'Hocquincourt, de Grancey avec l'archevêque d'Ambrun * au Luxembourg, qui dirent à S. A. R. que la Reine leur ayant témoigné qu'elle désiroit qu'ils s'assemblassent au Palais Royal, ils venoient prier S. A. R. de s'y trouver, l'assûrant que cette conférence accommoderoit toutes choses, & qu'ils étoient prêts de se mettre tous entre les mains de ses gardes pour la sûreté de sa personne. A cela M. le duc d'Elbeuf ajouta assez indiscretement qu'il seroit sa caution : surquoi M. le duc d'Orléans, qui depuis long-tems étoit piqué contre ce Duc, à cause de son attachement au Cardinal, contre les obligations qu'il avoit à S. A. R. & ce qu'il devoit à l'honneur de son alliance, lui répondit avec aigreur : C'est bien à vous, Mazarin fieffé, à vous faire ici de fête. Vous êtes un bel homme pour me servir

* Cet Archevêque d'Ambrun s'appelloit George d'Aubusson.

de caution, vous qui devriez être tous les jours à mon lever. On ſait aſſez que ce qui vous a fait changer de ſentiment ſont les domaines & l'argent que l'on vous a donné. Sans la conſidération de ces Mrs. avec qui vous êtes, je vous apprendrois le reſpect que vous me devez. Je vous défens ma maiſon & de vous préſenter devant moi. Enſuite S. A. R. répondit à ces Meſſieurs, qu'elle les remercioit de leur honnêteté; qu'elle ne pouvoit aller au Palais Royal, juſqu'à ce que les Princes fuſſent en liberté, & que ſes amis ne lui pourroient conſeiller autre choſe pendant que le cardinal Mazarin demeureroit aux portes de Paris, d'où il gouvernoit toujours comme s'il étoit au Louvre. Cette fermeté de M. le duc d'Orléans étonna fort la Reine, qui avoit eſpéré, comme bien d'autres, que la retraite du Cardinal lui ôteroit les préjugez & les prétextes dont il s'étoit ſervi pour ſe diſpenſer d'aſſiſter au Conſeil. Il eſt même certain que ce fut le premier ſentiment de S. A. R. qui fit aſſûrer par deux fois le Reine qu'il iroit au Palais Royal: mais les amis des Princes lui firent bien-tôt changer d'avis ſous prétexte de ſa ſûreté particuliere, & pour ne pas ſe commettre, diſoient-ils, dans une occaſion où il ne pourroit pas conſerver toute la fermeté qu'il devoit à ceux avec

ordres pour l'en empêcher, qu'il lui auroit été impoſſible d'en venir à bout quand elle l'auroit entrepris, d'autant plus que cinq à ſix Compagnies de bourgeois du Quartier S. Honoré ſe mirent ſous les armes deux heures après minuit par les intrigues du Coadjuteur. Ils ſe ſaiſirent des portes de la Ville les plus proches du Palais Royal. Cependant ce procedé ne fut pas approuvé d'une bonne partie du Parlement, le premier Préſident & pluſieurs autres, après lui, ayant commencé à parler fortement au contraire. Mais tous le monde ſe tut, lorſque M. le duc d'Orleans eut déclaré que le tout s'étoit fait par ſon ordre & ſur les avis qu'il avoit eus de nouveau de l'enlevement du Roi : & il fut réſolu de ſupplier la Reine d'ôter au public toute ſorte d'ombrages là-deſſus, ce que S. M. fut obligée de faire en conſentant que les bourgeois gardaſſent les portes de la Ville : ce qui ſe fit ſi exactement, qu'ils viſitoient tous les caroſſes qui ſortoient par la porte Dauphine pour aller à la foire S. Germain, pour voir ſi le Roi n'y étoit point caché. Les choſes étant en cet état, les députez qui étoient chargez de la Lettre pour le Havre partirent auſſi-tôt. Mais le cardinal Mazarin qui étoit toûjours aux environs de Paris ayant été informé de cette réſolution prit le devant

en poste, voulant se faire honneur de la liberté des Princes: ainsi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Février, après avoir marché toute la nuit, & il alla aussi-tôt à la citadelle saluer Mrs. les Princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus, car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le Prince les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection; mais il ne put tirer de S. A. que des paroles assez froides & générales pendant une heure de conférence qu'il eut avec lui. Dès qu'ils eurent dîné, les Princes sortirent du Havre pour venir à Paris où ils arriverent le Jeudi 16. du mois, ayant été rencontrez sur le chemin par une infinité de personnes de qualité. M. le duc d'Orleans fut même au-devant d'eux sur le chemin de S. Denis, & les Princes ayant mis pied à terre, S. A. R. descendit aussi de son carosse, & après les avoir embrassez il leur présenta le duc de Beaufort, & le Coadjuteur, ausquels ils firent beaucoup de caresses. Ensuite ils monterent tous dans le carosse de S. A. R. qui les mena chez la Reine, où ils furent très-bien reçûs de leurs Majestez: il trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de carosses, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *Vive le Roi, vivent les Princes*: il y eut même la nuit des feux de joie en

plusieurs endroits de la Ville.

Les jours suivans les Princes allerent au Parlement pour remercier la Compagnie de ses bons offices : ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après, la Declaration de leur innocence fut envoyée au Parlement & fut enregîtrée le 28. Février. Ensuite pour mettre fin à toutes les déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration par laquelle Sa Majesté excluoit de ses Conseils tous étrangers, quoique naturalisez, & tous Cardinaux, même ceux de la nation.* Cette dernier clause avoit long-tems occupé le Parlement, & donna lieu à des discours assez étudiez. Ce fut proprement l'ouvrage des Mazarins, lesquels enragez de l'éloignement de leur patron, la firent passer, pour se venger du Coadjuteur, qui soupiroit avec ardeur après cette dignité.

* *Ce fut alors que M. Talon dit au Roi*: Quoique les Cardinaux ayent toute l'obligation de leur promotion à V. M. & non au Pape qui les nomme ; néanmoins aussitôt qu'ils sont revêtus de ce titre, non-seulement ils croient être Conseillers, Sénateurs, Assesseurs, Coadjuteurs de la puissance Pontificale ; mais qui plus est ils s'imaginent être une portion de sa substance, & posseder une partie de son autorité, &c.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis qui le servirent avec la derniere chaleur au dedans & au dehors du Royaume. Après tout il faut convenir que ce fut les Frondeurs qui eurent le plus de part à sa liberté, quoique bien des gens crussent qu'ils ne le devoient pas faire. Mais outre les considerations qui les y engagerent; il est certain qu'à la reserve des marquis de Noirmoutier & de Laigues, tous les autres chefs du parti n'avoient contribué à la prison des Princes que par force, contre leur inclination, & pour éviter leur derniere ruine, ayant fait auparavant tous leurs efforts pour engager M. le Prince à se racommoder avec eux. La Reine n'ayant consenti que par force à l'éloignement du Cardinal, & à la liberté des Princes, ce qui se passa dans la suite ne fut qu'une continuation des premieres intrigues. Ce n'est pas que l'éloignement & la liberté des Princes fît tant de peine à Sa Majesté, elle n'étoit blessée que de l'absence du Cardinal: & comme l'union des Princes avec les Frondeurs en étoit la cause, & un obstacle invincible à son retour, elle mit toute son application à la rompre, suivant les memoires qu'elle recevoit tous les jours du Cardinal. Les voyages frequens des couriers qui alloient

& revenoient de ce côté-là étant venus à la connoissance du public, exciterent de grands murmures parmi le peuple, & donnerent beaucoup d'ombrage aux Princes & au Parlement.

M. le Prince paroissoit toûjours dans le même sentiment, & fort animé contre le Cardinal. La vérité est pourtant qu'il avoit déja quelque pensée de se raccommoder avec lui, & que toutes ses démarches ne tendoient qu'à lui faire peur & à le réduire à la nécessité de se soumettre entierement à lui, pour se rendre par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maître absolu du Cabinet & des affaires. Mais comme ses sentimens n'étoient connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes les avenues pour le retour. C'est pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les déliberations précedentes qui furent suivies de nouveaux Arrêts contre lui, & on envoya des députez sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres à lui donner retraite.

Cependant Mad. de Longueville, & le duc de Beaufort qui avoient eu peu de

part à l'élargissement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils pénétroient mieux que personne dans les sentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la Reine, que S. A. n'étoit pas tellement unie avec les Frondeurs, qu'il n'en pût être séparé, en lui accordant certaines graces pour lui & pour ses amis. Cette ouverture fut reçûe fort agréablement de la Reine, & M. le Cardinal en ayant été informé lui écrivit aussi-tôt d'offrir carte blanche à M. le Prince. Néanmoins comme son dessein n'étoit que d'entrer en négociation, pour tâcher de tourner à son avantage le bénéfice du tems, Sa Majesté, sous prétexte de vouloir éprouver si elle pouvoit prendre confiance en ce qu'on lui disoit, fit proposer à S. A. de faire cesser l'assemblée de la Noblesse, qui s'étoit augmentée si considérablement depuis sa liberté, qu'il se trouvoit aux Cordeliers deux ou trois fois la semaine sept à huit cens gentilshommes des meilleures maisons de France, dont quelques-uns étoient porteurs de procurations. De sorte

que cette assemblée représentoit en quelque façon toute la Noblesse du Royaume.

Cette nouvelle confédération donnoit avec justice de grandes inquiétudes au Cardinal, parce que ces Messieurs ne s'étant assemblez que pour demander son éloignement, & la liberté des Princes; il étoit naturel qu'ils prissent des résolutions contraires aux mesures qu'il préparoit pour son retour. D'ailleurs tout ce qu'ils avoient fait depuis le premier jour avoit été conduit avec tant d'ordre & de jugement, que l'autorité qu'ils avoient par eux-mêmes s'étoit fort augmentée par l'approbation de tous les honnêtes gens.

Ces Messieurs choisissoient tous les quinze jours deux nouveaux Présidens, pour prendre les avis sur toutes les affaires, ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte qu'au Parlement. Personne n'interrompoit jamais celui qui parloit. Ils avoient aussi élu deux Sécretaires, qui ne changeoient pas comme les Présidens. L'un étoit le marquis d'Auvery, de la maison d'Ailly, ami du Coadjuteur, & l'autre le marquis de Chanlost, serviteur de M. le Prince, qui rédigeoient par écrit toutes les délibérations de la Compagnie. Au reste ces Messieurs avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs privilèges & du bien

public, qu'ils demanderent à la fin la convocation des Etats Généraux : ce qui fut si agréable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris députerent M. de Comminges, pour les assurer de la concurrence du Clergé. De sorte qu'il ne manquoit plus que le consentement du Tiers Etats, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'hôtel de Ville, & d'écrire pour le même sujet dans les provinces : après quoi il ne faut pas douter que les Etats ne se fussent assemblez, ce qui auroit rompu pour jamais les mesures du cardinal Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il appréhendoit le plus, & contre laquelle tous ses partisans se déchaînoient dans le Parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnez, qui se persuaderent trop légerement, que les Etats Généraux ruineroient entierement leur pouvoir & leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit déja fort avancée, & que tout le monde appuyoit les démarches de la Noblesse, il falloit avoir recours à M. le duc d'Orléans, & à M. le Prince, qui se laisserent aisément persuader par différentes raisons, particulierement le dernier, auquel Mad. de Longueville & le duc de la Rochefoucault n'eurent pas beaucoup de peine à faire comprendre qu'une assemblée d'Etats

auroit nécessairement plus de déférence pour M. le duc d'Orléans que pour lui ; qu'elle mettroit les affaires dans une confusion générale, où les Princes du sang pourroient bien ne pas trouver leur compte, & que sans courir aucun risque il pourroit dans un quart d'heure se procurer à lui & à ses amis plus d'avantages réels & de grandeur par le Cardinal, qu'il n'en pouvoit espérer ni des Frondeurs ni des Etats Généraux.

Ces deux Princes gagnez allerent donc eux-mêmes à l'assemblée de la Noblesse, après s'être assurez de leurs amis, pour les exhorter à se séparer, & à se contenter de la promesse que la Reine leur faisoit, & dont ils se rendoient cautions & garans, d'assembler les Etats Généraux, aussi-tôt après la majorité du Roi, & d'envoyer cependant par provision des Lettres de cachet dans les provinces, pour élire des députez. Malgré tout cela, il ne laissa pas d'y avoir plusieurs avis contraires ; & bien des gens de grande qualité représenterent fortement à leurs Altesses, que rien ne leur pouvoit être plus désavantageux que ce qu'ils demandoient, les priant bien de considérer le péril qu'il y avoit dans le retardement, & le peu de cas qu'on feroit, après la majorité du Roi, des promesses dont on les flattoit : ce qui fut exprimé

en termes si forts & si dignes du rang de ceux qui parloient, qu'on peut dire qu'il ne s'étoit point fait de discours qui approchassent de ceux-là dans toutes les assemblées du Parlement.

Il fallut cependant céder à la pluralité des voix. L'assemblée fut rompue, & pour la forme on envoya quelques lettres dans le bailliage du ressort de Paris, en conséquence de quoi il se fit une assemblée dans l'Archevêché, pour nommer des députez aux prétendus Etats Généraux. Mais il arriva bien-tôt des affaires qui rompirent ces mesures apparentes, qu'on auroit bien trouvé le moyen d'éluder sans cela de quelque maniere que ç'eût été. Cette premiere démarche faite, la Cour n'en demeura pas-là, & le Cardinal ayant pénétré l'éloignement extrème de Mad. de Longueville pour le mariage de Madlle. de Chevreuse, il entreprit de le faire rompre, & d'engager M. le Prince à faire cette seconde faute, qui dans la suite lui fut bien plus préjudiciable que la premiere, en lui faisant entendre que pour établir entre eux une parfaite confiance, il falloit commencer par la rupture de ce mariage. Mademoiselle de Chevreuse étoit une jeune princesse, belle, bien faite, d'un humeur engageante, & capable de gagner le cœur de M. le prince de Conti, & de mériter

l'estime de M. le Prince. Madame de Longueville * avoit bien une partie de ces qualitez, mais elle ne s'y fioit plus tant, n'étant pas si jeune. C'est pourquoi elle appuyoit de toutes ses forces les instances du Cardinal, en décriant de tous côtez Madlle de Chevreuse, sans aucun ménagement, jusqu'à la traiter de Maîtresse & de Demoiselle du Coadjuteur, en quoi elle étoit merveilleusement secondée, & par Mad. de Montbazon, & par le duc de Beaufort, qui étoient piquez du mystere qu'on leur en avoit fait, & de la supercherie du Coadjuteur lors de la signature du traité. Le duc de la Rochefoucault, de concert avec toutes ces personnes, représentoit incessamment à M. le Prince, qu'il n'obtiendroit jamais rien de la Cour sans quelque complaisance pour la Reine; que la continuation de son engagement avec le Coadjuteur, & la consommation de ce

* La duchesse de Longueville, dit M. de la Rochefoucault, avoit les avantages de l'esprit & de la beauté en si haut point, ... qu'il sembloit que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait & achevé. Mais ces belles qualitez étoient moins brillantes, à cause d'une tache ..... qui est que bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particuliere adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentimens, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres.

mariage l'éloigneroient peut-être sans retour de toutes sortes de graces, à moins de perdre absolument la Reine : ce qui étoit une entreprise très-difficile, & à laquelle M. le duc d'Orléans ne consentiroit jamais ; que quand on en viendroit à bout, toute l'autorité retomberoit entre les mains de S. A. R. qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal, mais qu'après tout, il n'étoit pas indissoluble ; qu'il arrivoit tous les jours du dégoût entre les personnes les mieux engagées, & qu'au pis aller en flattant & s'accommodant à la passion de la Reine, S. A. pourroit introduire ses amis & ses créatures dans les Conseils, après quoi il falloit tout espérer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de M. le Prince soutenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là ; que la Reine ne changeroit jamais sur le chapitre du Cardinal ; que ce Ministre n'avoit rien plus à cœur que d'éloigner ce Prince des affaires ; que les espérances vaines qu'il donnoit ne tendoient qu'à le séparer d'avec les Frondeurs, après quoi le Cardinal ne manqueroit pas de se racommoder avec eux pour le perdre ; ainsi que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la Reine, s'il étoit besoin ; que la chose n'étoit pas

si difficile qu'on se l'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le duc d'Orléans; qu'il ne falloit pas craindre pour cela que S. A. R. devînt si fort le maître des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre; qu'enfin il seroit peu honnête de manquer si fort aux engagemens d'un traité qui venoit de lui rendre la liberté; que cette mauvaise foi dégoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui. Toutes ces considérations différentes embarasserent quelque tems M. le Prince, & le firent balancer: mais enfin il ne lui fut pas possible de résister aux sollicitations de Mad. de Longueville, & aux cabales domestiques, qui presque toujours l'emportent dans ces occasions. D'ailleurs la Reine ayant été avertie de ce qui se passoit, intervint fort à propos dans le tems de ses irrésolutions, par la proposition qu'elle lui fit faire de rappeller dans le Conseil le Sr. de Chavigni qui étoit de ses amis, d'en éloigner le garde des Seaux de Châteauneuf, qui étoit dans les intérêts des Frondeurs, & de donner les Seaux au premier Président, toujours prêt à servir S. A. quand elle seroit bien avec la Cour. De plus S. M. promettoit de lui donner le Gouverne-

nement de la Guyenne au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance générale au duc de la Rochefoucault avec le Gouvernement de Blaye, celui de Provence à M. le prince de Conti, & plusieurs graces & dignitez à un nombre considérable de leurs créatures. Toutes ces propositions ne manquerent pas de produire leur effet, d'autant plus que la Reine commença par exécuter les plus considérables & les plus essentielles: M. le Prince ayant bien voulu consentir à donner du tems pour les autres, parce qu'il en falloit pour retirer, par exemple, le Gouvernement de Provence d'entre les mains de M. d'Angoulême, & que d'ailleurs il ne vouloit point que son traité vînt si-tôt à la connoissance du public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal: ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on avoit vû tout d'un coup le conseil rempli de ses créatures, & les graces de la Cour pleuvoir sur lui & sur ses amis.

Cependant M. le duc d'Orléans fut fort surpris du changement du Conseil, dont on ne lui avoit rien dit, & il jugea bien que cela n'avoit pû se faire qu'en conséquence d'une liaison étroite avec M. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord, mais qui cependant la fit connoître avec trop d'affectation, étant allé le

même jour en triomphe au Luxembourg ; suivi du duc de la Rochefoucault, & de la plûpart de ses partisans, qui firent une espéce d'insulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent. M. le duc d'Orléans fut fort embarassé de cette affaire ; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pû se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposez par ses amis, qui lui conseillerent de ne pas souffrir un mépris si marqué, & de ne pas accoutumer la Reine à faire des changemens de conséquence sans sa participation. Le Coadjuteur & le marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les Seaux d'entre les mains du premier Président, & de les apporter au Luxembourg, soutenant que S. A. R. étoit en droit d'en user ainsi en qualité de Lieutenant général de la Couronne. Mais M. le duc d'Orléans n'ayant pû se résoudre à cet éclat, ils jugerent bien dès lors qu'il n'y avoit pas grand chose à espérer de lui, & qu'il ne falloit plus s'attendre au mariage de Madlle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le Prince.

En effet S. A. commença dès-lors à ne plus garder de mesures ni de bienséances sur l'effet du mariage ; & quoiqu'il eût chargé au commencement le président

Viole d'aller retirer sa parole & celle de M. le prince de Conti avec quelques complimens pour Mad. & Madlle de Chevreuse, la chose ne se fit point, & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat : ce qu'il fit un soir chez M. le prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de Madlle de Chevreuse ; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut généralement désaprouvée de tous le honnêtes gens : mais ce qui offensa davantage le public, ce fut son raccommodement avec la Cour, dont il ne se cachoit presque plus, & dont ses partisans tâchoient inutilement de le justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper S. A., savoir, qu'un jour il avoit en sa présence dit à M. le duc d'Orléans, qu'il seroit à propos d'ôter la régence à la Reine ; que S. A. R. ne l'avoit pas écouté, & que lui Coadjuteur n'avoit pû y consentir, à cause des obligations qu'il avoit à Sa Majesté. Cela étant vrai, M. le Prince n'auroit pas eu grand tort, parce qu'à la vérité c'étoit le seul moyen de perdre le cardinal Mazarin. Mais outre que S. A. ni ses amis n'ont point parlé de cela, le Coadjuteur n'en a

rien dit lui-même que très-long-tems après; & ceux à qui il en parla ne le crurent point, parce qu'ils le connoissoient, & qu'il ne cherchoit qu'à se faire une espéce de mérite auprès de la Reine, à laquelle il étoit vraiement redevable de sa Coadjutorerie; & cela aux dépens de M. le Prince. Quoiqu'il en soit, on ne parla plus du mariage de Madlle de Chevreuse. Il avoit même déja couru un bruit, quand les Seaux furent ôtez à M. de Châteauneuf, que la mere & la fille devoient être exilées, & qu'elles l'avoient cru si bien qu'elles passerent une nuit sans se deshabiller, ayant leurs bijoux dans une cassete que Madlle de Chevreuse tenoit sous son bras. Le Coadjuteur, & quelques-uns des Frondeurs demeurerent aussi toute la nuit à l'hôtel de Chevreuse, prenant des mesures pour se vanger dans les occasions: mais la Lettre de cachet n'étant point venue, chacun se retira chez soi avec un peu moins de crainte.

Cependant comme on n'étoit pas content de la molesse de S. A. R. on crut qu'il seroit bon de lui en faire sentir quelque chose, & que cela pourroit le faire revenir. C'est pourquoi quelques jours après, le Coadjuteur étant allé au Luxembourg lui dit qu'ayant cru jusques alors n'être pas entierement inutile dans les affaires

générales, il s'y étoit employé de son mieux ; mais voyant qu'il n'étoit plus nécessaire, & que les affaires prenoient un autre train, il vouloit se mettre en repos, & ne plus s'exposer comme il avoit fait pour le public & pour des intérêts particuliers, dont on ne lui tenoit pas grand compte. Ce discours fit son effet sur M. le duc d'Orléans, qui en parut surpris, comme on l'avoit bien prévû : ce qu'il marqua par sa réponse, en disant qu'on lui faisoit grand tort, si l'on craignoit qu'il pût se livrer à l'autre parti, & qu'il souhaitoit d'entretenir toujours [illegible] ligence sincere avec lui, & avec [illegible] Mais enfin le Coadjuteur feignit [illegible] sister dans sa résolution, malgré les prieres & les instances assez vives de S. A. R.

Cette retraite simulée fut soutenue par tant de démonstrations extraordinaires du côté du Coadjuteur, que plusieurs de ses amis la crurent sérieuse & sincere. Il s'avisa même, pour mieux couvrir son jeu, d'aller administrer la Confirmation avec grand appareil dans plusieurs paroisses de la Ville : ce qui n'empêchoit pas qu'il ne vaquât toujours aux affaires, & qu'il n'allât toujours les soirs secretement à l'hôtel de Chevreuse, où les principaux de la cabale ne manquoient pas de se rendre.

Ainsi les choses demeurerent quelque

tems dans une espéce de calme, M. le Prince s'imaginant être le maître de tout. On ne faisoit même plus rien au Parlement que criailler contre le Cardinal & contre ceux qui prenoient soin de lui porter les nouvelles à Bouillon, où il s'étoit retiré : & comme M. le Prince n'appuyoit plus ces murmures, ils cesserent peu à peu avec les assemblées du Parlement. Cela ne fut pourtant pas de longue durée : le ménagement que la Cour avoit eu pour Mad. de Chevreuse ayant fait juger aux Frondeurs, que leurs affaires n'étoit point désespérées, ils firent agir sous main auprès de la Reine & du cardinal Mazarin, qui ne se trouverent pas difficiles à persuader, parce qu'ils avoient obtenu de M. le Prince tout ce qu'ils désiroient par la rupture du mariage de Madlle de Chevreuse.

Après avoir fait outrager si sensiblement les Frondeurs par M. le Prince, la Cour chercha les moyens de faire rendre la pareille à M. le Prince par les Frondeurs, afin de les animer les uns contre les autres, de maniere qu'ils ne pussent plus se raccommoder. Sans cela le Cardinal voyoit une espéce d'impossibilité à son retour : ni l'un ni l'autre des partis n'étant pas assez fort pour l'assurer, il jugea qu'il falloit les brouiller ensemble pour les détruire l'un par l'autre : après quoi, il lui se-

toit aisé de rentrer dans les affaires, & de gouverner comme auparavant. D'ailleurs il aimoit mieux avoir affaire aux Frondeurs, parce que leur cabale étoit toujours la plus puissante & la plus à craindre pour lui, outre que M. le Prince l'embarrassoit fort par des demandes continuelles qui lui faisoient craindre qu'à la fin il ne se rendît le maître de toutes choses, au lieu qu'il n'avoit rien de semblable à redouter du côté des Frondeurs, qui ne cherchoient qu'à se vanger de S. A. sans aucune autre condition.

Ce fut dans cette vûë que le Cardinal consentit en apparence aux propositions que Mad. de Chevreuse lui fit faire d'arrêter M. le Prince une seconde fois. Il communiqua ce dessein à la princesse Palatine qui ne l'en détourna pas, étant alors mécontente de M. le Prince, qui donnoit toute sa confiance à Mad. de Longueville, & au duc de la Rochefoucault, & qui avoit mal répondu aux soins qu'elles avoient pris de ses affaires pendant sa prison. Le Cardinal qui le savoit bien, & qui connoissoit son esprit, se servit d'elle pendant son exil pour faire la plûpart des siennes, l'employant dans les intrigues les plus secrettes & les plus délicates Ce fut donc elle qui fit donner au Coadjuteur par Mad. de Rhodes la

premiere nouvelle du consentement du Cardinal à un second emprisonnement de S. A. Mais comme elle vouloit encore garder quelques mesures avec M. le Prince, elle ne voulut point être nommée, jugeant peut-être bien aussi que le Cardinal n'auroit pas le dessein d'en venir à l'exécution, mais de feindre à son ordinaire pour commettre les deux partis. Le Sr. de Lyonne, sécretaire des commandemens de la Reine, fut chargé d'entrer dans le détail de cette négociation avec le Coadjuteur. Il se rendit pour cet effet secrettement chez le comte de Montresor où le Coadjuteur alla dans le carosse de Joli qui l'y accompagna. Ces Messieurs, après une conférence de trois heures, ajusterent facilement toutes choses, & convinrent d'une union parfaite & de bonne foi, moyennant la prison de M. le Prince. Après quoi le Coadjuteur promit au nom du parti de travailler au retour du Cardinal, se réservant de prendre dans les assemblées du Parlement tels avis qu'il lui plairoit, même contraires en apparence, afin de conserver son crédit pour être toujours en état de servir utilement dans les occasions; & le Sr. de Lyonne s'engagea au nom du Cardinal de procurer toutes sortes de graces au Coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la conférence, le Coad-

juteur dit à Joli, qui l'avoit attendu dans une Salle, qu'assurément l'affaire qu'il savoit alloit être mise en exécution, & qu'il n'y avoit plus que quelques mesures à prendre pour ne pas manquer M. le Prince, qui étoient d'autant plus nécessaires, qu'on avoit résolu, pour ne pas manquer le coup, de n'en pas parler à M. le duc d'Orleans. Mais les choses n'allerent pas si vîte qu'on l'avoit cru : M. de Lyonne qu'on pressoit assez, rejettant le retardement d'avoir des nouvelles du Cardinal sur la difficulté qu'il y avoit, afin de recevoir les derniers ordres qu'il falloit donner. Ce qui paroissoit si vraisemblable, que ces longueurs ne donnerent aucun soupçon au Coadjuteur ni à Mad. de Chevreuse, ni à ceux qui étoient du secret.

Cependant il est certain, comme on l'a sû depuis, que le Sr. de Lyonne, qui affectoit toujours le secret en parlant aux autres, l'avoit révélé lui-même au maréchal de Grammont, lequel en ayant fait confidence au Sr. de Chavigni, celui-ci en avertit aussi-tôt M. le Prince, & comme S. A. reçut un billet en même-tems pour l'avertir que trois Compagnies du Regiment des Gardes avoient ordre de marcher vers le fauxbourg S. Germain, il monta promptement à cheval sur les



deux heures du matin du 6 Juillet 1651, avec quelques-uns de ses amis, pour se retirer à S. Maur, où il fut suivi peu de tems après par M. le prince de Conti, Mad. de Longueville, les ducs de Nemours, & de la Rochefoucault, & par plusieurs autres personnes de qualité. Cette retraite surprit extrêmement tout le monde, qui n'en pouvoit savoir la raison : ses partisans faisoient ce qu'ils pouvoient pour persuader le peuple qu'on avoit voulu l'arrêter, parce qu'il s'opposoit au retour du Cardinal ; mais le Coadjuteur & ses amis publioient par tout que cette nouvelle escapade n'étoit fondée que sur le refus qui lui avoit été fait de plusieurs graces qu'il demandoit encore pour lui, & pour ses créatures ; que ce qu'on alleguoit du Cardinal n'étoit qu'un prétexte pour animer le peuple ; qu'il n'étoit pas vrai qu'on eût voulu l'arrêter, & que l'ombrage qu'il avoit pris étoit sans fondement, & ne pouvoit marquer que de mauvaises intentions.

Ces jugemens dans la bouche de personnes non suspectes firent juger qu'il y avoit de la terreur panique avec un nouveau dessein de brouiller. Bien des gens le crurent d'autant plus que dès le lendemain on vit paroître M. le prince de Conti au Parlement, où il dit seulement

pour justifier la retraite de M. son frere, qu'il avoit eu des avis très-certains qu'on le vouloit arrêter, sans ajoûter aucune particularité, si ce n'est qu'on dépéchoit tous les jours des couriers au Cardinal; qu'il étoit plus puissant que jamais dans le Conseil par le moyen des Srs. Servien, le Tellier & de Lyonne ses créatures; qu'ils ne faisoient rien que par ses ordres; que son Allteße ne pouvoit prendre aucune confiance, ni être en sûreté à la Cour, si ces trois Messieurs n'en étoient éloignez; ce qu'il demandoit instamment à la Compagnie; après quoi il reviendroit aussitôt à Paris, & iroit rendre ses respects au Roi.

Ce discours ne fit pas une grande impression, non plus qu'une lettre de M. le Prince, qui fut présentée au Parlement par un de ses gentilshommes, & qui ne disoit que les mêmes choses, hormis que M. le duc de Mercœur y étoit nommé entre ceux qui avoient été trouver le Cardinal à Cologne, & cela dans le dessein d'épouser une de ses niéces. * Ainsi

* Le duc de Mercœur ayant épousé Mad. de Mancini, niéce du Cardinal, fut cité au Parlement, comme ayant fait ce mariage hors du Royaume, & sans la permission du Roi. Mad. de Mercœur mourut en 1657. fort regretté de toute la Cour à cause de son rare mérite.

le premier Président, qui préféroit les interêts de la Cour à ceux de M. le Prince, se contenta de répondre à M. le prince de Conti, que S. A. auroit mieux fait de venir lui-même faire ses plaintes à la Compagnie, au lieu de se retirer pour jetter la frayeur dans les esprits de tout le monde, & qu'après tout M. le Prince n'avoit pas plus à craindre, & ne devoit pas faire plus de difficulté de venir au Parlement que lui. M. le duc d'Orleans prit aussi la parole, & dit qu'il se croyoit obligé de justifier la Reine dans cette rencontre, qui n'en vouloit pas à la personne du Prince, & il le disoit comme il le pensoit; parce qu'on avoit pris un grand soin de lui cacher ce secret: & comme il parla en homme bien persuadé, son discours fit beaucoup d'effet dans l'Assemblée, qui se contenta d'ordonner que la letre du Prince seroit portée à la Reine pour savoir sa volonté, & que M. le duc d'Orleans seroit prié de s'entremettre & de rassurer M. le Prince.

C'est pourquoi la Reine envoya, conjointement avec S. A. R. le maréchal de Grammont à S. Maur, pour dire à M. le Prince qu'on n'avoit eu aucun mauvais dessein contre lui, & qu'il pouvoit revenir en toute sûreté sur sa parole. A quoi il répondit qu'il n'entreroit jamais pendant que

que la Reine auroit auprès d'elle le valet du cardinal Mazarin. Ces paroles furent trouvées un peu fortes, & on n'aprouva pas qu'il eût écrit dès le meme jour à tous les Parlemens du Royaume : ce qui sembloit marquer un dessein prémedité de porter les peuples à un soulevement général, d'autant plus qu'il parut ce jour-là dans la grande sale du Palais un grand nombre d'officiers & de gens de guerre, comme pour donner plus de chaleur aux délibe-rations de la Compagnie. Il y eut aussi des gens apostez qui crierent en sortant, *point de Mazarin*. Mais ces cris n'ap-prochoient point de ceux du tems passé ; il n'étoit pas nécessaire d'avoir alors des crieurs à gages : tout le monde d'un mê-me esprit se servoit de sa voix pour expri-mer les sentimens de son cœur. Ce n'étoit plus la même chose, les affections étant partagées entre les differentes cabales, sans aucune considération pour les inté-rêts publics.

L'aversion qui regnoit toujours contre le Cardinal donnoit pourtant encore les suffrages à M. le Prince par bien des gens qui croyoient qu'il agissoit tout de bon contre lui ; mais les personnes éclairées alloient bride en main, sachant qu'il venoit de manquer à un traité dont le principal article étoit la perte de ce Mi-



niftre. Le duc de Beaufort fut un de ceux qui se déclarerent pour S. A. s'imaginant porter dans son parti toutes les affections du peuple : mais les choses étoient bien changées. Tout le monde étoit las des desordres de la guerre, & n'y vouloit plus retomber; le Cardinal étoit hors du Royaume; d'ailleurs on avoit de la peine à se persuader que le duc de Beaufort entrât sincerement dans le parti de M. le Prince, qui venoit d'accuser en plein Parlement le duc de Mercœur son frere, d'avoir fait un voyage auprès du Cardinal, à dessein d'épouser sa niéce. Enfin on voyoit bien qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel engagement que par des vûes particulieres qui n'interessoient personne, & qu'il n'y tenoit la place que d'un médiocre suivant, sans considération, sans mérite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit toujours paru le chef d'un parti très-considérable.

Cependant la lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine, Sa Majesté y fit réponse par écrit, que les Gens du Roi aporterent au Parlement, portant en substance, que M. le Prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assûrances que sa Majesté & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le

maréchal de Grammont ; que Sa Majesté avoit donné pouvoir à M. le duc d'Orleans, d'accommoder cette affaire conformément au desir du Parlement ; qu'à l'égard du cardinal Mazarin, S. M. déclaroit qu'elle n'avoit eu aucune pensée de le faire revenir, & qu'elle vouloit observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée au Parlement ; qu'elle ne savoit rien du voyage du duc de Mercœur ; qu'il s'étoit fait sans sa participation ; que les Srs. Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le Roi défunt ; que le Sr. de Lyonne étoit un de ses domestiques, qu'il lui étoit permis de choisir à sa discretion ; qu'elle l'assuroit qu'aucun d'eux n'étoit entré en négociation pour le retour du Cardinal ; que si après ces assurances M. le Prince demeuroit éloigné de la cour, on auroit lieu de croire que d'autres desseins l'empêchoient de se rendre à son devoir ; & qu'enfin si cela continuoit, Sa Majesté en auroit un extrême déplaisir, puis qu'elle ne désiroit rien tant que de voir une parfaite union dans la Maison Royale, si nécessaire pour le bien & pour le repos de l'Etat.

Cette réponse, quoique peu sincere, ne laissa pas d'être assez bien reçûe du Parlement, qui cependant trouva à redire qu'elle ne fût pas signée d'un Secretaire

d'Etat : mais on ne s'arrêta pas beaucoup à cette formalité. De sorte qu'on pria encore M. le duc d'Orleans de s'entremettre pour ramener l'esprit de M. le Prince : ce que S. A. R. accepta.

Il y eut ce jour-là des paroles fâcheuses entre M. le prince de Conti & le premier Président, lequel exagerant l'importance de l'affaire, dit que M. le Prince ne devoit pas se retirer sur de simples soupçons, & que sa sortie précipitée pourroit causer une guerre civile. A ce mot M. le prince de Conti l'interrompant, repartit qu'il ne devoit pas parler de la sorte d'un Prince du Sang. Mais le premier Président reprenant la parole dit qu'il ne devoit pas être *brisé* dans son discours, & qu'en la place où il étoit, il n'y avoit que le Roi qui lui pût imposer silence : & se mettant à parler de la Guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez recens des ancêtres de M. le Prince, qui avoient brouillé l'Etat. Cette répétition affectée mettant à bout la patience de M. le prince de Conti, il ne fut plus maître de lui, & répliqua tout en colere au premier Président, que par tout ailleurs il lui feroit connoître ce que c'étoit qu'un Prince du Sang. M. le duc d'Orleans ne dit rien durant cette contestation : mais quand ce fut à lui à parler, il marqua être

fâché qu'on se fût servi du terme odieux de guerre civile ; qu'il esperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet dans une conférence qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit ce qu'il put pour dissiper ses soupçons, & pour l'obliger à se désister de ses demandes touchant l'éloignement des Srs. Servien, le Tellier, & de Lyonne. Mais S. A. demeura ferme, & ne voulut consentir à rien sans cette condition, ni la Reine s'y soumettre, Sa Majesté persistant avec autant de fermeté dans ses sentimens, que S. A. dans les siens. S. A. R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit passé, sans découvrir ses sentimens, on fut obligé d'en venir à une déliberation qui fut assez confuse, les esprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention fut le Coadjuteur, dont on ne savoit point les véritables sentimens, & qui paroissoit dans un pas assez délicat entre la Cour & M. le Prince. Mais comme il avoit pris des mesures avec le Sr. de Lyonne, il ne lui fut pas malaisé de former son avis de maniere que personne n'eût lieu de s'en offenser ; l'ayant composé auparavant avec

le Sr. de Caumartin & Joli, qui connoissoient parfaitement les dispositions du Parlement, & les biais qu'il falloit prendre pour plaire à la plus grande partie de la Compagnie. Voici les termes dont il se servit.

» Messieurs, j'ai toujours été persuadé » qu'il eût été à souhaiter qu'il n'eût paru » dans les esprits aucune inquietude sur » le retour du cardinal Mazarin, & que » même on ne l'eût pas cru possible. Son » éloignement ayant été jugé nécessaire » par la voix commune de toute la France; il semble qu'on ne peut croire son » retour, sans douter en même tems du » salut de l'Etat, dans lequel il jetteroit » assurément la confusion & le desordre. » Si les scrupules qui paroissent sur ce sujet, sont solides, il est à craindre qu'ils » ne produisent des effets fâcheux; & s'ils » n'ont point de fondement, ils ne laissent pas de donner de justes sujets de » crainte par les prétextes qu'ils fournissent à toutes les nouveautez. Pour les » étouffer tout d'un coup, & pour ôter » aux uns l'esperance, & aux autres le » prétexte, j'estime qu'on ne sauroit prendre d'avis trop décisif; & comme on » parle de commerces fréquens, qui donnent de l'inquiétude, il paroît à propos » de déclarer criminels & perturbateurs

» du repos public ceux qui négocieront
» avec M. le cardinal Mazarin, ou pour
» son retour, de quelque maniere que
» ce puisse être. Si les sentimens de S. A. R.
» eussent été suivis y a quelques mois,
» les affaires auroient maintenant une
» autre face; on ne seroit pas tombé dans
» ces défiances; le repos de l'Etat seroit
» assûré, & nous ne serions pas obligez
» de suplier M. le duc d'Orleans, comme
» c'est mon avis, de s'employer aupres de
» la Reine, pour éloigner de la Cour les
» créatures de M. le Cardinal, qui ont été
» nommées. Il est vrai que la forme avec
» laquelle on demande cet éloignement
» est extraordinaire, & que si l'aversion
» d'un de Mrs. les Princes du Sang étoit
» la regle de la fortune des particuliers,
» cette dépendance diminueroit beaucoup
» l'autorité du Roi. La liberté de ses sujets,
» & la condition des courtisans devien-
» droit fort desagréable, en les assujettis-
» sant au caprice de tant de maîtres.
» Il y a une exception à faire dans cette
» rencontre : il s'agit de l'éloignement de
» quelques sujets, qui ne peut être que
» très utile, en levant les ombrages qu'on
» pourroit prendre pour le retour de M.
» le Cardinal, qui même a été proposé à
» cette Compagnie par S. A. R. dont les
» intentions toutes pures pour le bien de

» l'Etat & pour le service du Roi, sont
» connues de toute l'Europe. Il faut es-
» perer de la prudence de leurs Majestez,
» & de la sage conduite de M. le duc d'Or-
» leans, que les soupçons seront dissipez,
» & que nous verrons bien-tôt l'union ré-
» tablie dans la Maison Royale, suivant
» les vœux de tous les gens de bien, qui
» n'ont travaillé à la liberté des Princes
» que dans cette vûe: trop heureux d'y
» avoir pû contribuer en quelque façon
» par leurs suffrages. Pour former donc
» mon opinion, je suis d'avis de déclarer
» criminels & perturbateurs du repos
» public ceux qui negocieront avec M. le
» cardinal Mazarin & pour son retour, de
» quelque maniere que ce puisse être;
» de suplier S. A. R. de s'employer auprès
» de la Reine pour éloigner de la Cour
» les créatures de Son Eminence, qui ont
» été nommées, & de remercier S. A. R.
» des soins quil continue de prendre pour
» la réunion de la Maison Royale, si né-
» cessaire pour le bien de l'Etat & le re-
» pos public.

Ce Discours du Coadjuteur fut aprouvé de tout le monde, les amis de M. le Prince n'y pouvant trouver à redire, puisqu'il tendoit à lui donner la satisfaction qu'il désiroit, & la Cour ayant fort applaudi à la hauteur avec laquelle il avoit redres-

te la conduite de S. A. M. le Duc d'Orleans, eut aussi lieu d'être contente de la maniere avec laquelle il avoit parlé de lui. Aussi ce discours fit-il un très-grand effet sur les esprits, & il détruisit dans un moment toutes les mesures que M. le Prince avoit prises dans le Parlement, dont plusieurs conseillers ne purent s'empêcher de blâmer hautement la conduite de Son Altesse, entre autres le Sr. l'Aîné conseiller de la grande Chambre, qui se déclaroit en toutes occasions contre la Cour, & qui cependant dit assez librement, qu'avant de rien décider sur les demandes de M. le Prince, il falloit le prier de venir lui-même faire ses plaintes, sur lesquelles on feroit droit, & l'obliger à ne plus rien demander après cela; parce qu'autrement il pourroit faire d'autres demandes nouvelles pour remplir le Conseil & les premieres charges du Royaume de gens à sa devotion & se rendre ainsi le maître. M. le duc d'Orleans parla d'une maniere peu decisive, en homme qui ne vouloit point se déclarer ni prendre de parti entre la Cour & M. le Prince; quoique le Coadjuteur n'eût rien negligé pour réveiller sa jalousie naturelle & ses inquietudes sur la trop grande élevation de M. le Prince. De sorte que par son incertitude qui avoit paru pendant toute

la déliberation, l'Arrêt qui intervint fut aussi ambigu que la plûpart des avis : ayant été seulement ordonné que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne point rappeller le Cardinal, & très-humblement suppliée d'en envoyer une Déclaration au Parlement, pour y être inserée dans les regîtres, comme aussi de donner à M. le Prince toutes les sûretez necessaires pour son retour, & qu'il seroit informé contre ceux qui avoient eu commerce avec le Cardinal depuis la défense.

La Reine auroit donc pû, si elle avoit voulu, se dispenser de faire retirer les Srs. Servien, le Tellier & de Lyonne; puisque l'Arrêt n'en disoit rien précisement. Mais comme on avoit résolu d'ôter à Son Altesse jusqu'aux moindres prétextes, Sa Majesté leur ordonna de s'éloigner : & lorsque les Gens du Roi allerent au Palais Royal, en conséquence de l'Arrêt, elle leur déclara qu'elle feroit dresser une Déclaration conforme aux souhaits de la Compagnie sur le chapitre du Cardinal, & qu'elle feroit retirer les trois personnes suspectes à M. le Prince. En effet ils ne se trouverent plus au Conseil : ils cesserent même de paroître dans le monde avec leurs livrées. En quoi leur conduite fut prudente & peut-être nécessaire, à

cause des placards que les partisans de M. le Prince avoient fait afficher contre eux, & pour éviter l'animosité du peuple contre ceux qui étoient accusez de correspondance avec le cardinal Mazarin. On voyoit bien que cette démarche n'étoit qu'un pur artifice : mais comme elle ôtoit toute sorte de prétexte à M. le Prince, il fut obligé aussi d'user de finesse, se faisant voir le jour à Paris, & retournant le soir à S. Maur; & quand il alloit par la Ville, il se faisoit suivre par un nombre extraordinaire de pages & de valets de pied, avec des livrées fort riches, quoiqu'il fût en deuil de Mad. sa mere. Il se faisoit aussi accompagner de plusieurs personnes de qualité,& d'officiers qui le suivoient en carosse : & par dessus tout cela, il avoit soin de faire distribuer de l'argent à de la canaille de la lie du peuple, qui le précedoit avec des acclamations continuelles de *vive le Roi*, *vivent les Princes*. Ce fut dans cet équipage, & avec une fierté trop dédaigneuse, qu'il alla prendre sa place au Parlement, où, après avoir entendu le recit que fit le premier Président des promesses de la Reine pour l'éloignement des personnes qui lui étoient suspectes, il ajoûta qu'il falloit qu'elles fussent éloignées sans esperance de retour : ce qui déplut beaucoup à toute l'Assemblée,

comme une marque trop sensible d'un dessein prémedité de former toujours des difficultez. On trouva aussi fort mauvais que M. le Prince fût reçu au Parlement sans avoir vû le Roi : le premier Président l'exhorta fort de le faire, & sur cela ils eurent quelques paroles, S. A. soutenant qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui; & qu'avant sa prison on lui avoit donné beaucoup d'assurances semblables, qui n'avoient pas empêché qu'on ne l'arrêtât; de sorte qu'il retourna coucher à S. Maur, sans avoir vû leurs Majestez. Quoique dans la suite la Reine rendît le Parlement dépositaire de la parole qu'elle donnoit pour la sûreté de sa personne, il ne voulut point s'y fier, ni aller rendre ses respects au Roi, bien qu'il rencontrât un jour S. M. au Cours, où quelques-uns dirent qu'il étoit allé exprès. Il est vrai que M. le Prince s'en est toûjours fort défendu : cela ne laissa pas d'être bien relevé par M. le premier Président, & la chose alla si avant un jour, sur la rencontre au Cours, que ce Magistrat lui dit qu'il sembloit qu'il vouloit élever autel contre autel. M. le Prince répondit, en l'interrompant, qu'il ne pouvoit laisser passer cette parole; qu'il savoit le respect qu'il devoit au Roi; qu'il n'y manqueroit jamais, quand il pourroit s'y rendre sans risque;

& que ce n'étoit point élever autel contre autel, que de demander des ſûretez dans l'état où étoient les choſes, les créatures du cardinal Mazarin ayant tous les jours des commerces publics avec lui, & les nommez Berthet, Brachet, Silhon, * & Ondedei, faiſant des voyages continuels à Cologne, où le Cardinal s'étoit retiré. Outre qu'il étoit bien averti qu'on avoit fait depuis peu des aſſemblées où on avoit reſolu de l'arrêter une ſeconde fois, dont il feroit ſa plainte en tems & lieu à la Compagnie, & nommeroit les perſonnes; qu'il déſigna ſi bien, que tout le monde connut que cela tomboit ſur le Coadjuteur.

Ces conteſtations furent ſuivies d'une déliberation où il fut arrêté que les paroles de la Reine feroient enregiſtrées; que M. le Prince feroit prié d'aller voir leurs Majeſtez; que commiſſion feroit délivrée

* Silhon Jean, dévoué au cardinal Mazarin, qu'il a défendu par quelques écrits, dont un des plus conſiderables eſt intitulé *Eclairciſſement ſur quelques difficultés touchant l'adminiſtration du C. Mazarin*, imprimé in-Folio & in-12 en 1650. & 1651. V. *Biblioteque du P. le Long & l'Hiſt. de l'Acad. Franc. de Pelliſſon*. On y indique quelques autres ouvrages de Silhon, mort en 1666.

Ondedei fut d'abord eſpion du C. Mazarin, & de quiconque le payoit bien, & enſuite Evêque.

au Procureur Général pour informer contre ceux qui avoient tenu des conferences secrettes pour arrêter M. le Prince; que le duc de Mercœur seroit mandé pour rendre compte de son voyage vers le cardinal Mazarin, & de son mariage avec sa niéce; que le nommé Ondedei, & les nommez Berthet, Brachet, & Silhon seroient assignez pour repondre aux faits que le Procureur Général pourroit proposer contre eux, & le premier des quatre seroit pris au corps.

Peu de jours après, M. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut conduit par M. le duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine: cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de méfiance; & cette visite n'empêcha pas que Mr. le Prince ne continuât de marcher avec une grande suite pendant le jour, & la nuit avec une escorte de quatre-vingt chevaux. M. le prince de Conti en usoit de même, & le Coadjuteur à leur exemple n'alloit jamais à l'hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince pressoit vivement l'interrogatoire sur le mariage de M. le duc de Mercœur, en conséquence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir ré-

pondre sur ce sujet : ce qu'il fut enfin obligé de faire en avouant qu'il étoit marié ; que le voyage qu'il avoit fait n'étoit que pour avoir sa femme ; qu'après tout ce mariage s'étoit fait du consentement de Sa Majesté, de S. A. R. & même de M. le Prince. A cela M. le duc d'Orleans répondit qu'il étoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti, aussi bien que la Reine, à la sollicitation de l'abbé de la Riviere & du maréchal d'Estrées ; mais que depuis ayant reconnu la pernicieuse conduite du Cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader Sa Majesté de ce mariage, & pour en détourner le duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais.

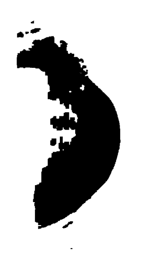
Quoique la déclaration de S. A. R. fût assez contre le duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes : d'ailleurs on étoit occupé d'un dessein plus important. La Reine & son Conseil mettoient tout en œuvre pour éloigner M. le Prince, & faisoient presser sans relâche le Coadjuteur de continuer ses intrigues secrettes, & son manége dans le Parlement pour s'opposer à tous les desseins de S. A. Le Coadjuteur & ses amis souhaitoient son éloignement avec autant

& plus de passion que la Reine : car quoiqu'ils connussent bien ce qu'ils hazardoient en se fiant aux promesses du Cardinal, ils étoient si outrez des manquemens de M. le Prince à tant de promesses si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas possible de resister au desir de vengeance qui les aveugloit. Ils esperoient d'ailleurs que le Cardinal auroit long-tems besoin de leur assistance ; que l'éloignement de M. le Prince ne finiroit pas si tôt les affaires, & qu'il naîtroit dans la suite des occasions de se rendre necessaires : ce qui obligeroit le Cardinal à leur accorder certaines graces, & peut-être la nomination du cardinalat au Coadjuteur.

M. le Prince au contraire tâchoit de se maintenir dans Paris dont il ne vouloit pas sortir : mais comme il voyoit approcher la majorité du Roi, & que son credit diminuoit beaucoup dans la Ville, par sa mésintelligence avec les Frondeurs, il commençoit à prendre des mesures au dedans & au dehors du Royaume, pour former un parti qui pût retenir le Cardinal dans le respect, & l'obliger à lui accorder les graces qui lui avoient été refusées. Malheureusement pour lui ses négociations ne purent être si secrettes, que la Cour n'en fût avertie : ainsi la Reine qui se voyoit pressée de répondre

à l'Arrêt du Parlement qui lui demandoit une déclaration plus formelle contre le cardinal Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'éclater : & comme M. le Prince n'étoit pas retourné au Louvre, depuis que S. A. R. l'y avoit mené, Sa Majesté resolut de faire des plaintes publiques de sa conduite dangereuse & peu respectueuse, afin de l'obliger à se retirer, & d'éluder en même tems les instances du Parlement contre la personne du Cardinal.

Pour cet effet la Reine ayant fait mander toutes les Cours souveraines & le corps de Ville le 17. Août 1651. le Parlement envoya des députez au Louvre, où, en présence de M. le duc d'Orleans & d'un grand nombre de Seigneurs & d'Officiers de la Couronne, lecture leur fut faite d'un écrit sur la conduite de M. le Prince, qui fut ensuite remis entre les mains du premier Président pour en faire part à toute la Compagnie. Cet écrit contenoit une nouvelle déclaration de leurs Majestez pour l'exclusion perpetuelle du Cardinal, & un examen général de la conduite de S. A. auquel on reprochoit d'abord toutes les graces qu'il avoit obtenues de la Cour, les complaisances que leurs Majestez avoient eues pour lui, & la maniere dont il avoit répondu à toutes leurs bontez. Ensuite le Roi & la Reine



déclaroient les avis qu'ils avoient reçus de bonne part, des intelligences que ce Prince entretenoit avec les ennemis de l'Etat, avec l'Archiduc & le comte de Fuensaldagne; que pour cette raison il n'avoit pas voulu faire sortir de Stenai les Espagnols qu'on y avoit introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le Roi eût exigée de lui; qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte; qu'il faisoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maître, particulierement Montrond où Mad. la Princesse, & Mad. de Longueville s'étoient déja retirées; qu'il avoit toujours refusé de joindre ses troupes à celles du Roi, & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie & la Champagne; qu'enfin leurs Majestez avoient trouvé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choses; s'assurant qu'ils emploieroient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans son devoir.

La lecture de cet écrit surprit extrêmement toute la Compagnie; & ce fut sans doute la source de tous les desordres qui suivirent peu de tems après. M. le Prince tâcha d'y répondre en rejettant les accu-

fations dont il étoit chargé fur la malice de fes ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traita de calomniateur, comme auteur de l'écrit, & qu'il accufoit d'avoir tenu plufieurs confeils contre lui chez le comte de Montrefor, pour le faire arrêter une feconde fois. M. le Prince n'avoit pas encore parlé fi pofitivement de ces conférences, pour ménager le Sr. de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis : ce que S. A. tâchoit encore de faire dans fa réponfe, où il ne nommoit que le Coadjuteur & le comte de Montrefor. Mais ces ménagemens n'eurent pas l'effet qu'il s'en étoit promis. Au contraire, le Coadjuteur & fes amis en eurent des foupçons plus violens contre le Sr. de Lyonne; mais plufieurs doutoient qu'il eût ofé révéler ce fecret de fon chef, & fans ordre du cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en foit, le Coadjuteur fe défendit en niant tout, & qu'il fût auteur de l'écrit, quoiqu'il l'eût confeillé & approuvé; & défavouant les conférences chez le comte de Montrefor, dont il parla d'un fi grand fang froid, qu'on ne favoit ce qu'on en devoit croire. Après cela M. le Prince préfenta deux écrits au Parlement pour fa juftification, dont l'un étoit de lui, contenant des réponfes

particulieres aux faits articulez dans celui du Roi, & l'autre étoit une déclaration de M. le duc d'Orleans sur le même sujet. M. le Prince auroit bien souhaité que S. A. R. eût été en personne au Parlement, pour appuyer sa déclaration par sa présence; mais il ne put obtenir cela de lui, S. A. R. s'étant dès auparavant retiré des Assemblées, à cause du tumulte qui se faisoit toujours dans la salle du Palais, & parce qu'il ne vouloit pas s'engager dans un parti contre la Cour, ni desobliger le Coadjuteur qui avoit toujours beaucoup de part à ses résolutions. Il est même certain qu'il fit tout ce qu'il falloit pour ne pas donner cette déclaration à M. le Prince; mais il fut si pressé, qu'il ne put s'en défendre.

Cette déclaration portoit que S. A. R. n'avoit sû que bien tard la resolution prise par S. M. de mander les Compagnies souveraines; que l'écrit en question ne lui avoit été communiqué qu'un quart d'heure avant l'arrivée des députez du Parlement; qu'il y avoit trouvé plusieurs choses à redire, & qu'il avoit conseillé de les supprimer; qu'en sa présence M. le Prince avoit proposé à la Reine, & depuis au Conseil, deux moyens pour faire sortir les Espagnols de Stenai, l'un par négociation, moyennant une suspension d'armes entre cette Ville & les Places du

Luxembourg, & l'autre par la force, en lui donnant deux mille hommes pour en faire le siége, ne le pouvant sans cela; parce qu'il n'y avoit que deux cens hommes pour lui dans la citadelle, & que les Espagnols en avoient cinq cens dans la Ville; que S. A. n'avoit pas envoyé ses troupes à l'armée du Roi, parce qu'elle étoit commandée par le maréchal de la Ferté, créature du Cardinal, qui l'avoit escorté dans tous ses voyages, & l'avoit reçu dans ses Places, malgré les Arrêts du Parlement; que M. le Prince ayant prié S. A. R. d'envoyer un homme pour commander ses troupes, elle avoit nommé le Sr. de Vallon, que la Reine avoit empêché de partir; que les défiances de M. le Prince n'étoient pas sans fondement; qu'il n'avoit pas été bien reçu au Palais Royal; que S. A. R. ne lui avoit pas conseillé d'y retourner, & qu'il étoit bien informé des conférences qu'on avoit tenues à son préjudice; qu'enfin il ne croyoit pas que M. le Prince fût capable de former de mauvais desseins contre l'Etat. L'écrit de M. le Prince étoit assez conforme à cette déclaration. Sur le chapitre du Cardinal, il protestoit qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit fait contre lui, avant, & pendant sa prison; que depuis à la verité il s'étoit

uni à tout le Parlement & aux vœux des peuples, pour conserver la tranquilité publique qui auroit pû être alterée par le retour du Cardinal; que si le Conseil de S. M. voit pris le soin qu'il devoit de lever les ombrages du public à l'occasion des voyages frequens qui se faisoient à Cologne, le Parlement n'auroit pas été obligé de demander une déclaration confirmative de ses Arrêts, dont il sembloit qu'on vouloit éluder l'effet par l'écrit qu'on venoit de produire. Qu'à l'égard des graces qu'on lui reprochoit, il prétendoit les avoir bien meritées par ses services; qu'après tout *ni lui ni* ses amis n'avoient pas tant de places à leur discretion, que le Cardinal & ses créatures, qui commandoient dans Pignerol, Perpignan, Roses, Brest, Dunkerque, Mardik, Bergues, Dourlans, la Bassée, Bapaume, Ypres, Courtrai, &c. qu'il falloit autre chose que des paroles pour éloigner un homme sans retour, qui avoit les clefs de tant de portes pour rentrer dans le Royaume quand il voudroit. Que si l'on vouloit considerer la maniere dont il vivoit avec le premier Président, on ne lui imputeroit pas le dernier changement arrivé dans le Conseil, où il assûroit n'avoir eu aucune part, si ce n'étoit peut-être en s'opposant, comme il avoit fait

avec S. A. R. aux avis violens du Coadjuteur & du comte de Montresor, d'ôter les Seaux au premier Président de force; de faire prendre les armes aux bourgeois, & d'aller droit au Palais Royal; que l'éloignement des Srs. Servien, le Tellier, & Lyonne, étoit nécessaire pour sa sûreté, & avoit été aprouvé du Parlement & du public, & que s'il s'étoit executé, il se seroit soumis aussitôt à toutes les volontez de la Reine; mais qu'ayant vû que dans le même tems on continuoit un commerce reglé avec le Cardinal, il avoit crû devoir penser à sa sûreté. Que cette seule raison l'avoit empêché de retourner à la Cour & au Conseil, où rien ne se décidoit que par les ordres du Cardinal, & où il savoit qu'on vouloit faire entrer de nouveaux sujets qui lui étoient entierement dévouez.

Les personnes dont M. le Prince entendoit parler, étoient M. de Châteauneuf*, ami intime de Mad. de Chevreuse, & de Mad. de Rhodes, auquel il avoit fait ôter les Seaux, & qui fut rappellé & fait chef du Conseil, & le marquis de la Vieuville, auquel on donna la Surintendance des Finances.

* M. le Prince ne le pouvoit souffrir parce qu'il avoit présidé au Jugement, & prononcé l'Arrêt de M. de Montmorenci.

Ensuite S. A. avouoit qu'il avoit écrit au Parlement & aux bonnes villes du Royaume, mais simplement pour se justifier & dissiper les bruits qu'on faisoit courir, que son dessein étoit d'exciter une guerre civile : que si Mad. le Princesse, & Mad. de Longueville s'étoient retirées à Montrond, elles ne l'avoient fait que par une juste précaution, afin de mettre leurs personnes à couvert des entreprises de ses ennemis ; qu'il n'étoit pas vrai qu'il fit fortifier ses Places, quoiqu'il eût permission & pouvoir de S. M. pour cela ; qu'enfin il étoit faux qu'il eût eu jamais aucune intelligence avec les Espagnols ; que c'étoit une pure calomnie dont il demandoit réparation, comme du plus grand outrage qui pût être fait à un Prince du sang ; qu'il supplioit la Compagnie de la lui faire obtenir, & de prier leurs Majestez d'en nommer les auteurs, se soumettant volontiers aux jugemens de la Compagnie, s'il se trouvoit qu'il eût rien fait contre le devoir de sa naissance.

Après la lecture de cette réponse de M. le Prince, aussi bien que de la déclaration de M. le duc d'Orléans, & l'écrit de Sa Majesté, on en vint à une délibération, dans laquelle il y eut deux avis principaux, dont le premier étoit de supplier S. A. R. de s'entremettre de cet accommodement,

& l'autre de suprimer tous les écrits de part & d'autre, afin qu'il n'en fût plus parlé. Mais la délibération n'ayant pû finir ce jour-là, elle fut remise au 21 Août 1651. A la sortie, plusieurs personnes se mirent à crier dans la Salle, *point de Mazarin, point de Coadjuteur*, sans doute par ordre de M. le Prince, qui étoit venu au Palais, si bien accompagné d'officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fût quitte à si bon marché, n'ayant avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le Lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre, & fit si bien que dans ce peu de tems, il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occasion, à la réserve du duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le Prince.

La Reine, qui regardoit le Coadjuteur comme le seul qui pût soutenir l'autorité du Roi dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des gardes du Corps, des gendarmes & des chevaux-legers, & à quelques capitaines du régiment des Gardes, d'envoyer secrettement le Lundi matin dans la salle du Palais un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du



marquis de Laigues, auquel on donna pour les reconnoître le mot de *Notre-Dame*. De son côté M. le Prince rassembla le plus de monde qu'il pût, avec beaucoup plus de bruit que les jours précédens, auxquels il donna le mot de *S. Louis*.

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de personnes de qualité qui se rangerent vers le Parquet, les Gens du Roi occupant jusqu'à la porte de la grand' Chambre, où se tiennent les huissiers; pendant que les gens de la Maison du Roi, sans faire paroître leur dessein, étoient dispersez par pelotons, & dispersez de maniere qu'ils auroient pû attaquer par devant & par derriere les gens de M. le Prince. En un mot on s'attendoit si bien d'en venir aux mains, que plusieurs Conseillers, & autres gens de Robbe des deux partis, avoient des épées, des poignards, & autres armes cachées sous leurs habits.

Le comte de Montresor, que M. le Prince avoit accusé de parole & par écrit, se crut obligé d'aller aussi au Parlement pour se justifier. Mais comme il n'y avoit pas d'entrée, il demeura dans le Parquet des huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, & quelques autres du parti, où il se trouva aussi un nombre considérable de partisans de M. le Prince, qui s'en rendirent les

maîtres : ce qui dans la suite pensa être la perte du Coadjuteur.

S. A. R. ne se trouva pas à cette Assemblée, non plus qu'aux autres précédentes : de sorte que le deux partis n'étant retenus par aucune considération, ni par aucun respect, M. le Prince commença à dire qu'on avoit de mauvais desseins sur sa personne ; qu'en entrant dans la salle, il avoit vû plusieurs amis du Coadjuteur ; qu'il savoit qu'on avoit détaché dix hommes de chaque Compagnie des Gardes, auxquels on avoit donné le mot de *Notre-Dame.* Le Coadjuteur avoua cela, disant qu'il étoit vrai qu'il avoit prié ses amis de l'accompagner, pour n'être pas exposé au risque de la derniere Assemblée ; mais que si S. A. vouloit ordonner à ses gens de se retirer, il prieroit les siens d'en faire de même : surquoi le Parlement ayant ordonné que tous ceux qui étoient dans la salle en sortiroient, le Sr. de Champlatreux fut commis avec quelques autres Conseillers pour cela : & M. le Prince ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec eux pour faire retirer ses gens, le Coadjuteur alla lui-même pour congédier les siens, sans penser qu'il alloit se commettre.

A peine eut-il passé la porte des huissiers avec le Sr. d'Argenteuil, que cinq

ou six valets de pied de M. le Prince mirent l'épée à la main, & coururent à lui, criant *au Mazarin*: ce qui fut cause que les deux partis tirerent aussi l'épée, se jettant en foule pour le couvrir, en criant *vive le Roi*, & les autres *vive le Roi & les Princes*, de sorte qu'il parut dans un moment trois ou quatre mille épées nues dans le Palais. Il y a bien de l'apparence qu'il y auroit eu bien du sang répandu, si quelqu'un eut commencé, & que le parti de S. A. n'auroit pas été le plus fort, puisqu'ils furent d'abord obligez de reculer jusqu'à la porte qui mene aux Enquêtes, & que les gens de la Maison du Roi, leurs Officiers à leur tête, commençoient à s'avancer pour enveloper ceux de M. le Prince. Mais il arriva heureusement que le marquis de Crenan, capitaine des Gardes du prince de Conti, s'étant trouvé en présence du marquis de Fosseuse, aîné de la maison de Montmorenci, l'un des principaux amis du Coadjuteur, lui dit qu'il étoit bien fâcheux que les plus braves gens & les plus grands Seigneurs s'égorgeassent pour un coquin comme le cardinal Mazarin. A cela le marquis de Fosseuse ayant répondu qu'il n'étoit point question du Cardinal, mais qu'il falloit crier *vive le Roi* tout seul; le marquis de Crenan repliqua, *Nous sommes tous bons serviteurs du*

Roi, remettant en même tems son épée dans le fourreau : ce que tout le monde fit à son exemple, criant unanimement *vive le Roi*, sans rien ajouter. Il arriva cependant que le Coadjuteur ayant voulu rentrer dans la grand' Chambre par le Parquet des huissiers, d'où il ne faisoit que de sortir, il trouva en tête le duc de la Rochefoucault qui étoit demeuré au dedans du Parquet, & avoit fait mettre la barre de fer, de maniere qu'elle leur tenoit la porte entrouverte, sans pourtant laisser assez d'espace pour passer un homme. Ce Duc voyant le Coadjuteur dit au Sr. de Chavagnac, ami de M. le Prince, qu'il falloit tuer ce bougre-là, & qu'il le poignardât. Ce gentilhomme dit qu'il n'en feroit rien ; & qu'il étoit-là pour le service de S. A. mais non pour assassiner personne, & qu'il le poignardât lui-même, s'il le vouloit.

Le Coadjuteur échappa encore un autre danger plus pressant, pendant qu'il étoit arrêté au passage ; par le secours du Sr. d'Argenteuil qui lui sauva certainement la vie. Car un homme de la lie du peuple, nommé Pech, le plus grand clabaudeur de M. le Prince, s'étant avancé vers lui avec sa femme le poignard à la main ; disant & criant, *Où est ce bougre de Coadjuteur que je le tue ?* le Sr. d'Argen-

seuil prit habilement le manteau d'un prêtre qui se trouva-là, dont il couvrit le Coadjuteur, afin qu'il ne fût pas reconnu à son rochet & à son camail : & se mettant entre deux, il demanda froidement à ce malheureux s'il auroit bien le cœur de tuer son Archevêque. Cela le retint dans le respect ; & dans ce tems-là Messieurs de la grand' Chambre ayant été informez de l'embarras où se trouvoit le Coadjuteur, le Sr. de Champlatreux qui ne l'aimoit pas, & qui étoit serviteur de M. le Prince, ne laissa pas d'aller brusquement à la porte du Parquet, pour la faire ouvrir : ce qu'il ne fit qu'avec beaucoup de peine, assisté du Sr. Noblet d'Auvilliers, qui sans connoître le Coadjuteur que de vûe, ne laissa pas de lui rendre un service signalé dans cette rencontre, en lui facilitant le passage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui lui vouloit enfoncer un poignard dans le corps. En reconnoissance de cela le Prélat reçut le Sr. Noblet dans sa maison, où il est resté jusqu'à sa mort.

Ainsi le Coadjuteur rentra dans la grand' Chambre, au moment que chacun remettoit l'épée dans le fourreau, & le Sr. de Champlatreux ayant paru dans la grande Salle, & parlé aux chefs des deux partis, tout le monde défila par différentes portes dans la cour du Palais, ainsi qu'il

fut reglé sur le champ par les commissaires, pour éviter les désordres & les contestations, les partisans de M. le Prince prétendant que ceux du Coadjuteur devoient sortir les premiers.

Tout ce grabuge empêcha qu'il ne se fit rien au Parlement ce jour-là, les esprits étant trop échauffez. Au sortir de l'assemblée, S. A. & le Coadjuteur furent reçus par leurs amis dans la cour du Palais, & conduits chez eux. Il ne faut pas oublier qu'il y eut des paroles assez vives entre le Coadjuteur & le duc de la Rochefoucault, quand ils furent rentrez dans la grand' Chambre : mais cette contestation se termina cavalierement par le Coadjuteur, qui, si on le veut croire, apostropha le Duc, en lui disant en pleine assemblée, *Ami la Franchise*, (c'étoit le nom ordinaire du Duc) *je suis prêtre, & tu n'es qu'un poltron : c'est pourquoi nous ne nous battrons point pour cette affaire.* Cependant le duc de Brissac parent du Coadjuteur, & qui alloit toujours au Parlement avec lui, à son retour de l'assemblée envoya le marquis de S. Auban gentilhomme du Dauphiné, faire un appel au duc de la Rochefoucault : mais la chose ayant été découverte, on y mit ordre, & le tout n'alla pas plus loin.

L'après-diné, M. le duc d'Orléans fit



prier le Coadjuteur de n'aller pas au Parlement le lendemain; ce qu'il eut bien de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja sû que la Reine étoit parfaitement contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de sa part. Mais comme il lui sembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas consenti aisément, si dans le moment le Sr. Joli ne lui eut proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser, en assistant à la procession solemnelle de la grande Confrérie qui devoit se faire ce jour-là, & où l'Archevêque a coutûme de se trouver avec tous les Curez de la Ville. Cette Procession part de la Madelaine pour aller aux Cordeliers, où se dit la Messe: & comme M. l'Archevêque n'étoit pas en état d'assister à cette cérémonie, la bienséance vouloit que le Coadjuteur remplît sa place; & il ne fut peut-être pas fâché de cette ouverture, qui mettoit à couvert son honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y courût autant de danger que le jour précédent, quoiqu'à la fin le tout se tournât dune maniere avantageuse pour lui. Le hazard voulut donc que S. A. sortît ce jour-là du Palais, pour retourner à l'hôtel de Condé, dans le même tems que la

Procession sortit des Cordeliers pour retourner à la Madelaine, & que les uns & les autres s'étant rencontrez dans la rue du Paon, la canaille qui marchoit devant le carosse de S. A. cria sur le Coadjuteur, *au Mazarin*, sans respect pour la cérémonie. Mais M. le Prince les fit taire : & comme son carosse fut vis-à-vis le Coadjuteur, il le fit arrêter & baisser la portiére ; & ceux qui étoient avec lui en sortirent tous pour se mettre à genoux, sans exception du Sr. Gaucourt qui fit comme les autres, quoiqu'il fût de la R. P. R. Son Altesse s'agenouilla dans la portiere, & reçut en passant la bénédiction du Coadjuteur, qui fit ensuite une profonde reverence à M. le Prince, à laquelle il répondit aussi gracieusement que s'ils eussent été les meilleurs amis du monde. Ensuite chacun poursuivit son chemin.

Après cela le Coadjuteur ne retourna plus au Parlement, n'en étant plus sollicité par la Reine, qui paroissoit toujours fort contente. On demanda une déclaration d'innocence : c'est pourquoi il fut ordonné que tous les écrits seroient portez à leurs Majestez, & que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, pour la porter à vouloir bien étouffer cette affaire, & à S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les partisans de M. le Prince avoient tâché de porter les choses plus loin, & de faire ajoûter que la Reine seroit suppliée de nommer les auteurs de l'écrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits. Mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce dessein de réussir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancelier, que les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols n'ayant pas été confirmez, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais; que cependant elle entendoit que S. A. fit sortir la garnison de Stenai; que ces troupes allassent incessamment joindre celles du Roi; qu'il fit cesser les fortifications de Montrond, & sortir de ces Places les soldats qui excederoient le nombre des états expediez; pour cet effet qu'il vînt rendre ses respects au Roi, & prendre sa place au Conseil.

Cette réponse avoit été dictée par Mr. de Châteauneuf qui étoit rentré en grace, & avoit été fait chef du Conseil, sans lui rendre pourtant les Sceaux, qui demeurerent entre les mains du premier Président.

Il est bon de dire ici les prétextes dont

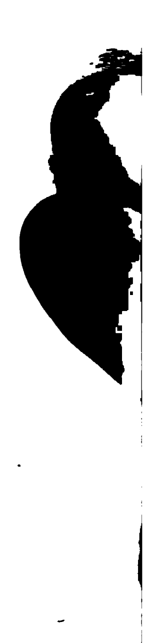
on se servit pour ôter les Sceaux à M. de Chateauneuf ; ce qui a été omis dans son lieu.

Le Parlement demandoit avec empressement la Déclaration pour exclure les étrangers & tous Cardinaux du Conseil. Le Garde des Sceaux la refusa, & soutenoit que la Reine tutrice de son fils, ne pouvoit faire de pareilles loix. Le motif étoit beau ; mais la raison secrete étoit l'esperance qu'il avoit d'être cardinal, si le mariage de M le prince de Conti, qui avoit la nomination, se concluoit.

Le Coadjuteur fut averti que la Reine, qui avoit toujours ordonné au Garde des Sceaux de résister, avoit résolu d'accorder la Déclaration, après que le Garde des Sceaux auroit refusé, pour jetter sur lui la haine de la Compagnie.

L'on envoya mon pere au Garde des Sceaux, pour l'exhorter à se rendre; mais il fut inébranlable, & dit pour toute raison : Si la Reine est ferme dans son refus, je n'ai rien à craindre : si elle me veut perdre, je ne ferai que me deshonorer en consentant à une chose si raisonnablement refusée ; & sous un autre prétexte on m'éloignera huit jours après.

Le Garde des Sceaux vint, il s'approcha de la Reine pour recevoir ses ordres. Elle persista à refuser : le premier Président



harangua. Le Garde des Sceaux répondit avec force. La Reine se leva de son fauteuil, disant: M. le Garde des Sceaux, scellez ce que le Parlement demande; & elle s'alla enfermer dans son cabinet. Le Garde des Sceaux revint chez lui, & y trouva M. de Guenegaud, qui reprit les Sceaux, & les porta au premier Président.

Un Conseiller dit à Monsieur, qu'il venoit de voir les Sceaux sur la table du premier Président. Mon pere proposa à Monsieur de mener avec lui M. le Prince pour les reprendre. Monsieur approuva la proposition, & la fit à M. le Prince, qui connoissant la foiblesse de Monsieur, dit qu'il étoit prêt à le suivre; qu'il entendoit la guerre de campagne, mais qu'il ignoroit celle des tisons & des papiers. Ce fut assez pour faire changer d'avis à Monsieur.

Le Garde des Sceaux en allant à Montrouge passa au Luxembourg, fit descendre mon pere, & envoya dire à Monsieur, qu'il ne reprendroit pas les Sceaux; mais qu'il viendroit tous les jours le conseiller quand il tiendroit le Sceau.

Les Sceaux ayant donc été donnez au premier Président, ils lui resterent entre les mains, & il demeura toujours cependant à la tête du Parlement, où il ré-

ussissoit fort bien, au lieu qu'il étoit tout-à-fait neuf aux affaires du cabinet.

On avoit cru qu la réponse de la Reine mettroit S. A. dans la nécessité de se soumettre, ou tout-à-fait dans son tort. Sa Majesté ne lui demanda que des choses justes, & le justifia en quelque façon de son intelligence avec les ennemis de l'Etat, quoiqu'on sût fort bien ce qui en étoit, & qu'il continuoit avec eux de prendre des mesures pour faire la guerre. Mais on dissimula sur ce point, afin de lui ôter toute sorte de prétexte : & comme M. le Prince continuoit d'insister sur sa justification, & que M. le duc d'Orléans fut pour le même sujet au Parlement, S. M. se résolut d'envoyer enfin en même tems une déclaration d'innocence pour S. A. & celle qu'on demandoit depuis si long-tems contre le cardinal Mazarin : après quoi tout le monde crut les affaires finies, & que M. le Prince ne feroit plus aucune difficulté de retourner au Palais Royal.

Mais ceux qui voyoient les choses de plus près, & qui savoient les intrigues du Prince pour gagner le Parlement & le peuple, jugerent bien qu'il ne feroit pas cette démarche. En effet quand il vit qu'il n'avoit plus de bonnes raisons à dire, & que le terme de la majorité du Roi approchoit, il prit le parti de se retirer à

Bourdeaux, après avoir écrit une lettre au Roi pour s'excuser.

Il est certain que le Prince eut assez de peine à prendre cette résolution, dont il voyoit bien que les suites pourroient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs il avoit de la répugnane à quitter sa belle maison de Chantilly, & à s'éloigner de Mad. de Châtillon dont il étoit fort amoureux. Mais Mad. de Longueville, M. le duc de la Rochefoucault, & une infinité d'Officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obsédé, qui ne demandoient que les occasions d'une meilleure fortune, le déterminerent enfin à prendre le métier de la guerre. Mad. de Longueville, & le duc de la Rochefoucault qui avoient commencé les négociations de M. le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de se vanger.

Ils s'étoient figuré que la seule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal, & ils disoient sans cesse à S. A. qu'il n'iroit pas jusqu'à Bourges, sans qu'on lui envoyât offrir la carte blanche. Mad. de Longueville avoit de plus un intérêt particulier & secret de souhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit beaucoup d'être éloignée de M. son mari, qui la

pressoit fort de retourner avec lui. Pour s'en dispenser avec quelque bienséance, elle avoit besoin d'une raison aussi spécieuse que celle de suivre M. son frere dans une querelle où tout le monde savoit qu'elle avoit autant & plus de part que personne.

Ainsi M. le Prince se laissa emporter presque malgré lui, aux sollicitations & aux passions de ceux qui l'environnoient, dont les vûes intéressées ne lui étoient pas inconnues, & l'obligerent de leur déclarer que si une fois ils lui faisoient mettre l'épée hors du fourreau, il ne la remettroit pas peut-être si-tôt qu'ils voudroient, ni selon leurs caprices.

Le duc de Nemours eut beaucoup de part à la résolution de M. le Prince, & demeura jusqu'à la fin attaché à ses intérêts. Il n'en fut pas de même du duc de Longueville, qui se tint en repos dans son gouvernement de Normandie, fort mécontent de sa femme, & peu satisfait de S. A. Le duc de Bouillon, & le vicomte de Turenne ne voulurent pas non plus entrer dans le parti, quelques offres qu'on leur pût faire, quoique le Duc dans le commencement l'eût fait espérer à M. le Prince, ayant eu pour cet effet plusieurs conférences avec M. le duc de la Rochefoucault. Enfin S. A. prit avant son dé-

part quelques mesures avec M. le duc d'Orleans, qui demeura cependant à Paris pour être spectateur de la tragedie qui alloit commencer.

Le Roi étant entré dans sa quatorziéme année le 7 Septembre 1651. Sa Majesté fut au Parlement le même jour pour s'y faire déclarer majeur selon les loix du Royaume. Pour cet effet ce jeune Prince partit du Palais Royal monté sur un fort beau cheval, accompagné des officiers de la Couronne & d'un grand nombre de Seigneurs avec des habits magnifiques & des chevaux richement harnachez.

Cependant au travers de cette pompe superbe, & malgré la foule extraordinaire de monde dont les rues étoient remplies; on ne laissoit pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits, par un silence triste qui regnoit presque par tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tous momens dans cette occasion; & qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement & foiblement. La marche de cette cavalcade fut par les rues S. Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le pont Notre-Dame, où le Roi étant proche de S. Denis de la Chartre, & quelques-uns lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, S. M. lui fit l'honneur de le saluer.

Le reste de la marche continua jusqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de majorité se fit dans les formes : & le Roi étant assis sur son lit de Justice, remercia la Reine des soins qu'elle avoit pris de sa personne & de son éducation, compliment que la Reine ne méritoit point. Elle, & le Cardinal s'étoient mis peu en peine d'instruire le Roi, & de cultiver les heureuses dispositions qui se trouvoient dès-lors dans S. M. afin de le retenir plus long-tems dans leur dépendance, & de demeurer maîtres des affaires. Ensuite on publia un édit contre les duels, & un contre les blasphémateurs du Saint Nom de Dieu, avec une Déclaration d'innocence en faveur de M. le Prince. Cela se faisoit pour lui ôter toutes sortes de prétextes, & pour mieux colorer ce qu'on avoit dessein d'exécuter contre lui.

Cette Déclaration n'empêcha pourtant pas M. le Prince de continuer son voyage, à quoi ne contribuoit pas peu l'équivoque d'un courier que lui envoya le maréchal de Grammont, pour l'avertir de ne se pas éloigner davantage ; & il lui expliquoit par une lettre, qu'il y avoit encore espérance d'accommodement. M. le Prince étoit allé à Augerville, maison de plaisance du président Perrault. Le courier confondant Auger-

ville avec Angerville, prit le chemin de ce dernier lieu. Ce détour fut cause que son Altesse M. le Prince ne reçut la dépêche qu'au moment qu'il alloit partir d'Augerville. M. le Prince, après l'avoir lûe, dit à ceux qui étoient auprès de lui, que si elle étoit arrivée un peu plûtôt, elle l'auroit arrêté, mais que puisqu'il avoit le cul sur la selle, il n'en descendroit pas pour des esperances incertaines. De sorte que sans autre déliberation il marcha vers Bourdeaux, avec le peu de personnes dont il étoit accompagné; mais il fut bien-tôt suivi de M. le Prince de Conti, qui avoit voulu assister à la cérémonie de la Majorité; des duc de Nemours & de la Rochefoucault, & de la plûpart des gens de qualité qui s'étoient déclarez pour lui pendant sa prison, à la reserve du duc de Bouillon & du Vicomte de Turenne. Le comte d'Ognon Gouverneur de Brouage augmenta le nombre de ses partisans, après avoir été conferer avec lui à Bourdeaux, où ce Prince avoit été reçu avec de grandes acclamations du peuple, & du consentement du Parlement, qui donna aussi-tôt plusieurs Arrêts pour saisir les deniers du Roi, & pour faire tout ce que S. A. voudroit & pourroit désirer.

Après cela M. le Prince donna ses

ordres pour lever des gens de guerre de tous côtez, & délivra des commissions aux officiers qui l'avoient suivi; de sorte qu'il se vit bien-tôt avec un corps de dix à douze mille hommes de troupes reglées, & en état d'entrer en action. Mais comme il étoit important de faire connoître au public, qu'il n'en venoit à cette extremité que pour sa défense, & par pure necessité; un des premiers soins de S. A. fut d'écrire à M. le duc d'Orleans une lettre en forme de manifeste, qui contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé à la Cour depuis sa liberté, & sur toutes choses l'établissement dans le Conseil des Srs. de Châteauneuf & de la Vieuville, créatures du cardinal Mazarin, & beaucoup plus attachez à lui que les Srs. Servien, Le Tellier & de Lyonne, qui n'avoient été congediez que pour le surprendre, & pour mettre en leurs places ses ennemis déclarez. Il tâchoit aussi d'insinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas aprouvé ce changement plus que lui, finissant par des protestations générales de contribuer, autant qu'il pourroit, à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus à propos pour remedier aux desordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui se passoit

à Bourdeaux, résolut de partir pour Fontainebleau le 26. Septembre, & delà pour Poitiers, afin d'être à portée de s'oposer aux desseins & aux progrès de M. le Prince, laissant à Paris le Sr. de Châteauneuf, le marquis de la Vieuville, & sur tout le Coadjuteur, qui devoient avec M. le premier Président prendre soin des affaires : & le dernier devoit s'attacher & agir auprès de M. le duc d'Orléans dans le Parlement & dans la Ville, pour menager les esprits & traverser les cabales des amis de M. le Prince. Ce n'est pas que la Reine & le Cardinal se confiassent entierement au Coadjuteur ; mais ils avoient si bien reconnu son crédit dans tout ce qui s'étoit passé, qu'ils comprirent que c'étoit pour eux une espece de necessité de se servir de lui pour empêcher une révolution générale, qui seroit infailliblement arrivée, si ce Prélat avoit changé de parti. Ses confidens surent si bien faire valoir cela à la Cour, qu'ils obtinrent enfin pour lui la nomination au Cardinalat, qui lui avoit été promise depuis long-tems. Mad. de Chevreuse aida beaucoup à y déterminer la Reine & le Cardinal, en leur représentant que la mésintelligence passée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole, & que dans cette conjonc-

ture, si on negligeoit de recompenser ses services, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentiment & de conduite.

Ces mêmes considérations étoient aussi fortement représentées par la princesse Palatine, dont le crédit étoit plus grand que celui de Mad. de Chevreuse. Il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du chapeau, & qui en eût tout l'honneur, le Cardinal Mazarin ayant trouvé par plusieurs experiences que cette Princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du Coadjuteur, qu'elle savoit mieux menager, que Mad. de Chevreuse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Mad. & Madelle de Chevreuse, & le marquis de Laigues, étoient dans ce tems-là les dupes du Coadjuteur; qu'il alloit presque toutes les nuits chez la princesse Palatine avec Mad. de Rhodes, dans le carosse de Joli, qui delà le menoit à l'hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fût venu de chez lui, sans rien dire de son commerce: & pour le mieux entretenir pendant l'absence de la Cour, il donna un chiffre à cette Princesse qui en fit usage très-regulierement & de fort bonne foi, donnant au Coadjuteur les

avis les plus sinceres, jusqu'à lui mander souvent des choses qui sembloient être assez contre les interêts de la Cour. De son côté le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ses lettres de tout ce qui pouvoit augmenter la considération où elle étoit auprès de la Reine, & faire connoitre à Sa Majesté que la plûpart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions, étoient une suite des conseils de la princesse Palatine: car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'employât alors de bonne foi, & très-utilement pour la Cour, pour apuyer ses desseins & ses interêts, soit dans le Parlement, soit auprès de M. le duc d'Orléans, dont souvent il étoit fort mal-aisé de venir à bout, à cause des grands égards qu'il affectoit d'avoir pour les amis de M. le Prince, dont il étoit continuellement obsédé. Cette conduite de S. A. R. qui éloignoit toujours avec soin ce qu'on pouvoit faire contre M. le Prince, sous prétexte d'un accommodement auquel il disoit qu'il vouloit travailler, n'empêcha pas que le 7 Octobre 1651. le Parlement ne donnât un Arrêt sur la requête du Procureur Général, portant défense à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre dans le Royaume, sinon en vertu des Lettres patentes du

Roy, signées d'un Secretaire d'Etat, & scellées du grand Sceau, à peine d'être déclarez criminels de lezè Majesté, avec ordre aux gouverneurs des provinces & des places, de se saisir des contrevenans. Cet Arrêt étoit assûrément contre M. le Prince, quoiqu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçût des levées qui se faisoient en son nom de tous côtez: la Cour n'ayant sollicité cet Arrêt que pour retenir les peuples & les officiers dans leurs devoirs & dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A. Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit à Bourges une lettre en forme de réponse à celle de S. A. R. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui lui pourroient être faites pour rétablir la tranquilité publique, donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le duc d'Orléans, assisté du maréchal de l'Hôpital, des Srs. d'Aligre & de la Marguerie, conseillers d'Etat, & des Srs. de Mesme, Menardeau, Champosté, & de Cumont, conseillers au Parlement; pour traiter avec M. le Prince, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos. Mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous

des prétextes assez frivoles, Sa Majesté envoya une Déclaration au Parlement, qui déclaroit criminels de lèze Majesté, Mrs. les princes de Condé & de Conti, Mad. la Princesse, & Mad. la duchesse de Longueville, les duc de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient, si dans un mois, ils ne reconnoissoient leurs fautes, & ne rentroient dans leur devoir. M. le duc d'Orléans empêcha pendant quinze jours que cette Déclaration ne fût verifiée, sous differens prétextes, où il fut secondé vivement par les amis de M. le Prince, qui formoient tous les jours de nouveaux incidens. Mais à la fin le parti de la Cour & les amis du Coadjuteur s'étant joints, il en fallut venir à la déliberation, où S. A. R. ne voulut pas se trouver; & suivant laquelle il fut ordonné le 4. Decembre 1651. que la Déclaration seroit lûe, publiée, & enregistrée pour être executée selon sa forme & teneur; que cependant M. le duc d'Orléans seroit prié de continuer ses soins pour l'accommodement, & qu'après le mois expiré, on ne pouroit faire aucune procedure contre Mrs. les Princes & autres privilegiez, qu'au Parlement, & toutes les Chambres assemblées suivant les loix de l'Etat. Cet Arrêt donna autant de joie à la Cour, que

que de déplaisir aux partisans des Princes, qui n'avoient pas crû que la chose dût aller si vîte, & qui soupçonnerent M. le duc d'Orleans de n'avoir pas fait tout ce qu'il auroit pû faire pour l'empêcher. La verité est que le Coadjuteur avoit refroidi S. A. R. qui commença peu après à ne plus agir que par bienséance pour les interêts de M. le Prince. Après tout, quand il se seroit donné plus de mouvement, & qu'il auroit assisté à la déliberation, il n'auroit pas empêché la verification, M. le Prince ayant commencé une guerre ouverte, ayant fait entrer la Flotte Espagnole dans la Garonne, & assiégé des Places, entre autres Coignac, dont il fut obligé de lever le siége, un de ses quartiers ayant été forcé par le comte d'Harcourt.

Cependant on ne laissoit pas de négocier en faveur de S. A. à Poitiers, & auprès du cardinal Mazarin, à qui le Sr. de Gourville fut envoyé plusieurs fois. Ces différens voyages servirent à M. le Prince, pour donner de ses nouvelles à ses correspondans & pour en recevoir, outre qu'ils donnerent lieu à Gourville de former une entreprise sur la personne du Coadjuteur, dont il n'étoit pas assûrément le premier auteur.

Quoi qu'il en soit, Gourville étant

venu à Paris vers la fin du mois d'Octobre, il y assembla 40. ou 50. personnes de la dépendance de M. le Prince, avec quelques officiers & cavaliers de la garnison de Damvilliers, que le Major, nommé Rochecorbon, avoit amenez avec lui. Une partie de ces gens furent postez un soir dans la petite rue où est S. Thomas du Louvre, & l'autre sous l'arcade d'un petit pont qui est sur le bord de la riviere au bout de la rue des Poulies, proche le petit Bourbon, à dessein d'attaquer le Coadjuteur dans son carosse au retour de l'hôtel de Chevreuse; d'où il revenoit ordinairement tous les soirs par le quai des galeries du Louvre. L'entreprise étoit fort bien imaginée, & il étoit difficile qu'elle manquât, le carosse devant être attaqué par devant & par derriere, sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours. Mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluie, qui ayant empêché les gens de Mad. de Rhodes, de la venir prendre avec son carosse qui étoit drappé, elle pria le Coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire le chemin de la rue S. Honoré, pour remettre cette Dame à l'hôtel de Brissac où elle demeuroit, au coin de la rue d'Orleans. Ce fut certainement

un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur ; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des cavaliers ayant oüi dire à quelques-uns de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur, & s'étant imaginé que ce prélat pouvoit être des amis de M. Talon, Intendant des Places frontieres, avec lequel il avoit quelque habitude ; il alla le trouver pour lui déclarer tout le dessein avec les noms de ceux qui conduisoient l'entreprise, qu'il dit s'être retirez le soir précédent avec bien du chagrin d'avoir manqué leur coup. Le Sr. Talon, qui croyoit le Coadjuteur fort bien à la Cour, à cause de sa nomination toute recente au Cardinalat, alla aussi-tôt lui donner cet avis, marquant le lieu où la Rochecourbon étoit logé, & celui où se retiroient les cavaliers, avec offre de lui représenter son auteur : de sorte que le Coadjuteur, qui par un autre hazard avoit pris médecine ce jour-là, & ne sortit point du logis, eut le temps de s'informer sous main des circonstances qui lui avoient été rapportées par le Sr. Talon. Cependant cela ne l'empêcha pas le lendemain d'aller chez Mad. la présidente Pommereuil, son ancienne amie, & pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre, pour



lui rendre visite. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joli, qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit : mais son plaisir l'ayant fait rester plus qu'il ne pensoit, peu s'en fallut qu'il ne lui coutât cher, & qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville & de la Rochecorbon. Le cavalier qui avoit donné le premier avis, dit qu'on les avoit fait monter encore à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille rue du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le Coadjuteur, & le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus à sa conservation : c'est pourquoi il se fit bien accompagner toutes les nuits en allant à l'hôtel de Chevreuse, d'où il ne retournoit chez lui que par la rue S. Honoré. Ce changement fit juger à Gourville qu'ils étoient découverts. Le cavalier donna encore avis de tout ce détail, & dit qu'ils avoient ordre de retourner à leur garnison, Gourville ayant déja pris le chemin de Bourdeaux, & la Rochecorbon étant résolu de partir incessamment. Cela fut cause que le Coadjuteur demanda un ordre au premier Pré-

sident pour faire arrêter Gourville & la Rochecorbon, comme gens de M. le Prince, qui étoient à Paris pour lever des troupes contre la défense du Parlement, sans cependant lui en déclarer le véritable sujet, ne voulant pas faire éclater une affaire de cette nature, que bien à propos. Il écrivit aussi à M. de Châteauneuf, pour le prier de faire arrêter Gourville à Poitiers, par où il devoit passer en retournant à Bourdeaux, suivant les avis du cavalier. On mit aussi des espions autour du logis de la Rochecorbon, par le moyen desquels on apprit qu'il étoit parti à la pointe du jour, & qu'il avoit pris le chemin du Bourg la Reine. Sur cet avis, la Forêt, lieutenant du Prévôt de l'Isle, monta aussi-tôt à cheval, & l'attrappa à Chartres où il avoit couché, d'où il fut ramené à la Bastille avec deux de ses gens. Il fut aussi-tôt interrogé par le Lieutenant criminel, auquel il nia d'abord toutes choses; mais un de ses valets ayant parlé autrement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le Coadjuteur, pour tenir lieu de représailles, & assurer la personne de l'abbé de Sillery, que la Cour avoit fait arrêter à Lyon. Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poi-

tiers par les ſoins de M. de Châteauneuf, qui en avertit auſſi-tôt le Coadjuteur ; mais il lui fit ſavoir en même-tems que la Reine l'avoit fait élargir ſur le champ. Il arriva encore dans la ſuite que le même Gourville fut découvert à Paris au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait auprès du cardinal Mazarin; & comme il étoit ſur le point d'être arrêté par la Forêt, & par l'écuyer du Coadjuteur, qui le ſuivoient de près à la campagne, ils en furent empêchés par un ordre de M. le premier Préſident.

Cette conduite de la Cour donna bien à penſer au Coadjuteur & à ſes amis; & quoiqu'ils ne cruſſent pas tout-à-fait que le Cardinal eût part à l'entrepriſe, ils ne purent s'empêcher de concevoir des ſoupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de préſumer une intelligence ſecrette entre M. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugerent à propos de diſſimuler, & de traiter la choſe de bagatelle : ainſi les pourſuites furent inſenſiblement négligées & entierement abandonnées. A l'égard de la Rochecorbon, quoiqu'il y eût des preuves ſuffiſantes contre lui, il en fut quitte pour 5. ou 6. mois de priſon, d'où il trouva le moyen de ſe ſauver par la muraille, où il fit un

trou ; en quoi il fut apparemment favorisé par la connivence du Sr. de Louviers, fils du Sr. de Broussel, gouverneur de la Bastille, qui étoit dans ce tems-là plus attaché aux interêts de M. le Prince, qu'à ceux du Coadjuteur. Gourville continua donc ses voyages & ses négociations, sans qu'on se mît en peine de le traverser, & il alloit librement à Paris & au lieu de la résidence du Cardinal, sans que cependant il parût être envoyé par M. le Prince, dont il n'avoit point en effet de pouvoir ; mais il en avoit un précis de Mad. de Longueville ; & de M. le duc de la Rochefoucault, qui faisoient à peu près la même chose ; détour que M. le Prince avoit imaginé pour ne paroître pas ouvertement dans les négociations, & pour se reserver le droit de désavouer les propositions que faisoit Gourville par son consentement, au retour du cardinal Mazarin. Ce n'est pas que dans le fond il n'y donnât volontiers les mains, & qu'il ne souhaitât fort d'engager le Cardinal dans cette démarche, dans l'espérance qu'il se tireroit d'affaire par un accommodement avantageux, & que du moins son parti prendroit de nouvelles forces par le retour de ce Ministre, dont la seule présence rendroit sa cause plus favorable & feroit que sa querelle

deviendroit celle du public. Dans la verité les affaires de S. A. commençoient à devenir si mauvaises de tous côtez, qu'il auroit été bien-tôt contraint de se soumettre, si le retour trop précipité du Cardinal n'avoit changé la face de toutes choses. Les troupes du Roi avoient presque battu partout les siennes en Guienne, & ce Prince, quoique très-brave & très-grand capitaine, avoit été obligé & forcé de ceder en plusieurs rencontres à l'étoile du comte d'Harcourt, qui n'en savoit pas assûrément tant que lui. Outre la levée du siége de Coignac, il avoit été obligé encore d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicoque, où étoit enfermé le regiment de Champagne, lequel, quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au comte d'Harcourt de venir à leur secours. Après cela M. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les bourgeois de cette Ville s'étant soulevez & barricadez contre lui, à l'aproche des troupes du Roi. Ainsi M. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bourdeaux, sans argent & sans secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état : tous les bons bourgeois étoient las de la guerre, & le prétexte du cardinal

Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les émissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher des placards, faire crier la canaille dans les rues; tout cela ne produisoit rien. Le Parlement donnoit des Arrêts contre lui qui étoient executez, non seulement par les officiers de Justice, mais encore par les bourgeois, qui souvent même les prévenoient. Il est donc certain que le parti de M. le Prince étoit dans le dernier abatement, & qu'il auroit été bien-tôt ruïné sans ressource, si le Cardinal ne se fût entêté de revenir par un contre-tems qui rendit ses affaires bien plus mauvaises. Aussi la plûpart de ses amis ne le lui conseilloient pas, & le Coadjuteur écrivoit souvent ce qu'il en pensoit à la princesse Palatine, quoiqu'il fût bien assuré que ses conseils seroient mal reçus & mal interprêtez par le cardinal Mazarin, & qu'ils pourroient même nuire à la poursuite qu'il faisoit à Rome du chapeau qu'il lui avoit accordé. Mais ces considérations ne l'empêcherent point de déclarer librement sa pensée, ni le Cardinal d'executer sa résolution, fortement persuadé que les conseils qu'on lui donnoit pour l'en détourner, étoient tous interessez: en quoi, pour dire les choses comme elles sont, il pouvoit bien ne se

pas tromper : car la verité est qu'il se formoit à la Cour une intelligence depuis quelque-tems plus étroite entre ceux du Conseil pour se passer du Cardinal, que la Reine ne paroissoit plus si touchée de son absence, & qu'elle commençoit à s'accoûtumer à ceux qui étoient auprès d'elle, jusques-là que la nouvelle étant venue de la maladie du Pape, S. M. fit écrire au Cardinal par M. le comte de Brienne, sécretaire d'Etat, qu'il ne pouvoit mieux employer le tems de son absence, qu'en allant à Rome servir le Roi dans un conclave, si le Pape venoit à mourir, & que cela pourroit servir à faciliter son retour. Mais il étoit trop rusé pour donner dans ce panneau, & pour ne pas voir les conséquences de ce voyage. Ce fut même ce qui lui fit précipiter son retour, dans l'apprehension que la Reine, sous ce prétexte, ne consentît à des choses auxquelles il n'y auroit plus de remede, & que, par un changement assez naturel aux personnes de son sexe, elle ne s'attachât à quelqu'un des objets présens, en oubliant les absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un coup de revenir à la tête d'un corps de sept à huit mille hommes, qu'il avoit levés à ses dépens, s'imaginant qu'il lui seroit aisé d'accabler le parti de M. le

Prince en les joignant ...
Roi. Ayant disposé to...
cela, il donna le comm...
troupes au maréchal d'...
en avoit levé la plus g...
avoit donné des écha...

Ce retour imprévû cau... quel ne fut pas plûtôt répan... le monde, qu'il produisit tous ... beau... qu'on avoit apréhendez, & d'autres auxquels on ne s'étoit pas attendu, qui rejetterent toutes choses dans la confusion & dans le désordre. Le premier & le principal de ces effets fut le changement de M. le duc d'Orléans, qui avoit commencé à se dégager des intérêts de M. le Prince, & n'assistoit plus aux assemblées du Parlement, comme il faisoit auparavant, pour adoucir les choses. Ce Prince ne pouvant souffrir qu'on eût consenti, & osé penser au retour du cardinal Mazarin, sans lui en parler, après tant de déclarations solemnelles du contraire, crut ne pouvoir honnêtement se dispenser de se joindre à ceux qui vouloient s'y oposer, & il agit dans la suite avec une fermeté dont on ne l'avoit pas crû capable, faisant même quelquefois des choses à l'avantage de M. le Prince, que ses partisans les plus échauffez n'avoient pas osé se promettre de lui. Cela parut

principalement lors de l'entrée des troupes Espagnoles, que le duc de Nemours amena en France, Son A. R. ayant empêché que le Parlement ne s'y opposât, & n'obéît aux ordres réiterez de Sa Majesté sur ce sujet, soutenant toujours qu'elles n'étoient pas Espagnoles, quoiquelles vinssent des Pays-Bas, par les ordres de l'Archiduc, & que ce n'étoient que des Allemands, des Liegeois, & autres étrangers, dont M. le Prince avoit plus de droit de se servir pour sa défense, que le Cardinal de celles qu'il avoit amenées au préjudice de tant de Déclarations du Roi & des Arrêts du Parlement. Ainsi quoi que la Cour pût faire, il lui fut impossible de rien obtenir de ce qu'elle souhaittoit.

M. le duc d'Orléans n'en demeura pas là; il assembla un autre corps de troupes sous son nom, & sous celui de M. de Valois son fils, dont il donna le commandement au duc de Beaufort, à l'occasion d'un Arrêt du Parlement, par lequel il étoit prié de s'opposer au retour du Cardinal, auquel arrêt le Coadjuteur & ses amis auroient inutilement entrepris de s'opposer, vû le déchainement & l'animosité des esprits, qui étoient plus échauffez que jamais contre le cardinal Mazarin. Le Parlement recommença donc

de donner des Arrêts pour empêcher son retour ; un du 13. & l'autre du 21. Décembre 1651. portant que le Roi seroit averti par un Président & quelques Conseillers, qui seroient députez à cet effet, de ce qui se passoit sur la frontiere, & qu'il seroit très humblement supplié de vouloir donner sa parole Royale pour l'exécution de sa Déclaration verifiée le 6. Septembre dernier, avec défense à toutes sortes de personnes de donner passage au Cardinal, ou de faire aucune levée pour faciliter son retour, sur les peines portées par les Arrêts, & d'être déchûs de toute sorte de dignitez. Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardinal d'entrer dans le Royaume. Il étoit accompagné de Mrs. les maréchaux de la Ferté, d'Hoquincourt, & de plusieurs personnes de qualité, qui le suivirent jusqu'à Poitiers, sachant bien que c'étoit la meilleure maniere de faire leur cour à la Reine, qui n'osa ou ne voulut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle. Cela obligea M. de Châteauneuf de se retirer, jugeant bien que sa présence ne plairoit pas au Cardinal, & qu'il ne pourroit plus faire qu'une mauvaise figure à la Cour.

Cependant le Parlement ayant été inf-



formé de ſa marche, donna un autre Arrêt pour faire partir inceſſamment le préſident de Beliévre & les autres députez, déclarant le cardinal Mazarin & tous ceux qui avoient favoriſé ſon paſſage, criminels de leze Majeſté, perturbateurs du repos public, & déchûs de toutes leurs charges & des privileges de nobleſſe, avec ordre aux Communes de courir ſus au Cardinal & à ſes adherans; que ſes meubles & ſa bibliothéque ſeroient vendus, & ſes bénéfices ſaiſis, ſur quoi il ſeroit pris une ſomme de quinze mille livres pour ceux qui le repréſenteroient en juſtice, mort ou vif, & que M. le duc d'Orléans ſeroit prié d'employer toute ſon autorité pour l'exécution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un grand bruit dans le monde & ſur tout parmi le clergé, qui ſe ſcandaliſa fort de voir mettre à prix d'argent la tête d'un Cardinal. Le cardinal de Châtillon frere de l'amiral de Coligny, qui avoit apoſtaſié, donna auſſi beaucoup d'inquiétude au cardinal Mazarin, qui ſavoit que dans ſon pais un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-tems ſans être exécuté. Mais ce qui lui en donna davantage fut un petit ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou répartition de cette ſomme de

quinze mille livres, en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui, ou de le mutiler ; l'Auteur ayant plaisamment imaginé plus de cent manieres différentes d'attenter sur la personne du Cardinal, qui pouvoient tenter ses domestiques & ceux qui approchoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre, & cela étoit assaisonné d'une espéce de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus sérieuses. Ce Marigny étoit d'un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages, & il avoit déja régalé le public de plusieurs chansons, vaudevilles, ballades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le Prince, qui n'avoient pas peu contribué à se rendre le parti des Frondeurs favorable. En conséquence du dernier Arrêt, le Parlement envoya les Srs. Bitaud & du Coudray Giviers pour faire rompre les ponts sur la route du Cardinal : & ces deux Conseillers étant arrivez à Pont-sur-Yonne, à peu près dans le tems que le maréchal d'Hoquincourt, le Sr. Bitaud fut fait prisonnier, & le Sr. de Giviers se sauva après avoir été poursuivi long-tems pas les coureurs du Maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue délibération du Parle-

ment, auquel on rapporta que le dernier avoit été tué ; mais ce bruit s'étant trouvé faux, les conclusions furent modérées, & on se contenta de donner des Arrêts pour la liberté du Sr. Bitaud, à laquelle on prioit même les autres Parlemens de s'intéresser, comme si ç'eût été une affaire importante. On n'en jugea pas de même à la Cour, qui donna ordre que le Sr. Bitaud fût élargi presque aussitôt après sa détention.

Enfin le cardinal Mazarin ayant surmonté tous les obstacles arriva à Poitiers, & la Reine bien informée de sa marche, engagea le Roi d'aller au devant de lui jusqu'à une grande lieue, où l'ayant rencontré, S. M. le conduisit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les députez du Parlement, qui arriverent presqu'en même tems, ne furent pas reçûs si favorablement. On ne laissa pas pourtant de répondre à leurs remontrances d'un maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la Compagnie, & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, si elle avoit sû que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de S. M. qui lui avoit commandé de lever des troupes, & de les lui amener, afin de soumettre plus

promptement les rebelles ; que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire, & sans exemple ; que le Cardinal vouloit se justifier, & que S. M. ne pouvoit le lui refuser. Cependant M. le Prince dépêcha le Sr. de la Sale au Parlement avec une lettre, & fit présenter une requête par laquelle il demandoit une surséance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui jusqu'à l'entiere exécution des Arrêts contre le Cardinal : ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12 Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas-là ; car en délibérant sur la réponse faite aux députez, il fut arrêté le 25. du même mois, que très-humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'éloignement du Cardinal, & cependant que les Arrêts donnez contre lui seroient exécutez, & les autres Parlemens priez d'en donner de semblables : ce que quelques-uns firent dans la suite.

Pendant que tout cela se passoit à Paris, les troupes Espagnoles s'avancerent sous le commandement du duc de Nemours jusques sur la Loire, sans aucun obstacle ; & le duc de Rohan-Chabot se saisit de la ville d'Angers, ce qui obligea le Roi d'aller à Saumur pour assiéger cette place, que ce Duc ne défendit pas longtems, s'étant rendu à la veille du secours qui lui avoit été envoyé sous les ordres du

duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prît sous sa protection, sans laquelle il n'auroit pas certainement obtenu la vérification de ses lettres de Duc & Pair; tout le monde étant persuadé que ce Seigneur, qui de tout tems avoit été attaché aux intérêts du Cardinal, n'avoit excité ce désordre que pour se rendre le Parlement favorable. Quoi qu'il en soit, il fut blâmé des deux partis, celui de la Cour l'accusant d'ingratitude & d'infidélité, & M. le Prince de lâcheté, pour avoir rendu une Place dont le secours étoit assuré.

Il arriva dans le même tems une affaire qui auroit pu avoir de grandes suites, si elle eût été bien ménagée. Ce fut la diversion des rentes de l'hôtel de Ville, que S. M. fit arrêter dans toutes les recettes, pour s'en servir aux nécessitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, & la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les Compagnies souveraines dans la Chambre de S. Louis, où il y eut plusieurs conférences, dans lesquelles les partisans de M. le Prince firent plusieurs tentatives pour engager, sous prétexte de l'interêt public, les Compagnies souveraines & le corps de Ville dans une union semblable à celle de 1648. Mais ils n'y purent réussir, la plûpart des Députez

ayant déclaré qu'ils n'avoient ordre de conférer que ſur l'affaire des rentes, & qu'on leur parloit d'autres choſes. Ainſi l'affaire tirant en longueur fut diſſipée peu à peu par quelques Arrêts du Conſeil, qui ſembloient mettre à couvert les interêts des particuliers. *

Le Parlement ayant beaucoup ralenti de ſa premiere chaleur ſur cette affaire, ſe radoucit auſſi peu à peu ſur les autres, de maniere qu'il ne fut pas poſſible de parvenir à l'union tant deſirée, quoique le maréchal d'Eſtampes eût propoſé pour cela un nouvel expédient, qui d'abord fut aprouvé par pluſieurs perſonnes, mais combattu enſuite par le plus grand nombre. Les amis de M. le Prince ne ſe rebuterent point, & les troupes du Roi s'étant approchées de Paris après la réduction d'Angers, il ſe ſervit de ce prétexte pour animer le Parlement, ſous ombre

* On fit en cette occaſion bien des Chanſons & des petits Vers. Nous nous contenterons de rapporter le Vaudeville ſuivant :

Si des rentes pour nos péchés
Les quartiers nous ſont retranchés,
Pourquoi nous échauffer la bile ?
Nous ne changerons que de lieu.
Nous allions à l'hôtel de Ville,
Et nous irons à l'hôtel Dieu.

qu'il avoit autrefois donné des Arrêts qui défendoient les approches de Paris aux troupes dix lieues à la ronde. Mais le maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice par l'offre qu'il fit au nom de S. M. de les faire éloigner, pourvû que celles de S. A. R. & du duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition, quoique spécieuse, n'eut point de suite. Le maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande Ville dans ces tems difficiles, & aussi en considération de la princesse Palatine, qui lui avoit menagé ce poste, à la priere de Mad. de Rhodes sa bonne amie, belle-fille du Maréchal. Ce furent aussi ces deux Dames qui formerent une étroite liaison entre le Coadjuteur & ce Maréchal, lesquels agissant de concert contre les desseins de M. le Prince, trouvoient aisément les moyens de rompre ses mesures dans la Ville & dans le Parlement. Car quoique le Coadjuteur eût reçu dans ce tems-là le chapeau de Cardinal, & que par cette raison il fût exclus du Parlement, ses amis ne laissoient pas de s'y employer mieux que jamais, encouragez par sa nouvelle dignité, sur laquelle ils fondoient des espérances chimériques pour

lui d'une fortune & d'une autorité plus considérable qu'il n'en avoit eu jusques-là. Ces pensées entrerent si bien dans la tête de quelques-uns de ces Messieurs, que quoiqu'il n'eût aucun bien, ils ne laisserent pas d'aller lui offrir leurs bourses, entr'autres les Srs. Daurat, le Fevre, de la Barre, & Pinon du Martrai; de sorte que le Coadjuteur se trouva pendant un peu de tems avec cinquante mille écus d'argent comptant & autant de billets sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'abbé Charier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la princesse de Rossane, qui avoit épousé le neveu du pape Innocent X. Car le Pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualitez, & si peu persuadé de celles du cardinal Mazarin, que la négociation du chapeau ne reçut presqu'aucune difficulté auprès de S. St. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit aussi-tôt remplir la place du Cardinal; qu'il auroit peut-être plus d'égard pour lui & pour le St. Siége, que son prédecesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion fut qu'elle ne devoit

il s'engageoit d'en tirer un du Coadjuteur, tel qu'il le desiroit. Cette résolution, quoique fort secrete, ne laissa pas de pénetrer aux oreilles du bailli de Valençey, qui ayant ordre de revoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussi-tôt demander audience le Dimanche au soir pour le Lundy matin. L'audience lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui se doutoit bien de son dessein, envoya intimer le Consistoire à petit bruit le Lundi matin 18. Février 1652. de fort bonne heure, & l'ayant commencé par la promotion, il attendit tranquillement la visite de l'Ambassadeur, qui envoya s'excuser, voyant que le coup étoit manqué. Cela dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le Dimanche au soir il avoit reçu par un courier exprès, non seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur. Du moins le bruit en courut à Rome. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le courier du Grand Duc qui devança celui de l'abbé Charier, le Coadjuteur, qui prit aussitôt le titre de cardinal de Retz, l'envoya annoncer à tous ses amis, qui en témoignerent une joie extrême, à la réserve

de Mad. & de Mlle. de Chevreuse qui en parurent peu touchées, attendu qu'elles avoient découvert les intrigues de ce Prélat avec la princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu. Aussi s'aquitterent-elles fort exactement à son égard de toutes les démonstrations extérieures usitées dans des occasions de cette nature. Mais on voyoit bien que leur joïe n'étoit pas naturelle ni sincere, sur-tout celle de Mlle. de Chevreuse qui ne jouoit pas si bien son jeu que Mad. sa mere, & qui pouvoit avoir d'autres sujets de mécontentement que celui de la jalousie des affaires, & le commerce avec la princesse Palatine. Le cardinal de Retz de son côté avoit trouvé mauvais que Mad. de Chevreuse eût fait l'abbé Fouquet son principal agent à la Cour, de sorte que de part & d'autre il y avoit des sujets de refroidissement, qui cependant ne furent connus que de peu de personnes: les marques extérieures de bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de Mlle. de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, Mlle. de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout

d'un coup. On remarqua que son visage & son corps devinrent tout noirs, aussi-bien que l'argenterie qui étoit dans sa chambre; de sorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris elle-même, ou que Mad. sa mere lui avoit donné pour des raisons secrètes. Quoi qu'il en soit, le cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence, que cela fit de la peine à ceux qui savoient la maniere dont il avoit vécu avec elle.

Si la promotion du cardinal de Retz fit plaisir à ses partisans, elle déplut beaucoup à ceux de M. le Prince, & même aux personnes neutres, qui demeurèrent convaincues que dans les affaires passées il n'avoit eu en vûe que ses intérêts particuliers, & que dans la suite il suivroit aveuglément le parti de la Cour : ce qui étoit de dangereuse conséquence pour lui; d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à S. A. R. mais ce fut inutilement, & ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui; & quoiqu'il favorisât le parti de M. le Prince, il ne laissa pas d'écouter toujours & de suivre souvent les avis du nouveau Cardinal.

Aussi se donnoit-il de garde d'épouser

en sa présence les intérêts du cardinal Mazarin ; mais en récompense il ne manquoit pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'étoit pas de son intérêt de contribuer à l'augmentation du crédit de M. le Prince. C'étoit là l'endroit sensible de M. le duc d'Orleans, & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions. Ce que le cardinal de Retz savoit mieux que personne, & il sut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour l'empêcher de faire bien des choses pour S.A.R. Ce fut par-là qu'il le détourna du voyage d'Orleans, où les amis de M. le Prince firent tout ce qu'ils purent pour le faire aller, afin de prévenir l'armée du Roi qui s'avançoit de ce côté-là, ce qui lui auroit été aisé, cette Ville étant la capitale de son Domaine. Mais ce qu'ils ne purent obtenir de lui, ils l'obtinrent de Mademoiselle, sa fille, qui se laissa persuader de s'aller jetter dans cette place, où elle fut introduite par une brèche qui fut faite par des bateliers : après quoi la Cour ne pensa plus à la vérité au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans. Mais si S. A. R. y eût été elle-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, & auroit

sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi quoique les amis de M. le Prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S. A. R. qui leur échappoit en bien des occasions. C'est pourquoi ils écrivirent à M. le Prince, qui étoit encore à Bourdeaux, qu'il falloit absolument venir à Paris, attendu que le cardinal de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le duc d'Orléans, & que son parti appuyé de celui de la Cour se fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas résister, si l'armée du Roi s'en approchoit. Sur ces avis M. le Prince se résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre chef, que M. le duc de Nemours. Il espéroit aussi que les négociations du duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le cardinal Mazarin, deviendroient plus vives par sa présence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de son

retour fut répandu dans la Ville, le maréchal de l'Hôpital, le Prévôt des Marchands & les Echevins assistés de plusieurs bons bourgeois allerent chez S. A. R. pour lui représenter qu'on ne devoit pas le recevoir, qu'il ne se fût auparavant justifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre lui : à quoi M. le duc d'Orleans se contenta de répondre, que le Prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conférer avec lui, & qu'il ne séjourneroit à Paris que vingt-quatre heures. Cela n'empécha pas que ses partisans n'affichassent des placards pour faire soulever le peuple, & n'envoyassent leurs émissaires pour crier dans les rues, *Vive le Roi, vivent les Princes, point de Mazarin :* en quoi ils réussissoient si bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ses gardes, & de faire armer les bourgeois pour dissiper une troupe de canaille qui vouloit piller l'hôtel de Nevers, appartenant au Sr. Guénégaud secrétaire d'Etat, & dont on fut obligé de faire pendre quelques-uns au bout du Pont-neuf. Dans cette disposition M. le Prince auroit peut-être eu de la peine à entrer dans Paris, s'il n'avoit eu le bonheur d'enlever quelques quartiers de l'armée du

